

ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCES-VERBAL

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2016

Neuvième séance : jeudi 8 décembre 2016

oOo

S O M M A I R E

oOo

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

– Adoption du budget de l’assemblée de la Polynésie française pour l’exercice 2017.....	50
– Loi du pays portant institution d’un dispositif d’incitations financières au départ volontaire au profit des agents administratifs de l’assemblée de la Polynésie française .....	57
– Modification de la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l’assemblée de la Polynésie française .....	63
– Modification de la délibération n° 96-123 APF du 10 octobre 1996 modifiée fixant les conditions de prise en charge par le budget de l’assemblée de la Polynésie française des frais de transport des représentants à l’assemblée de la Polynésie française .....	63
– Désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l’assemblée de la Polynésie française .....	89

LOIS DU PAYS

– Loi du pays portant approbation de la convention entre la Polynésie française et la française des jeux relative aux conditions d’organisation et d’exploitation des jeux d’argent et de hasard en Polynésie française.....	7
– Loi du pays portant institution d’un prélèvement sur les jeux de hasard et modification du code des impôts.....	7
– Loi du pays portant création d’un fonds de garantie pour le développement économique de la Polynésie française .....	24
– Loi du pays tendant à protéger la population en matière d’exposition aux ondes électromagnétiques.....	34

oOo

ASSEMBLÉE DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION BUDGÉTAIRE DE 2016

Neuvième séance : jeudi 8 décembre 2016 9 heures

oOo

PRÉSIDENCE de Monsieur Marcel Tuihani,  
président de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Sont présents :

M.	Tuihani	Marcel	Président
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	Première vice-présidente
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	Deuxième vice-présidente
M <sup>me</sup>	Richeton	Monique	Troisième vice-présidente
M <sup>me</sup>	Salmon-Amaru	Loïs	Première secrétaire
M <sup>me</sup>	Merceron	Armelle	Deuxième secrétaire
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii Chantal	Troisième secrétaire
M <sup>me</sup>	Sachet	Isabelle	Deuxième questeuse
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Troisième questeur
M.	Ah-Scha	Joseph	Représentant
M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	Représentante
M <sup>me</sup>	Bouteau	Nicole	Représentante
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	Représentante
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	Représentante
M.	Drollet	Jacqui	Représentant
M.	Faatau	Félix	Représentant
M.	Flohr	Henri	Représentant
M <sup>me</sup>	Flores-Tahiata	Chantal	Représentante
M.	Fong Loi	Charles	Représentant
M <sup>me</sup>	Frébault	Joëlle	Représentante
M.	Geros	Antony	Représentant
M.	Graffe	Jacquie	Représentant
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	Représentante
M.	Jordan	Rudolph	Représentant
M.	Leboucher	Michel	Représentant
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	Représentante, arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Représentante
M <sup>me</sup>	Maraea	Emma	Représentante, arrivée en cours de séance
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	Représentante
M.	Moutame	Thomas	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Perez	Antonio	Représentant
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	Représentante
M.	Riveta	Frédéric	Représentant
M <sup>me</sup>	Sage	Maina	Représentante, arrivée en cours de séance
M.	Schyle	Philip	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Taae	Putai	Représentant

M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	Représentante
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	Représentante
M.	Temaui	Jean	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Teriitahi	Moehau	Représentant
M <sup>me</sup>	Teura	Justine	Représentante
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	Représentante
M <sup>me</sup>	Tinorua-Rijkaart	Alice	Représentante
M.	Toromona	John	Représentant
M.	Tuheiaava	Richard	Représentant
M.	Tumahai	Ronald	Représentant
M <sup>me</sup>	Vaiho	Gilda	Représentante
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	Représentante
M <sup>me</sup>	Viriamu	Yolande	Représentante

Sont absents :

M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	Première questeuse
M.	Buillard	Michel	Représentant
M.	Raioha	Jacques	Représentant
M <sup>me</sup>	Tata	Jeanine	Représentante
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Représentant
M.	Temeharo	René	Représentant
M.	Tong Sang	Gaston	Représentant
M <sup>me</sup>	Turquem	Sandrine	Représentante

Assiste également à la séance : Madame Vaitea Legayic, membre du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française.

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur Nuihau Laurey, vice-président du gouvernement, Messieurs les ministres Patrick Howell et Teva Rohfritsch.

oOo

La séance est ouverte à 9 h 15.

oOo

Le président : Chers collègues, bonjour à tous. Bienvenue aux collaborateurs du gouvernement. Bienvenue au public, aux journalistes. Bienvenue également à ceux qui nous suivent grâce au média Internet.

Et déclare la séance ouverte tout en nous invitant à nouveau à prendre place, ce qui facilitera pour le secrétaire général l'appel des représentants, en vous remerciant d'avance.

Vous avez été convoqués par lettre du 2 décembre 2016, et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini, secrétaire générale, procède à l'appel des représentants.

— Cf. ci-dessus —

P R O C U R A T I O N S

Le président : Merci de donner lecture des procurations déposées.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini, secrétaire générale : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 8 décembre 2016		
<b>RASSEMBLEMENT POUR UNE MAJORITÉ AUTONOMISTE</b>		
14686-09h	Maraea Emma	Tumahai Ronald
14692-09h10	Tarahu-Atuahiva Teura	Merceron Armelle
14693-09h10	Tong Sang Gaston	Perez Antonio
14694-09h10	Buillard Michel	Taae Puta'i
14695-09h10	TeaheTeapehu	Teriitahi Moehau
14696-09h10	Tata Jeanine	Ah-Scha Joseph
14697-09h10	Sage Maina	Bruant Virginie
14698-09h10	Raioha Jacques	Jordan Rudolph
14699-09h10	Lucas Béatrice	Frébault Joëlle
14700-09h10	Aro Dylma	Sachet Isabelle
14701-09h10	Temeharo René	Faatau Félix
14702-09h20	Schyle Philip	Fong Loi Charles
14703-09h30	Riveta Frédéric	Toromona John
14704-09h30	Puhetini Sylvana	Tetuanui Lana
14707-10h20	Tumahai Ronald	Maraea Emma
14717-11h43	Graffe Jackie	Schyle Philip
14718-11h43	Flohr Henri	Fong Loi Charles
14722-12h28	Bouteau Nicole	Tetuanui Lana
14737-14h50	Schyle Philip	Tarahu-Atuahiva Teura
14738-14h50	Flohr Henri	Merceron Armelle
14739-14h50	Graffe Jackie	Puhetini Sylvana
14740-14h50	Taae Puta'i	Frébault Joëlle
14741-14h50	Buillard Michel	Lucas Béatrice
14748-15h27	Ah-Scha Joseph	Fong Loi Charles
14749-15h37	Tata Jeanine	Bouteau Nicole
14750-16h	TeaheTeapehu	Fong Loi Charles
14751-16h	Teriitahi Moehau	Ah-Scha Joseph
14752-16h37	Toromona John	Riveta Frédéric
<b>TAHOERA'A HUIRAATIRA</b>		
14688-09h	Turquem Sandrine	Vanaa Elise
14689-09h	Moutame Thomas	Amaru Patricia
14691-09h10	Temauri Jean	Richeton Monique
14705-09h50	Perry-FriedmanVaiata	Manutahi Lévy-Agami Sandra
14706-10h11	Vaiho-Faatoa Gilda	Iriti Teura
14710-10h48	Leboucher Michel	Tinorua-Rijkaart Alice
14711-10h48	Nuupure Juliette	Viriamu Yolande
14720-11h43	Perry-FriedmanVaiata	Temauri Jean
14721-12h11	Manutahi Lévy-Agami Sandra	Richeton Monique
14756-17h10	Tinorua-Rijkaart Alice	Leboucher Michel
<b>UNION POUR LA DÉMOCRATIE</b>		
14690-09h10	Temaru Oscar	Geros Antony
14708-10h23	Flores-Tahiata Chantal	Maamaatuaiahutapu Victor
14712-11h08	Maamaatuaiahutapu Victor	Flores-Tahiata Chantal
14719-12h11	Drollet Jacqui	Teura Justine

## ORDRE DU JOUR

Le président : Merci. Nous passons à l'approbation de l'ordre du jour et j'invite le secrétaire général à donner lecture du projet d'ordre du jour.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini, secrétaire générale : Monsieur le président, la conférence des présidents réunie lundi dernier vous propose l'ordre du jour suivant :

I) *Approbation de l'ordre du jour ;*

II) *Examen des rapports, des projets et propositions de loi du pays et e délibération et d'acte de délégation :*

01) *Rapport n° 186-2016 sur le projet de loi du pays portant approbation de la convention entre la Polynésie française et la française des jeux relative aux conditions d'organisation et d'exploitation des jeux d'argent et de hasard en Polynésie française.*

RAPPORTEURES : *Virginie Bruant et Armelle Merceron*

02) *Rapport n° 187-2016 sur le projet de loi du pays portant institution d'un prélèvement sur les jeux de hasard et modification du code des impôts.*

RAPPORTEURES : *Virginie Bruant et Armelle Merceron*

03) *Rapport n° 190-2016 sur le projet de loi du pays portant création d'un fonds de garantie pour le développement économique de la Polynésie française.*

RAPPORTEURE : *Virginie Bruant*

04) *Rapport n° 183-2016 sur le projet de loi du pays réglementant les activités professionnelles liées à la production et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française.*

RAPPORTEURS : *John Toromona et Jeanine Tata*

05) *Rapport n° 167-2016 sur la proposition de loi du pays tendant à protéger la population en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.*

RAPPORTEUR : *Antonio Perez*

06) *Rapport n° 185-2016 relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2017.*

RAPPORTEUR : *Marcel Tuihani*

07) *Rapport n° 166-2016 sur la proposition de loi du pays portant institution d'un dispositif d'incitations financières au départ volontaire au profit des agents administratifs de l'assemblée de la Polynésie française.*

RAPPORTEUR : *Marcel Tuihani*

08) *Rapport n° 156-2016 relatif à une proposition de délibération portant modification de la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement*

*intérieure de l'assemblée de la Polynésie française.*

RAPPORTEUR : Marcel Tuihani

09) Rapport n° 174-2016 *relatif à une proposition de délibération modifiant la délibération n° 96-123 APF du 10 octobre 1996 modifiée fixant les conditions de prise en charge par le budget de l'assemblée de la Polynésie française des frais de transport des représentants à l'assemblée de la Polynésie française.*

RAPPORTEUR : Marcel Tuihani

10) Rapport n° 191-2016 *relatif à une proposition d'acte de délégation de l'assemblée de la Polynésie française à la commission permanente.*

RAPPORTEUR : Marcel Tuihani

III) Désignation des représentants au sein des commissions et organismes et extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française ;

IV) Examen de la correspondance ;

V) Clôture de la séance.

Le président : Chers collègues, avant de soumettre l'ordre du jour à votre approbation, je tiens à vous informer de la consultation de l'Autorité pour la concurrence par le gouvernement de la loi du pays concernant le secteur perlier. Et le code de la concurrence indique que l'APC est obligatoirement consultée sur tout projet de loi du pays qui institue un régime nouveau ayant pour effet de soumettre l'exercice d'une profession ou l'accès à un marché à des restrictions.

Or, la nouvelle loi du pays vient réglementer trois activités qui ne l'étaient pas jusqu'à présent. Il s'agit du commerce et l'importation de nucléus, de l'activité de détaillant bijoutier en produits perliers et de l'activité de détaillant artisan en produits perliers. J'ai évoqué ce sujet-là lors de la conférence des présidents afin d'inviter le représentant du gouvernement à ne pas inscrire ce texte, puisque l'APC est en séance ce jour-même pour étudier son avis qu'il soumettra vraisemblablement demain ou samedi au plus tard selon le caractère urgent déclaré par le gouvernement.

Il serait de bonne gestion, me semble-t-il, de surseoir à son adoption ce jour et éventuellement de revenir lundi matin afin de l'adopter. Ce qui ne nous interdit pas, ce qui ne nous interdit pas d'ouvrir la discussion générale sur cette loi du pays. C'est un élément que j'ai souhaité ce matin vous présenter. Il vous appartient naturellement de décider d'adopter ou pas ce texte aujourd'hui.

Donc, l'information étant diffusée à votre attention, je sou mets le projet d'ordre du jour à votre approbation. Qui est pour ?... Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Bonjour, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, *bonjour.*

Après avoir entendu cette information relativement importante quant à la validité d'un texte sur lequel nous allons porter notre décision, j'aimerais savoir si la majorité maintient l'inscription de ce texte au niveau où il a été décidé en commission des présidences ou, peut-être pour vous donner plus de temps, de le décaler déjà d'emblée en dernière position ; et comme ça, vous aurez le temps de rebondir, de vous voir, de vous rencontrer pour prendre la décision qui s'impose concernant ce texte.

Le président : Madame Vaiho.

M<sup>me</sup> Gilda Vaiho : Bonjour, Monsieur le président. Bonjour tout le monde.

Monsieur le président, du fait de cette modification de l'ordre du jour, je ne pourrai pas participer au vote. Aussi, je demanderai à sortir pendant que vous discuterez. Merci.

Le président : Très bien. Madame Bouteau.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Oui. Bonjour, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, chers collègues, bonjour.

Nous sommes favorables à la proposition de Monsieur Tony Geros de décaler le dossier et d'attendre la venue du ministre effectivement pour avoir son avis sur le sujet. Merci.

Le président : Très bien. Je vous remercie. Comme je l'ai indiqué, ceci n'interdit pas son examen dans le cadre de la discussion générale. En revanche, l'adoption ne peut se faire tant que l'avis de l'APC ne sera rendu. Voilà.

Donc, la modification de l'ordre du jour est adoptée en décalant en dernière position le projet de loi du pays. Qui est pour ?... À l'unanimité ?... Abstention ?... Très bien. L'ordre du jour est adopté.

ADOPTÉ.

oOo

### **EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS ET PROPOSITIONS DE LOI DU PAYS ET DE DÉLIBÉRATION ET D'ACTE DE DÉLÉGATION**

Le président : Nous passons au point II, l'Examen des projets et propositions de loi du pays, de délibération et d'acte de délégation.

#### **LOI DU PAYS PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET LA FRANÇAISE DES JEUX RELATIVE AUX CONDITIONS D'ORGANISATION ET D'EXPLOITATION DES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Rapport n° 186-2016 du 25 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Mesdames les représentantes Virginie Bruant et Armelle Merceron.

#### **LOI DU PAYS PORTANT INSTITUTION D'UN PRÉLÈVEMENT SUR LES JEUX DE HASARD ET MODIFICATION DU CODE DES IMPÔTS**

Rapport n° 187-2016 du 25 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Mesdames les représentantes Virginie Bruant et Armelle Merceron.

— Cf. annexes —

Le président : Nous allons regrouper l'examen des deux dossiers, des deux premiers dossiers. Il s'agit des rapports n° 186-2016 sur le « projet de loi du pays portant approbation de la convention entre la Polynésie française et la française des jeux relative aux conditions d'organisation et d'exploitation des jeux d'argent et de hasard en Polynésie française » et le rapport n° 187-2016 sur le « projet de loi du pays portant institution d'un prélèvement sur les jeux de hasard et modification du code des impôts ».

J'invite Madame le rapporteur, Madame Virginie Bruant, de bien vouloir présenter les deux rapports. Vous avez la parole.

M<sup>me</sup> Virginie Bruant, rapporteure : Merci. Et bonjour, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Madame la sénatrice, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, *bonjour*.

— Présentation du premier rapport —

M<sup>me</sup> Armelle Merceron, co-rapporteure : Alors, je vais lire le rapport qui est lié, c'est-à-dire celui du projet de loi du pays qui institue donc un prélèvement sur les jeux de hasard et la modification du code des impôts.

— Présentation du deuxième rapport —

Le président : Merci, Mesdames les rapporteures.

Pour la discussion générale des deux dossiers, nous disposons de 60 minutes : 10 pour le groupe UPLD, 17 pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA et, enfin, 33 minutes pour le groupe RMA.

J'invite dès à présent l'intervention du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Madame Tinorua.

M<sup>me</sup> Alice Tinorua-Rijkaart : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre, bonjour*. Et bonjour aux techniciens. Donc, chers collègues, bonjour. Nos collègues de la presse, *bonjour*. Et cher public, bonjour.

L'exploitation de jeux de hasard fait l'objet d'un encadrement législatif strict destiné à limiter le nombre de jeux et contrôler les conditions dans lesquelles ils sont offerts au public. Cette législation a notamment pour conséquence de réserver à un certain nombre de sociétés ou d'établissements le droit d'exploiter des jeux. C'est dans ce contexte que la Pacifique des jeux, filiale de la Française des jeux en Polynésie française, propose des jeux bien connus de tous.

Les projets de loi du pays viennent, d'une part, définir les conditions d'exploitation de ces jeux et, d'autre part, fixer le montant minimum du prélèvement opéré par le Pays sur les sommes mises par les joueurs.

Depuis l'implantation en Polynésie française de la Pacifique des Jeux, en application de l'article 43 de la loi de finances pour 1990 (loi n° 89-935 du 29 décembre 1989), le Pays perçoit une quote-part des prélèvements effectués sur les sommes mises sur son territoire. La convention fixe un montant minimum du « prélèvement sur les jeux de hasard » équivalent à 15 % au moins des sommes mises par les joueurs. Nous avons bien noté que ce montant varie selon le jeu. Il s'agit donc d'un plancher.

Nul n'ignore le goût de nos concitoyens pour le jeu. Les statistiques portées à notre connaissance révèlent que 70 % des adultes en Polynésie française jouent régulièrement aux jeux proposés par la Pacifique des jeux. On estime le nombre de joueurs à 135 000 chaque année, pour une mise de 4,5 milliards en 2015, et de 100 millions plus élevée dans les projections 2016, soit une mise moyenne de 34 000 francs par joueur par an, ou 2 800 francs par mois.

Dans sa charte éthique, la Française des jeux s'engage à « veiller à protéger, éventuellement contre elles-mêmes, certaines personnes, qu'il s'agisse des mineurs ou des joueurs potentiellement dépendants ». Cependant, la Française des jeux n'a pas les moyens de contrôler les joueurs et d'étudier leur niveau de dépendance aux jeux. Le seul contrôle effectué *a priori* porterait sur les mineurs.

L'enquête sur le budget des familles, menée par l'Institut de la statistique, devrait sortir ses premiers chiffres en 2017. Il serait intéressant de voir si l'on peut retrouver dans les données la part du budget des familles consacrée aux loisirs et notamment aux jeux d'argent, selon le revenu moyen du ménage. Et pourquoi pas, à partir de là, commander une étude sur les risques de dépendance aux jeux en Polynésie française ? Car cette dépendance est certainement un facteur supplémentaire de paupérisation avec ses corollaires malheureusement connus, que sont les violences familiales, la précarité sociale. Dans ce domaine également, il convient de mettre en œuvre des actions de préventions pour informer les joueurs des risques liés à ce type d'addiction. Nous avons tous à l'esprit des exemples de joueurs prêts à dilapider l'argent de la famille en quelques heures, dans l'espoir de gagner de grosses sommes.

Si le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA s'est abstenu sur ces deux textes en commission législative, ce n'est pas tant sur les textes eux-mêmes sur lesquels nous sommes *a priori* favorables, mais plutôt sur trois aspects sous-jacents, dont celui de la dépendance aux jeux que je viens d'évoquer.

En effet, nous nous interrogeons sur le rôle du Pays visant à prévenir nos populations les plus vulnérables contre la dépendance aux jeux d'argent ? À notre sens, cela mérite une étude et une grande réflexion. Dans le cadre notamment de la politique publique de la famille, des actions pourraient y être développées.

Puis, sur l'aspect des jeux clandestins qui sont nombreux sur le territoire ; le bingo, le kikiri, combats de coqs, etc. Quelle est la position du gouvernement et quelles sont les mesures que vous souhaitez mettre en œuvre, notamment sur la création d'un cadre réglementaire qui permettrait de légaliser l'organisation de ces jeux d'argent ? Par ailleurs, cette opération pourrait générer des recettes fiscales complémentaires pour le Pays.

Pour finir sur un point, mais non des moindres, il est absolument nécessaire d'évoquer un fléau qui, sous couvert de l'appellation de « vente en réseaux », consiste en réalité à attiser la cupidité en promettant des gains mirifiques à une population qui, en réalité, tombe dans le piège de la vente forcée. Il conviendrait de mener une enquête sur l'ampleur de ce phénomène qui touche toutes les couches de la société polynésienne. Effectivement, ces produits sont excessivement chers, non pas en raison de leur qualité, mais à cause du système de rémunération des intermédiaires. Par ailleurs, le chiffre d'affaires généré échappe en grande partie à toute imposition.

Enfin, pour conclure, je souhaite également soulever la question de l'implantation de casinos en Polynésie, qui aurait forcément un impact positif sur l'activité économique et touristique du pays. Où en êtes-vous aujourd'hui ? Comment concilier les aspects indéniables que le casino apporte en termes d'attractivité touristique tout en préservant nos populations les plus vulnérables afin qu'elles ne tombent pas dans cette addiction aux jeux ?

Peut-être pourrions-nous nous inspirer d'autres expériences réussies dans le Pacifique, notamment aux Samoa, tel que l'évoquait Monsieur Frédérick Grey lors du rachat des trois hôtels Sofitel polynésiens. Il précisait : « *Chaque fois que je m'entretiens avec votre gouvernement, je leur rappelle cette volonté forte de notre part* ». Il parlait bien sûr d'ouvrir des casinos en Polynésie. Il poursuivait ainsi : « *Nous avons déjà ouvert un casino aux Samoa, avec l'accord de tous, et c'est un parcours sans faute que nous pouvons prouver* ».

*Je vous remercie de votre attention.*

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour le groupe UPLD, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président. Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs et chers collègues, *bonjour*.

Par deux lettres du 2 novembre 2016, le Président du pays a fait parvenir au président de notre assemblée aux fins d'examen par notre institution un projet de loi du pays portant approbation de la convention entre la Polynésie française et la Française des jeux relative aux conditions d'organisation et d'exploitation des jeux d'argent et de hasard en Polynésie française et un projet de loi du pays portant institution d'un prélèvement sur les jeux de hasard et modification du code des impôts.

S'agissant du premier projet de loi du pays, l'exposé des motifs nous apprend que c'est depuis 1991 que la SEM la Française des jeux, agissant *via* sa filiale locale la Pacifique des jeux, est autorisée à exploiter les jeux faisant appel au hasard en Polynésie française, ce en conformité avec les dispositions de l'article 43 de la loi de finances pour l'année 1990 n° 89935 du 29 décembre 1989 et du décret d'application 90155 du 20 décembre 1990.

Il convient de préciser ici que ces textes prévoient, d'une part, l'institution d'un prélèvement sur les enjeux au profit du budget du Pays par une loi du pays fiscale et, d'autre part, une convention déterminant les conditions d'exploitation de ces jeux en Polynésie. C'est ainsi que trois conventions se sont succédées depuis l'ouverture des jeux d'argent et de hasard en Polynésie, la dernière datant du 13 janvier 2009 ayant été renouvelée en 2013 et arrivant à échéance au 31 décembre de cette année.

Dans son exposé des motifs, le gouvernement de la Polynésie française considère qu'il est indispensable de conclure une nouvelle convention, les motifs avancés étant la garantie en Polynésie française du nombre de jeux d'argent et de hasard maîtrisé et strictement régulé, et la préservation d'un certain niveau de recettes pour le budget du Pays. Et pour répondre à cette deuxième raison justifiant la conclusion d'une nouvelle convention, le gouvernement propose de fixer un montant de prélèvement minimum qui ne saurait être inférieur à 15 % des sommes mises par les joueurs sur une année civile et sur l'ensemble des jeux exploités sur notre *territoire*. En effet, on nous informe que, depuis 2012, le rendement de ce prélèvement n'a cessé de décroître, pour passer de 882 millions à 665 millions pour 2015, et que les nouveaux taux proposés pourraient générer un rendement de l'ordre de 750 millions (hors TVA) dès 2017.

Quant au deuxième projet de loi du pays de nature fiscale, il a pour objet d'instituer justement ce prélèvement fiscal sur les jeux de hasard exploités en Polynésie, avec un nouveau chapitre dans le code des impôts intitulé « Chapitre 8 – Prélèvement sur les jeux de hasard ».

Les rapports portant sur ces deux projets de loi du pays présentés au nom de la commission de l'économie et des finances, du budget et de la fonction publique le 25 novembre 2016, ne font que reprendre l'exposé des motifs joints auxdits projets de lois du pays.

La position du groupe de l'UPLD, comme celle d'ailleurs du TAVINI HUIRAATIRA et du IA MANA TE NUNAA, n'a pas changé. Nous nous sommes toujours opposés aux jeux d'argent dans notre pays sachant qu'ils ne viennent qu'appauvrir un peu plus les familles polynésiennes. Aussi, lorsque nous apprenons que de 165 914 joueurs en 2014 le nombre de joueurs a chuté à 134 143 en 2015, nous ne pouvons que mettre en exergue le fait que cette chute s'explique surtout par l'accroissement de la pauvreté et du chômage dans notre pays.

VM

De même, nous trouvons regrettables de voir le laxisme de la justice à l'égard des jeux clandestins, à l'exemple de ces soirées de bingo qui sont organisées au vu et au su de tout le monde dans les communes de l'île de Tahiti, en particulier dans la nôtre à Paea. Car, comment ne pas s'insurger de voir des mères de famille fréquenter ces lieux toute la nuit en laissant leurs enfants livrés à eux-mêmes, espérant en vain pouvoir gagner le gros lot pour sortir de la misère et, au fil des mois, tomber ensuite dans le piège de l'addiction aux jeux. Je ne serai pas étonné de constater que la majorité de celles-ci émargent toutes au RSPF. À deux reprises, j'ai interpellé la ministre en charge des Affaires sociales pour qu'elle puisse utiliser les moyens en effectif dont elle dispose pour faire un

petit tour dans ces petites soirées où beaucoup de leurs ressortissants, malheureusement, viennent dépenser ce que la collectivité au nom de la solidarité leur donne.

Donc, comme nous l'avons été pour l'installation de casinos dans notre pays, nous voterons contre ces deux projets de loi du pays.

*Merci.*

Le président : Merci, Monsieur le représentant. J'invite l'intervenant du groupe RMA... Monsieur Tumahai.

M. Ronald Tumahai : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président du pays, chers collègues représentants, à tous, bonjour.*

En Polynésie française, l'exploitation par la Pacifique des jeux, société filiale de la Française des jeux, des jeux de hasard de type loterie, à l'échelle nationale ou européenne, de type grattage ou de type tirage instantané est autorisée et encadrée depuis décembre 1990. L'organisation de ces jeux d'argent est régie par une suite de conventions quadriennales entre le Pays et la Française des jeux. La première a pris effet le 28 décembre 1990. La convention en vigueur aujourd'hui est entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle a été prorogée en 2013 et arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Compte tenu des enjeux sous-tendus par cette activité particulière des jeux qui lient l'argent au hasard, à la fois pour garantir un certain niveau de recettes pour le Pays mais aussi pour protéger les mineurs et les familles contre les risques d'addiction, il apparaît nécessaire de conclure une nouvelle convention. Cette nouvelle convention introduit le principe d'un prélèvement fiscal directement sur les mises selon un mode de calcul sur lequel je vais revenir. Ce prélèvement vient en supplément des impôts et taxes actuellement payés par la Pacifique des jeux. Ceux-ci sont de l'ordre de 250 millions annuels. Les deux projets de loi soumis aujourd'hui à notre vote sont censés abonder le budget de 750 millions supplémentaires. L'ensemble des revenus tirés des jeux d'argent et de hasard représente donc, pour le Pays, un enjeu d'un milliard.

La nouvelle convention résulte des négociations qui ont été menées par les services de la vice-présidence du gouvernement avec les représentants de la Française des jeux et de la Pacifique des jeux. Elle a été entièrement réécrite et n'est pas un simple toilettage de la convention précédente de 2009. Toutefois, les principes généraux restent les mêmes. Elle définit les responsabilités et les obligations de la Française des jeux concernant les jeux qu'elle est autorisée à exploiter en Polynésie française notamment, et c'est nouveau, une obligation de compte-rendu détaillé de ses activités. Elle définit réciproquement les obligations de la Polynésie française, notamment en matière de respect des équilibres financiers de la société exploitante et du périmètre du secteur des jeux d'argent qui pourraient venir concurrencer son activité.

Elle définit le cadre procédural du lancement de tout nouveau jeu et les modalités d'exploitation des jeux de loterie, instantanée ou autre. En particulier, elle fixe précisément les pourcentages des mises affectées à la couverture des frais d'organisation et d'exploitation. Quel que soit le type de loterie, ces pourcentages varient de 15,94 % à 26,10 % des mises en fonction de ce que l'on nomme le taux de retour aux joueurs, c'est-à-dire la part des mises redistribuées aux joueurs sous forme de gains.

Elle définit en outre la fiscalité appliquée à cette activité, à savoir la TVA qui touche en particulier la prestation de service des détaillants, et les prélèvements au profit de la Polynésie et de l'État. À ce sujet, je voudrais préciser, puisque la question a été soulevée, il me semble, par Tony Geros, en commission, qu'il n'y a pas de double imposition, conformément à la convention fiscale qui nous lie à l'État et que les sommes qui sont affectées par les prélèvements de l'État sont exclusivement celles qui sont conservées par la Française des jeux. L'impact sur notre budget de ces sommes qui échappent à la fiscalité locale est faible puisque celles-ci ne représentent que 3,46 % des sommes

misées par les joueurs. À titre de comparaison, la Pacifique des jeux conserve, elle, 14,91 % des mises. Pour préciser un peu plus mon propos, prenons l'exemple du Loto et du Super Loto. Le prélèvement de l'État est de 0,3 % des mises alors que celui de la Polynésie varie, en fonction des cas, de 13,2 % à 27,8 % des mises. La part prélevée par l'État est donc tout à fait négligeable puisqu'elle ne représente que 0,1 % à 2,3 % de ce que prélève la Polynésie.

La durée de la nouvelle convention a été fixée à cinq ans au lieu de quatre années pour les précédentes conventions. Elle pourra être tacitement reconduite deux fois consécutives en l'absence de dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Enfin, en annexe, sont fixées pour chaque type de jeu les répartitions des mises entre les gagnants, les frais et les prélèvements fiscaux. Le détail des missions de la Française des jeux et de la Pacifique des jeux se trouve également en annexe de la convention. Parmi ces missions, on peut retenir la conception de la politique « Jeu responsable » et « Sécurité » qui concerne la protection de la population de joueurs vis-à-vis des jeux d'argent ou de hasard.

Le second projet de loi de pays qui nous est soumis institue donc le prélèvement fiscal sur les jeux de hasard pour lequel le gouvernement et la Française des jeux ont trouvé un accord. Accord qui sera entériné par la signature de la convention que nous venons d'évoquer.

Pour établir ce nouveau dispositif fiscal, il nous est proposé d'ajouter au « Titre III – Taxes diverses du Code des impôts » un Chapitre « VIII – Prélèvement sur les jeux de hasard. »

Les différents taux de prélèvement sont fixés, avec un effet dégressif quand le taux de retour aux joueurs augmente. Ainsi, plus grande est la redistribution des gains à la population de joueurs, moins le prélèvement fiscal est important. Ce prélèvement varie, quel que soit le type de jeu, de 14 % à 28 % du solde des mises. Celui-ci correspond au solde des mises lorsqu'ont été déduits tous les frais inhérents à l'organisation des jeux, les gains versés aux joueurs et les rompus versés au budget du Pays. Pour rappel, les rompus sont les écarts de conversion entre les mises encaissées en francs pacifiques et celles définies en euros. Ils représentent, pour mémoire, un montant de plus de 80 millions versés directement au budget de la Polynésie française. Ainsi, ces deux projets de loi ont pour objectifs de renforcer la prévention, auprès des joueurs, de l'addiction au jeu et de ses autres effets néfastes et d'assurer au Pays un revenu plancher tiré des jeux de hasard.

En conclusion, ces revenus fiscaux, estimés à environ 1 milliard, sont indolores pour la population, à condition que celle-ci ne se laisse pas piéger par l'addiction, puisqu'ils présentent l'avantage de provenir d'une contribution volontaire des joueurs. Et c'est bien l'esprit dans lequel ont été rédigés ces deux projets de loi.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous allons laisser la parole à Monsieur le vice-président.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, Madame la sénatrice, Mesdames et Messieurs les journalistes, Mesdames et Messieurs du public,

Je ferai une intervention très courte puisque tout a été indiqué par les rapporteurs.

Effectivement, cette convention qui a cours actuellement entre le Pays et la Française des jeux et sa filiale en Polynésie s'achève dans quelques jours, à la fin de l'année, il était nécessaire donc que le gouvernement propose à votre assemblée une nouvelle convention.

Donc, un travail a été initié depuis plusieurs mois de cela en concertation avec le ministère de l'Économie et nous avons élaboré un projet de convention, d'une part, celui qui va être examiné et, ensuite, une loi fiscale qui vient formaliser les dispositions de prélèvement qui étaient anciennement prévus uniquement par la convention, tenant en cela compte des décisions du Conseil d'État qui ont été rendues en 2000.

Donc, les deux textes qui sont présentés à votre assemblée viennent, à périmètre constant, renouveler ce partenariat ancien, puisqu'il remonte à 1991, et formaliser de manière réglementaire les dispositions de prélèvement obligatoire qui encourent depuis quasiment 20 ans aujourd'hui. Nous avons proposé quelques aménagements à cette convention qui ont été pris en compte dans le dispositif final.

Sur la question qui a été posée par Alice, effectivement, le ministère de l'Économie travaille actuellement sur une réglementation plus large des Jeux en Polynésie prenant en compte la demande qui a été formulée par de nombreux maires que soit réglementé le jeu de bingo notamment qui a cours dans de nombreuses communes et, donc, c'est le travail qui est mené actuellement par le ministère de l'Économie.

Voilà ce que j'avais à indiquer sur ces deux projets de textes.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Je vous invite à examiner les deux articles du rapport 186 en invitant Madame le rapporteur à bien vouloir donner lecture de l'article LP 1.

— Cf. annexe —

Article LP 1.-

Le président : Merci. Madame Levy-Agami, ensuite Madame Vaiho.

M<sup>me</sup> Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci beaucoup, Monsieur le président. Bonjour, Monsieur le vice-président-sénateur. Bonjour, chers collègues. **Bonjour** à tout le monde !

Je trouve que ce dossier est important, dans le sens où on a beaucoup parlé de moralisation, on a parlé d'addiction aux jeux. Mais le fond de ce dossier, c'est d'abord un fonds fiscal et vous venez de le rappeler, Monsieur le vice-président.

Ce qui est intéressant dans ce que vous nous proposez aujourd'hui c'est que, finalement, vous avez revu les conditions de convention avec la Française des jeux, en l'occurrence avec sa filiale la Pacifique des jeux, et que cela va pouvoir permettre de garantir un minimum de rentrées fiscales à la Polynésie française. Donc, c'est la bonne nouvelle, je dirais, de cette convention. Et cela, je tenais à le souligner.

Quand on voit qu'en 2012, on était à 880 millions de recettes fiscales, qu'on tombe en 2015 à 675 millions, donc 200 millions de moins... Vous nous disiez en commission que, grâce à cette convention, on va pouvoir remonter à des niveaux de 750 millions de recettes directes sur, en tout cas, l'exercice 2017. Donc c'est, pour ma part, en tant que membre de la commission des finances, un point important à souligner.

Je voudrais vous dire que cela fait quand même 25 ans que ces jeux sont organisés en Polynésie française à travers la Pacifique des jeux, que parler de moralisation au bout de 25 ans, cela me paraît un petit peu tard. Je rappelle tout de même que c'est le TAVINI qui a instauré l'Euromillion

en Polynésie française puisque c'est une décision de 2004. Donc, je ne comprenais pas vraiment l'intervention de mes collègues, mais ils ont certainement leur vision des choses.

Pour notre part, nous allons nous acheminer vers une abstention parce que, au-delà de ce qui a été dit au niveau budgétaire, nous pensons vraiment que les flux financiers qui sont rapatriés depuis la Polynésie française vers la métropole, à travers l'Euromillion, à travers le Loto, ne sont pas eux impactés par la fiscalité et c'est ce qui manque certainement dans notre système fiscal actuel.

C'est la raison pour laquelle je voulais intervenir, Monsieur le vice-président, en vous demandant si vous envisagez également de revoir ce point puisque nous savons que l'impact fiscal qui va être généré porte principalement sur les jeux à gratter, sur un certain nombre de jeux qui sont pratiqués en Polynésie française et pas forcément sur les jeux à portée nationale voire même européenne. Donc, je voulais avoir plus d'éléments sur ce sujet.

Et également vous demandez, puisque le sujet a été abordé déjà en commission des finances, ce que vous envisagez pour l'organisation des bingos en Polynésie. Quand on parle d'addiction, on parle en même temps — bon, là, on est quand même dans un cadre règlementaire, règlementé, la preuve en est aujourd'hui avec cette convention et la loi qui s'y rattache —, mais également on doit parler de tout ce qui se passe dans l'ombre, tout ce qui se passe de façon opaque sur lesquels tous ces jeux sur lesquels, finalement, la Polynésie française n'a aucune vision, n'a aucun impact fiscal, n'a aucune rentrée fiscale. Et je voulais vous demander où vous en êtes éventuellement de l'organisation des jeux comme le bingo en Polynésie française parce que j'ai su, par des présidents d'association qui sont organisés sur Tahiti pour mettre en place des bingos, que suite à des décisions de justice, à des convocations chez le procureur, ils ont bien compris qu'ils exerçaient de façon illégale ces jeux d'argent, illicites ces jeux d'argent. Et *a priori*, on m'a indiqué qu'ils s'étaient rendus à la Présidence rencontré le Président du pays pour qu'il puisse les aider. Ce dernier leur aurait répondu qu'il allait s'en occuper. Donc, compte tenu du fait que les jeux d'argent sont de la compétence de la Polynésie française et que c'est inscrit dans le statut d'autonomie, est-ce que vous envisagez d'organiser ces jeux de bingo ? Et si c'est le cas, sous quelle échéance ?

Je vous remercie de votre attention.

M<sup>me</sup> Gilda Vaiho : Merci, Monsieur le président *Bonjour, Monsieur le ministre, sénateur. Bonjour à tous.*

*Monsieur le vice-président, j'aurais une question à poser.*

*Nous voyons tous, par rapport à l'intervention de notre collègue Tumahai ainsi que le texte soumis à notre examen, les revenus engrangés par la Pacifique des Jeux et redistribués au niveau des activités économiques ici, à Pape'ete, et aux gagnants. Alors, ma question c'est : à combien donc s'élèvent les bénéfices... ? À combien s'élèvent les bénéfices engrangés par la Pacifique des Jeux sur l'Euromillion et sur les autres jeux comme le Loto ?... Pourquoi ? Parce que nous savons tous que ce sont les jeux où il y a énormément de joueurs. Et nous savons également où partent les bénéfices engrangés par ces deux jeux. Eh bien, ils sont rapatriés en France et ne sont pas impactés par notre fiscalité. À mon avis, Monsieur le vice-président, il est peut-être temps pour nous de revoir cette fiscalité parce que l'on ne parle pas du tout du plus gros bénéfice. Or, au niveau de la Pacifique des Jeux, on parle d'un milliard depuis 10 ans, c'est-à-dire 1991. Donc, à combien s'élèvent les bénéfices de la Pacifique des Jeux que cette dernière a rapatriés en France et que nous ne taxons pas ?*

*Telle est donc la question que je pose aujourd'hui. Merci.*

M<sup>me</sup> Lana Tetuanui : Oui, merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président du Pays, chers collègues, *bonjour.*

*Je n'avais pas vraiment de commentaires à faire sur ce rapport ce matin mais je dois dire que les interventions de mes collègues Sandra et Gilda me font réagir.*

*Je dis à Sandra qu'elle a raison de parler des jeux de bingo. En effet, lorsque nous faisons le tour de notre pays... Je ne parle pas du tour de l'île de Tahiti mais bien le tour de notre pays. Lorsque nous faisons le tour de notre pays, on peut se rendre compte que ces jeux sont organisés un peu partout. Et donc, il est tout à fait justifié de se poser la question de savoir comment règlementer tout ça ou autoriser les joueurs... Mais il ne faut pas rester uniquement sur les jeux de bingo. Il faut également parler des jeux de « kikiri » qui sont organisés dans notre pays, même si ce sont des amis, nos amis. Oui, nos amis à nous. Voilà, il faut également en parler. Parce que, pour ce qui est du Loto et de l'Euromillion, effectivement, ce sont nos gens qui jouent à ces jeux. Et, on précise bien les recettes fiscales du Pays... C'est vrai, Gilda disait que cela ne correspond pas aux bénéfices qu'ils réalisent et qu'ils rapatrient là-bas.*

*Là où je suis satisfaite, c'est par rapport aux recettes fiscales. Bon, probablement que cela reste insuffisant et qu'il conviendrait d'augmenter cette taxe. C'est un point de vue. Pour ma part, la question que je pose aux uns et aux autres, et qui m'inquiète par-dessus tout, surtout par rapport aux jeux d'argent, c'est pour ce qui est de tout l'argent qui... Parce que dans notre pays... lorsque nous allons à Las Vegas ou à Auckland, eh bien, il faut dire que nos Tahitiens sont nombreux à se déplacer là-bas pour y jouer aux jeux d'argent. Et même que certains envoient une sacrée somme d'argent à l'extérieur de notre pays pour les jeux d'argent. Donc, que faudrait-il faire à ce niveau-là ? Fermer également nos yeux ?...*

*Non mais, c'est une question que je pose ce matin. Merci.*

Le président : Merci. Madame Merceron.

M<sup>me</sup> Armelle Merceron : Merci, Monsieur le président.

Je ne vais pas aller par quatre chemins. L'UPLD prévoit de voter contre, le TAHOERA'A de s'abstenir. Moi, j'y vois — je suis désolée de le dire — une forme d'hypocrisie. On voit très bien la réalité. On a, d'un côté, une nature humaine qui aime le jeu ; d'autre part, avec la Pacifique des jeux, on a quelque chose qui est cadrée, qui est contrôlée et, par ailleurs, on ne voit pas ou on va voter contre ce texte alors que, on ne fait depuis longtemps rien pour ce qui est des jeux de hasard où là, la population n'est absolument pas protégée. Donc, là, on a un dispositif qui existe déjà depuis 25 ans, qui est rôdé, et vous voulez voter contre. Je ne comprends pas votre position. Elle n'est pas claire.

Et par ailleurs, je voulais ajouter une information que j'ai eue depuis la commission. Pour ce qui concerne la responsabilité sociétale de la Pacifique des jeux... Je dis tout de suite : je ne défends pas du tout cette société, je ne joue jamais. Mais il existe des engagements de jeux responsables qui peuvent être contrôlés. Et je vous donne une information que j'ai eue : la Pacifique des jeux aurait payé la formation de deux bénévoles de la Croix rouge, des professionnels par ailleurs, qui sont allés s'informer, se former sur la question de l'addiction aux jeux de manière à pouvoir, ici, revenir et intervenir auprès de publics qui auraient pu être repérés comme « addict » aux jeux. Voilà un exemple, à mon avis, concret de ce que l'on peut faire quand on ne pas, en dépit de ce que l'on a cadré, empêcher des gens de jouer. Et je souhaite que, justement, ce genre de mesures soit de prévention, disons, secondaire, soit des mesures de prévention primaire puissent être effectivement développées de manière à rendre aussi les gens responsables.

Mais, je ne vous trouve pas très responsables, vous, aujourd'hui, en ne votant pas pour ces textes.

Le président : Merci. Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président-sénateur, Madame la sénatrice, mes chers collègues, Messieurs de la presse,

Je constate que souvent aussi, au sein de cette assemblée, les postures, en fait, modifient un petit peu et s'atténuent ou se radicalisent lorsque l'on change de groupe. Pour ma part en tout cas, j'ai au moins la certitude de me trouver dans un groupe qui n'a pas réellement changé de posture depuis à peu près 30 ans sur le sujet.

Et je voudrais simplement, en fait, faire part, et cette question-là, elle est directement dirigée à l'exécutif... Je ne vais pas polémiquer mais je veux aller beaucoup plus loin sur le sujet puisqu'en fait, il est question effectivement de fiscalité, mais il est question de pouvoir d'achat des familles, et j'en parlais un petit peu l'autre soir lorsque vous aviez soutenu un amendement qui consistait notamment à instaurer un avis à tiers détenteur sur des assurances-vie à l'étranger — vous vous souvenez ? — malgré les conditions qui étaient posées et les critères préalables.

Toutefois, je crois, avant de parler d'addiction aux jeux, il faut tout simplement parler d'addiction tout court et aussi de pacte social. Est-ce qu'on est encore, en 2016... ? La question qui se pose et c'est au vice-président que je m'adresse : est-ce que vous avez le sentiment qu'en 2016, les Polynésiens ont toujours confiance en ce pacte social au point de confier 80 à 90 % de leurs revenus dans la contribution officielle ? ou encore, comme c'est un petit peu le cas à travers la convention que nous sommes amenés à adopter ou à contester, préfèrent-ils mettre une partie de leur argent dans un système alternatif à la voie officielle ? Je ne veux pas parler de relation à la fiscalité, je veux parler de relation à l'argent.

TH

Parce qu'au-delà des jeux d'argent officiels et des jeux d'argent un peu moins officiels dont faisaient état nos collègues, je serai intéressé, et je suis en train de mener, comme cela, tranquillement et unilatéralement, une petite enquête très informelle sur l'impact financier et les retombées de l'ensemble des opérations clandestines, sous-terraines, on va dire, que peuvent représenter, notamment, les combats de coqs, que peuvent représenter les combats de rue, (*street fighting*), que peuvent représenter les combats de chiens, encore une fois, à notre époque ; le poids que peut représenter la contribution individuelle des Polynésiens aux organisations confessionnelles respectives, et pourquoi pas, d'ailleurs, Monsieur le vice-président — dont je sais qu'il m'écoute —, le poids que représentent les marges arrières réalisées par les commerçants, à l'extérieur, avant que les prix n'arrivent en Polynésie française, c'est-à-dire les *deals* qui sont réalisés entre commerçants tout court, dans la chaîne, avant que les produits arrivent à la taxation en Polynésie, c'est-à-dire avant qu'on applique le millefeuille fiscal. Alors, la question c'est : quid de l'enquête sur le budget des ménages qui avait été annoncée il y a maintenant un an et demi ? C'est-à-dire : où est-ce qu'on en est ? Est-ce qu'on est en train de parler d'une fiscalité qui est axée sur des éléments objectifs ou est-ce qu'on est en train de faire une fiscalité un petit peu à l'intuition ?

Ne serait-il pas — deuxième question — intéressant de faire — et là je parle sous le contrôle du président, Monsieur le président de l'assemblée — une mission d'information des élus sur tous ces sujets qui touchent à l'économie souterraine et à l'économie clandestine avant de se lancer dans des relances de campagne, de pure campagne électorale ? Ne serait-il pas intéressant d'aller plus loin dans, eh bien, cette addiction qu'ont les Polynésiens à tout ce qui n'est pas attiré à la contribution officielle du Pays, c'est-à-dire tout ce qui, finalement, vient absorber et aspirer une partie de leur pouvoir d'achat dans des pratiques addictives qui ne sont pas à valeur ajoutée pour la Polynésie française ?

Voilà un vrai sujet de fond qui dépasse largement un budget de campagne pour une relance économique de campagne, Monsieur le président.

Merci.

Le président : Merci. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci bien, Monsieur le président.*

*Vous savez, Monsieur le président, nous n'interdisons pas à notre collègue Armelle d'aller jouer au casino, ou à notre collègue Monsieur Fong Loi de jouer au mahjong jusque tard dans la nuit, ou encore à l'amie de notre collègue Fong Loi, Lana, de jouer au kikiri (NDT : jeu de dé clandestin) lorsqu'elle rentre chez elle à Tumara'a, ou bien encore à l'un d'entre vous de participer à des combats de coqs lorsque vous le voulez. Nous ne sommes pas contre cela. Ce qui nous préoccupe, sachez le, Monsieur le ministre des finances, c'est la situation de Tihoni, de Vito et des autres. C'est pour eux que nous nous exprimons. Car vous serez incapable de les protéger du danger que cela représente.*

*Je vous le dis, la majorité des joueurs sont des gens que nous aidons par le biais de la caisse de prévoyance sociale. Et nous constatons que le déséquilibre de cette caisse s'accroît un peu plus chaque jour, et un jour ou l'autre, elle finira par faire faillite. Actuellement, elle doit sa survie aux apports financiers de l'État. Cela fait honte à dire ! C'est grâce à l'aide de l'État que notre caisse de prévoyance sociale a la tête hors de l'eau.*

*Et aujourd'hui, nous sommes face à une problématique extrêmement importante pour notre peuple demain, et pour nous-mêmes, élus du peuple chargés de venir défendre ses intérêts ici. Pour les personnes responsables, comme celles que j'ai citées tout à l'heure, il n'est pas utile de venir défendre leurs intérêts ici car elles sont responsables et elles peuvent se défendre toutes seules. Par contre, pour celles qui ne le sont pas, c'est une responsabilité qui nous revient. C'est ce qui justifie notre présence ici. Nous ne sommes pas ici pour riposter à la rhétorique des uns et des autres, mais bien pour trouver les moyens de défendre les intérêts de celles et ceux qui connaissent des situations difficiles aujourd'hui.*

*À cause de votre manque de clairvoyance, vous n'avez même pas vu qu'il fallait modifier l'adresse de la collectivité territoriale de Polynésie française dans votre convention. Savait-vous que l'avenue Bruat n'existe plus ?* Monsieur le ministre, vous qui ne parlez pas notre langue, juste vous dire que l'adresse, *voyez-vous*, de la collectivité d'outre-mer, ce n'est plus avenue Bruat. Il faut peut-être modifier, ne serait-ce que là. Je sais ce qui vous intéresse, ce sont les pages gonflées de chiffres fiscaux. N'est-ce pas ? Mais la première page, la plus simple, qui mérite un petit contrôle, le contrôle de l'adresse de notre collectivité territoriale qui est toujours celle de l'ancienne adresse, il faudrait peut-être la corriger, si c'était possible, si ce n'est pas trop vous demander.

Donc, pour en revenir à mon intervention, Monsieur le président, on n'est pas là pour venir essayer de protéger ceux qui ont la capacité de se défendre tout seul, et en plus ceux qui siègent dans notre hémicycle. On est là pour défendre ceux qui n'ont pas la capacité de se défendre. À tel point qu'aujourd'hui, la loi de pays que vous nous présentez est une forme d'addiction, parce que vous vous préservez à l'intérieur d'un plancher minimum de paiement de taxes. Vous vous rendez compte jusqu'où va le degré de notre intéressement dans cette affaire ? Il y a deux façons de voir les choses. Soit on regarde par l'ornière effectivement de celui a besoin de remplir sa caisse, et là on oublie tout... Moi je vous dis : ouvrez des casinos et même toute l'économie qu'il y a autour des casinos ! Je ne vais pas citer quelles sont les activités qui vont se greffer autour des casinos. Vous pouvez en rigoler, Monsieur le ministre, mais, en tous les cas, vous pouvez le faire. C'est une possibilité pour remplir notre caisse, mais ce n'est pas notre vision. Ce n'est pas notre vision. (Le président : « Merci. ») Sinon, il y a une possibilité également, c'est de faire un charter à Macao que j'ai visité avant qu'il retourne à la Chine et qui était dans un état effectivement qui ne ressemble pas du tout à celui dans lequel il se trouve aujourd'hui. N'allez pas uniquement vous promener là où se trouvent les casinos aujourd'hui ! Allez dans la petite périphérie aussi ! Là, vous allez découvrir ce qu'il s'y passe réellement. (Le président : « Merci. Merci, Monsieur le représentant. »)

Donc, voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci. Vito. On appliquera les temps consacrés à la discussion des articles. Pas plus de cinq minutes, deux minutes.

Vito. Merci.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci bien, Monsieur le président. Bonjour au gouvernement. Chers collègues représentants, bonjour.*

*Je n'avais pas l'intention de parler, mais puisque... Vous avez votre avis, et vous avez la majorité. Si vous dites « oui », eh bien c'est adopté. Si vous dites « non », c'est rejeté. Mais cet hémicycle est un lieu de débat. J'ai entendu notre collègue Armelle nous dire que la Pacifique des jeux avait proposé à deux de nos jeunes d'aller se former sur l'addiction des jeux. Eh, Pablo Escobar, c'était le plus grand donateur dans son pays ! Tous les grands cartels du jeu, c'est la politique qu'ils ont mené pour que les gouvernements, les communes acceptent leurs jeux d'argent et tous les cartels qui ont existé.*

*Je ne pense pas que parce qu'ils ont envoyé ces deux jeunes gens se former sur l'addiction des jeux, nous devrions nous plier à leurs desiderata. Je vous le dis, dans le monde entier, cela se passe comme ça. Lorsque ces lobbys veulent obtenir quelque chose, ils n'hésitent pas à financer des terrains de football, des terrains de basket, à faire des donations par ci, par là. Et nous devrions nous réjouir ? Et notre peuple ? C'est ce qui nous préoccupe. Si nous décidons d'emprunter cette voie, eh bien, c'est malheureux ! Rappelez-vous de l'histoire de Pablo Escobar. Il a tout fait : créer des écoles, l'addiction, l'addiction à la drogue, il a formé des gens à l'addiction à la drogue alors que c'était le plus grand cartel.*

*Nous devrions peut-être éviter d'emprunter cette direction. Comme je l'ai dit, pour l'instant, vous avez la majorité. Vous prendrez votre décision et vous assumerez vos responsabilités demain.*

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci. Dernière intervention, Madame Levy-Agami.

M<sup>me</sup> Sandra Manutahi Levy-Agami : Merci, Monsieur le président.

Je ne reviendrai pas sur l'intervention de Madame Merceron puisqu'il n'y avait pas de contenu et qu'il vaut mieux élever le débat, mais juste rappeler que, pour beaucoup, le jeu c'est un loisir comme un autre ou ça peut être également la possibilité de gagner de l'argent quand on n'a pas d'emploi, quand on est en situation de précarité. Et vous l'avez dit tout à l'heure, l'UPLD l'a dit, beaucoup de gens qui pratiquent ces jeux d'argent, notamment de façon clandestine, ce sont des gens qui espèrent avoir un gain parce que leur situation économique est désespérée. Et c'est là où le gouvernement doit développer les moyens pour créer de l'emploi, pour éviter que ces gens-là soient accaparés par de tels — et là, ça devient un vice — vices qui les mènent à ce type de situation.

Quand quelqu'un travaille, il n'a pas le temps d'aller jouer au bingo à côté de chez lui. Il n'a pas le temps d'aller forcément à l'Euromillion. Il va travailler et il n'aura même pas le questionnement de savoir est-ce qu'il a besoin de gagner plus d'argent, puisqu'il va avoir un revenu. Et le fond du problème il est celui-là également. Après, interdire, à ce moment-là, il faut interdire également de vendre de l'alcool, il faut interdire tout ce qui peut mener à l'addiction. Moi, je pense que ce n'est pas la solution. Peut-être, dans ce qu'on a entendu en commission — et je tiens à intervenir sur ce sujet, Monsieur le vice-président —, vous pourriez sensibiliser la ministre en charge des affaires sociales et de la famille pour que les affaires sociales mettent en place également une véritable information au niveau des familles et notamment au niveau des mamans qui vont jouer au bingo pour qu'elles puissent dégager, dans le budget familial, une petite somme dédiée à ça et qu'elles s'y tiennent. Parce

que dire « on va interdire ! », ça ne marchera pas. Par contre, réglementer, accompagner, éduquer, on pourra y arriver.

Donc, Monsieur le vice-président, j'attends encore une fois la réponse à ma question concernant le bingo en Polynésie française et le positionnement du Président du Pays et du gouvernement sur ce sujet.

Le président : Merci. Est-ce que le gouvernement souhaite réagir ? Non.

Vous avez la parole.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président.

Je crois que dans les textes à examiner figure une proposition de modification du règlement intérieur pour limiter les temps de parole dans les interventions. Je me demande si on n'aurait pas dû passer ce texte avant celui-là, parce que je vous avoue que je n'ai pas compris toutes les interventions. Désolé ! Parce qu'entre Pablo Escobar et la rupture du pacte social, je suis un peu perdu ; comprenez vous, Monsieur le président. Mais si on veut être un peu sérieux sur ce sujet... Parce que je l'avoue aussi, parfois, je comprends davantage les questions que Tony pose en tahitien que lorsqu'il s'exprime en français. Désolé !

Sandra, tu as indiqué que nous avons proposé un plancher de 15 %. Effectivement, on a proposé ce plancher. Enfin, c'était une proposition au départ. On ne savait pas si elle allait être acceptée. Finalement, dans les discussions, c'est effectivement passé, mais je pense qu'on devrait avoir des recettes fiscales en hausse dès l'exercice prochain.

Sur le bingo, j'ai répondu à la question parce qu'elle a déjà été posée par Alice, préalablement. Donc, le ministère de l'économie travaille sur un texte. Et concernant l'intervention du Président du Pays, bon, il est maire de Pīra'e et le ministère a souhaité associé l'ensemble des maires, puisque c'est une demande qui émane des maires, à tout ce processus d'élaboration. Donc, le SPC sera consulté et l'ensemble des maires seront consultés.

Sur le reste des questions, je pense qu'on a fait le tour. C'était plutôt des interventions diverses et variées. C'est comme ça que je les classerai. Je n'ai pas de commentaires à faire sur Pablo Escobar, la drogue ou les addictions.

Alors, c'est vrai que si certains ici considèrent que jouer au loto constitue une addiction, ce n'est pas une philosophie que partage le gouvernement. Il y a une tendance des Polynésiens au jeu. Oui, c'est une réalité ancienne, pas uniquement au loto. C'est vrai que c'est la philosophie plutôt de l'UPLD de considérer que ce sont des addictions et qu'il faut les interdire. Ce n'est pas la philosophie du gouvernement. On compte plutôt sur la responsabilité de nos citoyens. Si on va dans ce sens, il faut interdire effectivement l'ensemble des jeux d'argent, puis éventuellement interdire aussi l'alcool, la cigarette, les produits sucrés. Donc, encore une fois, on n'est pas dans cette logique de prohibition, d'interdiction. On est plutôt dans une logique d'autonomie, de responsabilité des uns et des autres.

Je pense qu'on a examiné tous les aspects techniques de ce dossier, maintenant je laisse à cette assemblée le soin de délibérer sur ces deux projets que le gouvernement vous propose.

Le président : Bien. Qui est pour l'article LP 1 ?... Qui s'abstient ?... Qui est contre ?...

ADOPTÉ.

Le président : Merci. Article LP 2.

Article LP 2.-

Le président : Merci. Même vote pour l'article LP 2.

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons au scrutin public et j'invite le secrétaire général à faire l'appel des représentants.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	s'abstient
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Isabelle Sachet, pour
M <sup>me</sup>	Bouteau	Nicole	pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	Absent, a donné procuration à M. Puta'i Taae, pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	contre
M.	Drollet	Jacqui	contre
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M <sup>me</sup>	Flores-Tahiata	Chantal	Absente, a donné procuration à M. Victor Maamaatuaiahutapu, contre
M.	Fong Loi	Charles	pour
M <sup>me</sup>	Frébault	Joëlle	pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Chantal Minarii	contre
M.	Geros	Antony	contre
M.	Graffe	Jacque	pour
M.	Iriti	Teura	s'abstient
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	s'abstient
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Joëlle Frébault, pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	contre
M <sup>me</sup>	Manutahi-Levy-Agami	Sandra	s'abstient
M <sup>me</sup>	Maraea	Emma	pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	s'abstient
M <sup>me</sup>	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Patricia Amaru, s'abstient
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Sandra Manutahi Levy-Agami, s'abstient
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Lana Tetuanui pour
M.	Raioha	Jacques	Absent, a donné procuration à M. Jordan Rudolph, pour
M <sup>me</sup>	Richeton	Monique	s'abstient
M.	Riveta	Frédéric	Absent, a donné procuration à M. John Toromona, pour
M <sup>me</sup>	Sachet	Isabelle	pour
M <sup>me</sup>	Sage	Maina	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Virginie Bruant, pour

M <sup>me</sup>	Salmon-Amaru	Loïs	s'abstient
M.	Schyle	Philip	pour
M.	Taae	Putai'i	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M <sup>me</sup>	Tata	Jeanine	Absente, a donné procuration à M. Joseph Ah-Scha, pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	Absente, a donné procuration à M. Moehau Teriitahi, pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Absent, a donné procuration à M. Antony Geros, contre
M.	Temaui	Jean	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Monique Richeton, s'abstient
M.	Temeharo	René	Absent, a donné procuration à M. Félix Faatau, pour
M.	Teriitahi	Moehau	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	pour
M <sup>me</sup>	Teura	Justine	contre
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	contre
M <sup>me</sup>	Tinorua-Rijkaart	Alice	s'abstient
M.	Tong Sang	Gaston	Absent, a donné procuration à M. Antonio Perez, pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiaiva	Richard	contre
M.	Tuihani	Marcel	s'abstient
M.	Tumahai	Ronald	pour
M <sup>me</sup>	Turquem	Sandrine	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Élise Vanaa, s'abstient
M <sup>me</sup>	Vaiho	Gilda	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Teura Iriti, s'abstient
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	s'abstient
M <sup>me</sup>	Viriamu	Yolande	s'abstient

Le président : La loi du pays est adoptée par 31 voix pour, 10 contre et 16 abstentions.

ADOPTÉE, au scrutin public, par 31 voix pour, 10 voix contre et 16 abstentions.

oOo

Le président : Nous passons au rapport suivant et j'invite le rapporteur à donner lecture de l'article LP 1.

— Cf. annexe —

Article LP 1.-

Le président : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je mets aux voix. Même vote que précédemment ?... Même vote.

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 2.

Article LP 2.-

Le président : Même vote sur l'article LP 2 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons au scrutin public et j'invite le secrétaire général à faire l'appel des représentants.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	s'abstient
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Isabelle Sachet, pour
M <sup>me</sup>	Bouteau	Nicole	pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	Absent, a donné procuration à M. Puta'i Taae, pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	contre
M.	Drollet	Jacqui	Absent
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M <sup>me</sup>	Flores-Tahiata	Chantal	Absente, a donné procuration à M. Victor Maamaatuaiahutapu, contre
M.	Fong Loi	Charles	pour
M <sup>me</sup>	Frébault	Joëlle	pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Chantal Minarii	contre
M.	Geros	Antony	contre
M.	Graffe	Jacque	pour
M.	Iriti	Teura	s'abstient
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	s'abstient
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Joëlle Frébault, pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	contre
M <sup>me</sup>	Manutahi-Levy-Agami	Sandra	s'abstient
M <sup>me</sup>	Maraea	Emma	pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	s'abstient
M <sup>me</sup>	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Patricia Amaru, s'abstient
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Sandra Manutahi Levy-Agami, s'abstient
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Lana Tetuanui, pour
M.	Raioha	Jacques	Absent, a donné procuration à M. Jordan Rudolph, pour
M <sup>me</sup>	Richeton	Monique	s'abstient
M.	Riveta	Frédéric	Absent, a donné procuration à M. John Toromona, pour
M <sup>me</sup>	Sachet	Isabelle	pour
M <sup>me</sup>	Sage	Maina	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Virginie Bruant, pour

M <sup>me</sup>	Salmon-Amaru	Loïs	s'abstient
M.	Schyle	Philip	pour
M.	Taae	Putai'i	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M <sup>me</sup>	Tata	Jeanine	Absente, a donné procuration à M. Joseph Ah-Scha, pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	Absente, a donné procuration à M. Moehau Teriitahi, pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Absent, a donné procuration à M. Antony Geros, contre
M.	Temaui	Jean	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Monique Richeton, s'abstient
M.	Temeharo	René	Absent, a donné procuration à M. Félix Faatau, pour
M.	Teriitahi	Moehau	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	pour
M <sup>me</sup>	Teura	Justine	contre
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	contre
M <sup>me</sup>	Tinorua-Rijkaart	Alice	s'abstient
M.	Tong Sang	Gaston	Absent, a donné procuration à M. Antonio Perez, pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiava	Richard	contre
M.	Tuihani	Marcel	s'abstient
M.	Tumahai	Ronald	pour
M <sup>me</sup>	Turquem	Sandrine	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Élise Vanaa, s'abstient
M <sup>me</sup>	Vaiho	Gilda	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Teura Iriti, s'abstient
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	s'abstient
M <sup>me</sup>	Viriamu	Yolande	s'abstient

M<sup>me</sup> Jeanne Santini : 31 voix pour, 9 contre et 16 abstentions.

Le président : La loi du pays est adoptée par 31 voix pour, 9 contre et 16 abstentions.

ADOPTÉE, au scrutin public, par 31 voix pour, 9 voix contre et 16 abstentions.

Le président : Monsieur Richard Tuheiava, explication de vote. C'est bien ça ?

M. Richard Tuheiava : Oui, Monsieur le président.

Je voulais en fait utiliser mon temps dans l'explication de vote pour re-solliciter une réponse à la question que j'avais posée tout à l'heure. Je n'avais pas eu de réponse. C'est une question extrêmement importante de la part de Monsieur le vice-président, à savoir les résultats ou la situation de l'enquête sur le budget des ménages. Et nous voudrions, en fait, tout simplement savoir où ça en est. Est-ce que l'enquête est terminée ? Et est-ce que l'assemblée sera informée donc de ses résultats ?

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Est-ce que le vice-président a quelques informations sur l'enquête des ménages ?

M. Nuihau Laurey : Je crois qu'elle est quasiment terminée. Présentation doit en être faite par l'ISPF, bien que je sais que l'ISPF a commencé à utiliser une partie des données dont le rapport

qui a été rendu il y a quelques semaines sur le différentiel de prix entre la Polynésie et la métropole qui indiquait 38 % de différentiel sur un panier moyen. Donc, les données ont commencé à être dépouillées et je pense qu'une présentation générale sera faite par l'ISPF assez rapidement. C'est vrai que c'est un financement qui est de l'ordre de 400 millions en Contrat de projets, et c'est effectivement quelque chose qui est assez attendu puisqu'il y a notamment un volet sur l'économie souterraine qui est la première étude sur ce sujet jamais menée en Polynésie. Donc, je pense qu'une présentation en sera faite probablement dans le courant du premier semestre, l'année prochaine. Je n'ose pas trop m'avancer puisque ça ne dépend pas que de moi. Donc, oui, l'enquête est quasiment terminée, à ma connaissance.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

oOo

LOI DU PAYS PORTANT CRÉATION D'UN FONDS DE GARANTIE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n° 190-2016, en date du 25 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique par Madame la représentante Virginie Bruant.

— Cf. annexe —

Le président : Chers collègues, je vous invite à passer au rapport suivant, le rapport 190-2016 sur le projet de loi du pays portant création d'un fonds de garantie pour le développement économique de la Polynésie française en invitant Madame Bruant à bien vouloir présenter son rapport.

M<sup>me</sup> Virginie Bruant, rapporteure : Merci, Monsieur le président.

— Présentation du rapport —

MB

Le président : Merci, Madame la représentante. Nous allons tout de suite passer à la discussion générale, ne disposant pas de l'intervenant du Conseil économique, social et culturel. 60 minutes sont consacrées à la discussion générale sur ce texte.

J'invite dès à présent l'intervenant du groupe RMA... Monsieur Perez.

M. Antonio Perez : *Merci*. Monsieur le président de notre assemblée, Monsieur le ministre, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues, Messieurs de la presse, du public, *bonjour*.

Si vous me le permettez, Monsieur le président, j'aimerais faire un petit aparté de 30 secondes. Vous savez que la note du Pays a été relevée et je souhaitais exprimer ma satisfaction du fait de cette amélioration de la notation de la Polynésie française. Ce relèvement est la résultante de la qualité de la gestion des finances du Pays, et nous voulions saluer la gestion de Monsieur le vice-président, notre grand argentier, et notamment de tout le gouvernement et notre Président, puisque cette amélioration de la notation du Pays aura des effets positifs sur les leviers à mettre en œuvre pour continuer à développer notre pays. Merci d'avoir accepté...

Il y a un an, nous adoptions une convention-cadre visant à asseoir juridiquement le partenariat entre le Pays, la Banque Publique d'Investissement Bpifrance, la SOGÉFOM, l'AFD et la SOFIDEP, l'objectif étant de mieux accompagner nos entreprises en leur proposant un « Prêt de Développement Polynésie française ». Il y a peut-être eu chez certains, me semble-t-il, une confusion

entre les dotations octroyées à la SOFIDEP dans le cadre de ses activités de crédit et la dotation du fonds de garantie dans la distribution des prêts BPI. Soyons clairs ! La SOFIDEP ne fera qu'instruire les dossiers pour le compte de la BPI.

Quels sont les enjeux de ce prêt BPI ? Sur les enjeux proprement dits, ce prêt BPI est un nouvel outil de financement mis à disposition des très petites entreprises (TPE) ainsi que des petites et moyennes entreprises (PME). Le Pays, en participant à la mise en place de cet outil, encourage l'investissement, le développement économique et la création d'emploi en venant garantir à hauteur de 40 % les prêts en faveur d'entreprises de moins de trois ans octroyés sur des ressources financières externes et, par conséquent, non prises sur le budget polynésien. Certes, le Pays verse 120 millions de francs au fonds. Mais, en réalité, avec l'effet de levier attendu, il s'agit d'un milliard d'octroi pour les entreprises polynésiennes.

Quel est l'intérêt du « Prêt de développement Polynésie française » pour les entreprises ? Ces prêts complètent utilement l'offre du système bancaire et, plus généralement, financier en proposant une solution de quasi fonds propres pour les entreprises en développement de petite taille qui n'ont pas accès au capital risque et peuvent rencontrer des difficultés de financement bancaire en cas de programmes soit importants, soit comportant des dépenses à caractère immatériels. Ces dépenses, par exemple, qui peuvent porter sur une campagne marketing, un plan de formation, des coûts liés au respect de la réglementation hygiène sécurité sont difficilement financées par le marché car la valeur de gage est faible, voire inexistante.

Comment les prêts de développement se différencient-ils des prêts bancaires ? Tout d'abord, par la nature des projets à financer. Nous pouvons lister : les dépenses immatérielles (constitution d'une force de vente, prospection, campagne de publicité, amélioration ou mise en œuvre de nouveaux *process* ou technologies, mise aux normes ou encore projets liés au respect de l'environnement) ; les actifs présentant une faible valeur de gage, (matériel informatique, matériel de laboratoire, matériel d'occasion, travaux d'aménagement, travaux liés à un changement de réglementation, à l'accessibilité, à l'hygiène etc.) ; et le besoin en fonds de roulement généré par la mise en œuvre du projet. Deuxièmement, grâce au principe de différé de remboursement du capital. En effet, le différé d'un an ou deux offre la souplesse d'une absence de remboursement du capital sur cette période. La trésorerie de l'entreprise est ainsi préservée et le porteur de projet peut consacrer sereinement ses ressources humaines et financières à la mise en œuvre de son projet. Troisièmement, grâce à une durée longue adaptée à la nature des besoins. Effectivement, la durée de cinq ou sept années associée au différé procure à l'emprunteur un délai raisonnable pour amortir sa dette en rapport avec la montée progressive des résultats attendus par le projet tout en sécurisant son bilan, la croissance du besoin en fonds de roulement étant financée sur une longue période. Et, enfin, grâce à l'absence de sureté ou de garantie, le prêt n'étant assorti d'aucune garantie, ni sur l'objet financé, (absence d'hypothèque, de nantissement ou de gage...) ni du chef de l'emprunteur (absence de caution personnelle). Par ailleurs, le prêt étant systématiquement associé à une intervention bancaire de même montant, la banque partenaire pourra ainsi appréhender, seule, les suretés disponibles.

J'ai été assez technique mais, ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est qu'au travers de cette dotation au fonds de garantie, le Pays apporte un soutien direct au développement des entreprises polynésiennes et donc de la création d'emploi. Il s'agit d'un levier supplémentaire en faveur de la création d'emplois. C'est ce qu'attendent de nous nos jeunes, c'est ce qu'attend de nous notre population ; et c'est l'objectif phare que s'est fixé notre Président et tout son gouvernement.

C'est pourquoi, mes chers collègues, c'est avec enthousiasme et responsabilité que je vous demande d'approuver ce projet de loi du pays.

*Je vous remercie de votre attention. (Applaudissements dans la salle.)*

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Pour l'intervention du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Madame Levy-Agami.

M<sup>me</sup> Sandra Manutahi Levy-Agami : *Bonjour, Monsieur le ministre*. Gageons qu'aujourd'hui nos relations se stabilisent !

C'est par lettre n° 9146/PR du 23 novembre 2016 que le Président a transmis à notre assemblée aux fins d'examen ce projet de loi du pays portant création d'un fonds de garantie pour le développement économique de la Polynésie française.

La création de ce « fonds de garantie » fait suite à l'adoption le 10 décembre 2015 par notre institution, d'une délibération portant approbation d'un projet de convention-cadre relative au partenariat portant création du dispositif « Prêt de Développement Polynésie française ».

Pour rappel, ce prêt destiné au cofinancement des besoins des opérateurs économiques de notre pays, à savoir les TPE et PME polynésiennes ayant plus de trois ans d'existence, a été élaboré en vue de compléter l'ensemble des dispositifs existants gérés par la SOFIDEP (le PRE, Prêt à la Relance Économique d'entreprises en difficulté, ou encore le PACE, Prêt d'Aide à la Création d'Entreprise).

Ce nouveau dispositif de soutien, qui vient enrichir la gamme des produits de financement participatif locaux, s'adresse cependant à une typologie particulière d'entreprises — comme je le disais précédemment, de plus de trois ans d'existence, ce qui exclut les entreprises nouvelles — et de besoin — puisque spécifiquement destiné à couvrir des dépenses qui, pour leur nature, sont difficilement prises en charge par les établissements bancaires classiques. Cela peut concerner notamment les besoins en fonds de roulement, les dépenses immatérielles ou encore les dépenses à faible valeur de gage. Car, en effet, aussi étonnant que cela puisse paraître, même les entreprises ayant plus de trois années d'existence peinent encore à trouver dans le contexte économique actuel de « l'argent frais » auprès des banques pour leur développement et, dans de tels cas, la SOFIDEP apparaît souvent comme la solution ultime.

Ce prêt, dont la SOFIDEP assurera le « *frontdesk* » permettra ainsi les financements à hauteur de 1,2 million jusqu'à 6 millions de francs, pour une durée de cinq ans. Il doit être en outre accompagné d'un concours bancaire au moins équivalent ou d'apport en fonds propres ou quasi fonds propres. Ce dispositif résulte, on l'a dit, de l'accord-cadre conclu en décembre 2015 entre le Pays, la Banque publique d'investissement (BPI France), la Société de gestion de fonds de garanties Outre-mer (SOGÉFOM) et la SOFIDEP, et fait suite à plusieurs mois de négociations sous le gouvernement Flosse. Rappelons que ce dossier était alors porté par Monsieur Michel Paoletti. Au moment des négociations, je siégeais encore au sein du conseil d'administration de la SOFIDEP. Et je me rappelle qu'il a été extrêmement difficile de positionner la SOFIDEP en « *front desk* » car, à l'époque, l'AFD faisait le *forcing* pour l'être elle-même.

À la mise en place de ce prêt, la BPI France poursuit ainsi le déploiement de ses offres dans les territoires d'Outre-mer. Outil de compétitivité économique reconnu et spécialisé dans le soutien des petites et moyennes entreprises métropolitaines, la BPI France est donc un nouveau partenaire de confiance sur lequel pourront s'appuyer nos entrepreneurs locaux.

Ce faisant, ce « prêt de développement à la sauce locale » créé, je m'en souviens, dans la précipitation l'année dernière mais qui avait pourtant recueilli notre approbation en séance plénière — compte tenu de l'urgence à soutenir la relance économique de notre pays — a finalement pris du retard à l'allumage... Cette précipitation qu'avait d'ailleurs critiquée l'UPLD semble se confirmer aujourd'hui puisque, un an après, nous en sommes encore à devoir préciser le cadre juridique de ce dispositif. Alors, je ne qualifierai mon collègue Tony Geros de visionnaire mais il avait, à l'époque, mis le doigt sur l'absence de cadre juridique établi pour la constitution de ce que nous sommes en passe d'examiner aujourd'hui, à savoir un « fonds de garantie ».

Par excès d'optimisme ou par orgueil, peut-être que le gouvernement avait mis « la charrue avant les bœufs » ; mais comme le dit un autre adage, Monsieur le ministre : « Mieux vaut tard que

jamais », n'est-ce pas ? Donc, vous l'aurez compris, il nous est proposé de finaliser l'ensemble de ce dispositif en créant un fonds de garantie par le biais de la loi du pays, lequel viendra enfin permettre le déploiement de cet outil de cofinancement. Rappelons : 40 % SOGÉFOM, 40 % Polynésie française, 20 % BPI France. Le Pays a d'ailleurs déjà inscrit au budget 2017, 785 millions de francs.

Cette loi du pays vient poser, on l'espère, la dernière pierre, Monsieur le ministre, de l'édifice et nous ne pouvons que souhaiter que cela aboutisse. Car, en effet, à l'image de l'essor de l'ADIE, l'AFD et de la SOFIDEP, c'est un dispositif qui va permettre aux entreprises déjà existantes de travailler avec plus de lisibilité.

En conclusion, comme ce fut le cas le 10 décembre 2015 lors de l'approbation de la convention de partenariat créant « le prêt de développement Polynésie française » et afin de soutenir la croissance économique de notre pays, le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA votera en faveur, Monsieur le ministre, de l'aboutissement de ce dispositif d'aide aux très petites et moyennes entreprises. Ce dispositif qui est la résultante du travail réalisé par le précédent gouvernement. Encore une fois, le gouvernement Fritch récolte ce que le gouvernement Flosse a semé, mais c'est de bonne guère.

*Merci.*

Le président : Merci, Madame la représentante. Monsieur Geros, pour l'UPLD.

*M. Antony Geros : Merci, Monsieur le président. Puisque le vice-président a soulevé le fait qu'il ne me comprend pas lorsque je m'exprime dans ma langue seconde, je vais intervenir dans ma langue première.*

*Sachez, Monsieur le ministre, par rapport à la dernière remarque que nous avons entendue que cela fait un bon moment que nous nous occupons de la modification de ce texte de loi que vous avez préparé (NDT, Monsieur le ministre) afin de pouvoir soutenir les sociétés lorsqu'elles envisagent, grâce aux aides apportées, à un moment où leur activité prospère, de recruter du personnel, parce que c'est le problème auquel nous sommes tous confrontés. Et cela fait un an que, de notre côté, nous vous disons que nous avons été confrontés au même problème que vous connaissez aujourd'hui. Parce que c'est par une loi du pays que ce fonds doit être créé. Et donc aujourd'hui, nous sommes satisfaits parce que nous avons ce projet de loi devant les yeux. (Réaction dans la salle.) Un instant, voyons ! Nous ne sommes pas encore sur le vote ! Ce sera voté, en tous les cas. Ce sera voté, oui.*

*Donc, ce qui est en train de se faire c'est bien mais nous n'en avons pas encore terminé. Effectivement, la préparation du fonds c'est la première étape. La deuxième c'est sa mise en œuvre. Parce que c'est le fonds du pays qui devra défendre les sociétés lorsque ces dernières auront besoin de son intervention. Autrement dit, étant donné qu'au niveau de la SOFIDEP ils ne seront que de simples agents qui n'auront aucune enveloppe à gérer et qui auront juste à exécuter des tâches qui leur seront assignées, il faudra bien contrôler tout cela parce que nous avons notre part à l'intérieur en plus de celle de la banque française.*

*Voilà pourquoi l'UPLD vous demande, Monsieur le ministre, de bien contrôler l'utilisation de ce fonds de garantie pour éviter que la SOFIDEP n'exécute que les tâches que lui aura assignées la banque française. Il faudra informer les agents de la SOFIDEP qu'ils travaillent pour nous, c'est nous qui les payons. C'est-à-dire qu'ils doivent respecter les consignes que vous leur donnerez (NDT, Monsieur le ministre), et ce, pour préserver au mieux la part financière que nous apportons dans ce fonds de garantie.*

*Pour conclure, nous soutiendrons la proposition de création de ce fonds de garantie, Monsieur le ministre, puisque c'est une étape que nous avons toujours attendue pour une meilleure utilisation des crédits que nous avons prévus pour le développement des sociétés locales.*

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Monsieur le ministre.

M. Teva Rohfritsch : Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues et néanmoins amis de l'assemblée, bonjour. Je vous envoie le bonjour de la France, je suis arrivé hier soir. Il fait frais et il fait beau dans le pays chéri de Monsieur Antony Geros !... Et j'ai rencontré d'ailleurs nos partenaires de l'AFD et la BPI qui vous envoient aussi bien le bonjour, et je pense qu'ils se réjouiront du soutien, si j'ai bien compris, de tous les groupes de notre assemblée pour ce projet.

Alors, je crois que c'est effectivement un dispositif important, vous l'avez tous souligné. J'ai parcouru les 22 pages du procès-verbal de la commission où vous étiez moins en soutien que ce que vous exprimez maintenant. Il faut croire que les quelques jours de réflexion ont permis d'apporter la lumière et de pouvoir procéder au choix. Je sais que Monsieur le président était particulièrement actif dans cette commission. Il y a eu beaucoup de confusions sur les différents dispositifs, mais ça a permis peut-être de mieux communiquer sur ce qui est à préparer et proposer par la SOFIDEP.

Donc, je ne sais pas si je vais entrer à nouveau dans le débat de paternité que le TAHOERA'A veut avoir à chaque texte qui passe. J'ai l'impression qu'à chaque fois qu'il y a un texte, le TAHOERA'A veut dire que c'est lui le papa ou la maman. Ça devient compliqué ! D'autant plus que je suis un peu perdu parce que, la dernière fois, c'était sur les lois télécoms dont finalement le papa, il s'est rétracté, il a dit : ce n'est pas moi le papa. Il n'y a pas eu de reconnaissance avant terme. On renie un bébé avant qu'il naisse mais, là, on veut le reconnaître avant qu'il soit né. Hé, on va être, tous, les papas et les mamans de ce texte si on le vote parce que, finalement, c'est le vote de l'assemblée qui compte, n'est-ce pas ?... (*Réactions dans la salle.*) Ce n'est pas Michel Paoletti ou je ne sais qui d'autre qui vient d'être cité... Enfin moi, je ne les ai pas vus autour de la table quand je négociais avec la BPI. Mais il y a peut-être eu plusieurs papas avant, je ne sais pas... Mais ce qui compte, c'est celui qui arrive à féconder l'œuf, non ?... (*Rires dans la salle.*) Enfin moi, j'ai appris ça... Et c'est là qu'il y a un bébé. (*Réactions de M<sup>me</sup> Sandra Manutahi Levy-Agami.*) Et ce n'est pas quand on vient essayer de féconder ! Le bébé, il naît quand il est fécondé, hein !... Enfin, voilà, je vais m'arrêter là-dessus sur la biologie, Madame Sandra Levy-Agami. Mais ce qui compte, c'est quand l'œuf est fécondé, c'est là qu'il y a un papa. Voilà. Et là, l'œuf est fécondé, hein !... Mais on va tous s'associer si on vote tous la loi, Monsieur le président (*Rires.*) Enfin ! il me semble, hein... Voilà. Donc, soyons tous les papas... Par contre, les mamans, il n'y en a qu'une normalement parce qu'on ne peut pas engendrer un enfant à plusieurs mamans. Plusieurs papas peuvent tenter de l'engendrer, mais il y n'en a qu'un qui réussit au final.

Donc, c'est vrai qu'il y a eu beaucoup de tergiversations sur ce sujet, beaucoup de débats de juristes aussi, je vous l'accorde, depuis un an et j'ai été le premier à le déplorer parce que je persiste à penser qu'il y avait d'autres moyens plus simples de le faire, comme je vous l'avais dit en décembre. Mais pour que la garantie juridique soit totale — parce qu'il s'agit de ne pas venir, derrière, mettre en péril les sociétés qui seront financées et couvertes par ce dispositif —, on a choisi d'opter pour ce « véhicule législatif ». Mais je persiste à penser qu'on aurait pu faire beaucoup plus simplement et plus rapidement.

Je vous rappelle aussi qu'on a pu créer dès 2010 des fonds de couverture qui sont financés directement par la SOFIDEP *via* l'AFD. Bon, ce n'est pas tout à fait la même chose un fonds de couverture, puisque ça n'intervient pas avant l'octroi mais après l'octroi, sans rentrer trop dans les détails de la technique bancaire. Mais ces mécanismes avaient déjà été expérimentés puisque j'en avais été aussi, là, le papa à l'époque puisqu'il s'agissait des mécanismes de développement que nous avons mis en place pour recycler les dividendes de la Socrédo. On aurait pu également à « dû concours » pouvoir avoir un accord donc par l'AFD pour faire ça directement. Mais enfin, encore une fois, ce qui est important, comme l'a dit Monsieur Geros, c'est que maintenant on puisse mettre en œuvre ces dispositifs. Et il faut bien qu'on ait tous conscience que ça vient en addition des autres dispositifs qui

ont été votés par notre assemblée, parce que j'ai vu en commission qu'il y avait quelques confusions. Donc, il y a bien une addition par rapport aux dotations qui ont été faites, les 400 millions que vous avez pu évoquer, c'est du plus. La BPI vient financer ce plus.

Enfin, je rappelle que, à hauteur de 40 % nous couvrons, 40 % l'AFD et 20 % c'est la BPI qui directement assumera ce risque de 20 %. Ce qui fait qu'il faut d'abord avant tout voir l'intérêt des entrepreneurs. C'est eux qui seront du coup couverts à 100 % sans aucune garantie de leur part et je crois que c'est ce sur quoi il faut insister. C'est un prêt qui va permettre à un certain nombre d'entreprises, j'en suis sûr, de pouvoir se lancer dans des opérations de développement. Voilà.

Il convient de démultiplier ce genre de dispositif parce que ça permet, en accédant au catalogue de la BPI — puisqu'on le fait déjà avec l'hôtellerie et la restauration depuis le mois d'octobre — de venir simplement ou, nous, venir, sur 10 francs prêtés garantir 40 francs. Mais ce n'est pas le même principe de dotation parce que, quand c'est des dotations comme celle que vous avez votée pour le PACE de 400 millions — PACE, PRE, ..., enfin, les dispositifs actuels —, là, on vient directement financer le prêt. Donc, quand un franc est prêté, il est prêté ; alors que quand on vient sur un système de garantie — Monsieur Perez l'a souligné —, on a un effet de levier. Avec les 120 millions, on peut estimer jusqu'à 1 milliard d'octroi. Donc, il y a un effet de levier qui est beaucoup plus important et une gestion des risques qui est partagée avec d'autres organismes et, donc, l'analyse du risque est partagée avec d'autres organismes. C'est ce qui permet d'apporter davantage de sécurité et d'avoir vraiment un vrai effet de levier sur le franc public qui est investi. C'est pour ça aussi que nous avons choisi au final de proposer cette loi du pays à votre adoption, c'est pour que demain nous puissions avoir davantage ce système de fonds de garantie alimenté par le Pays. La Calédonie le fait déjà, vous le savez très certainement, et c'est un dispositif qui fonctionne là-bas. Voilà. Donc, maintenant, nous ouvrons la porte à de nouveaux mécanismes de développement économique, pas simplement celui de l'application de cette convention mais, de manière plus large, la possibilité pour le Pays de doter des fonds de garantie.

Après, nous aurions pu imaginer — vous l'avez noté en commission —, il faut que ce soit géré par un organisme agréé par l'autorité en charge du milieu bancaire. Un jour, peut-être, la SOFIDEP deviendra un organisme comme tel. Mais pour l'instant, c'est un peu tôt, et puis ça n'est pas dans les missions essentielles pour l'instant de la SOFIDEP. Et puis, cet agrément suppose un changement d'échelle de la SOFIDEP qui n'est pas pour l'instant utile. Je crois qu'on peut s'appuyer décemment sur la SOGÉFOM et sur la technicité développée en matière de gestion de fonds de garantie de la SOGÉFOM qui gère d'autres fonds de garantie et nos fonds de couverture et qui, demain, peut être un partenaire encore davantage de notre développement économique sans qu'on ait besoin de solliciter l'agrément pour la SOFIDEP. Donc, je crois que nous sommes dans un jeu d'acteurs qui convient dans la situation actuelle. Après, à l'avenir, nous verrons s'il faut faire évoluer la SOFIDEP vers davantage de responsabilités en la matière.

Voilà, Monsieur le président. Il me semble que tout le monde soutiennent désormais cette LP de telle sorte que j'espère que ces débats sur la paternité seront révolus et que nous soyons tous les parrains et les marraines de ce texte qui va sortir.

Merci.

Le président : À supposer qu'il n'y ait pas de fécondation *in vitro*, effectivement on ne devrait pas retrouver la paternité...

Je remercie également et je profite de remercier en notre nom à tous le ministère d'avoir transmis le document de présentation de prêt de développement Polynésie où on voit apparaître notamment le circuit de la demande de prêt. Ce document est à votre disposition et nous a été remis ce matin bien évidemment par voie électronique. Vous le disposez dans notre base de données.

Madame Tinorua.

M<sup>me</sup> Alice Tinorua-Rijkaart : Merci, Monsieur le président. *Monsieur le ministre, bonjour.*

Ce n'est pas une question, c'est plutôt une demande sur ce texte que nous allons voter favorablement. Il serait bien, peut-être d'ici six mois ou un peu plus, que nous puissions avoir une situation par secteurs d'activité : savoir qui sont les chefs d'entreprise qui font la demande et savoir également si de tel secteur d'activité à tel secteur d'activité, qu'est-ce qui fonctionne le plus. Ça serait intéressant que nous puissions avoir ces éléments. C'est simplement une demande.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Madame Iriti.

M<sup>me</sup> Teura Iriti : *Merci, Monsieur le président. À tous, bonjour. Monsieur le ministre, bonjour.*

*Par rapport à la proposition qui nous est présentée, nous précisons que nous y sommes favorables.*

*Dans ce qui nous est présenté, il est précisé que le Pays participe à hauteur de 40 % c'est-à-dire que, face aux demandes, nous prévoyons 40 % pour soutenir les projets des uns et des autres. Mais ce qui est inquiétant, Monsieur le ministre, c'est que nous avons toujours dit qu'il faut laisser les uns et les autres mettre en place leurs projets respectifs par leurs propres moyens. Bon, à ce niveau-là il n'y a pas de souci, mais quid de la vision du Pays. C'est ce qui est fondamental. Car c'est une vision à long terme que nous devons tous avoir. Si le Pays n'a pas de vision claire pour l'avenir, comment ces sociétés, ces personnes qui s'investissent dans leurs activités respectives sauront-elles où aller ?*

*Voilà donc la remarque que je voulais vous soumettre. Merci.*

VM

Le président : Merci.

M. Teva Rohfritsch : Alors, pour ce qui est du bilan d'étape, bon, je vous rappelle que vous avez une représentante qui siège au conseil d'administration de la SOFIDEP, c'est Madame Nicole Bouteau qui, je crois, est à disposition de l'ensemble des représentants comme chacun d'entre vous qui siégez dans les différents organismes. Ensuite, traditionnellement, au moment de l'adoption du compte administratif, nous faisons aussi un bilan de tous les dispositifs. Ce sera l'occasion. On n'aura pas tout à fait atteint les six mois, mais ce sera l'occasion. Et comme je vous l'ai dit, bon, là, il s'agit d'un dossier économique, si la commission de l'économie souhaite à tout moment faire des points d'étapes, je suis à disposition de notre commission, et donc des élus, effectivement, pour le faire, ou sur demande du président de l'assemblée. On communique toujours. Quand le président nous demande, on lui donne des informations. Parfois, cela met un peu de temps à arriver parce que... Pardonnez-moi, Monsieur le président, j'ai pris l'avion, et comme nos avions n'ont pas encore Internet directement à bord, contrairement à d'autres compagnies... On ne peut pas travailler pendant ces 22 heures d'avion, c'est dommage. Mais, dès mon arrivée, la première chose à laquelle j'ai pensé en me réveillant ce matin c'est de vous faire parvenir le document que vous avez demandé, Monsieur le président. Donc, dès que vous me demandez, bien au contraire, le gouvernement est toujours prêt à assister notre assemblée pour davantage d'informations. Voilà.

Pour ce qui est des orientations économiques, je suis un peu étonné de la question de Madame Iriti. Nous avons tenu un forum économique, nous sommes dans le cadre du débat d'orientation budgétaire. Nous avons — comment dire ? — décliné un certain nombre de secteurs économiques qui sont porteurs. Enfin, il me semble que les choses paraissent assez claires et ce sont les secteurs de l'économie bleue, du tourisme et du numérique. Mais je crois qu'il y a eu beaucoup de

choses de faites pour permettre d'orienter nos porteurs de projets vers les secteurs qui sont prioritaires pour le gouvernement.

Et en même temps, on reste persuadés — et c'est pourquoi ce dispositif reste suffisamment large — que le gouvernement ne doit pas à lui seul dicter l'orientation économique. C'est aussi du secteur privé que viennent les initiatives, et c'est dans ce sens que ces types de prêts qui sont suffisamment larges ne se consacrent pas simplement à un secteur mais viennent encourager toutes initiatives qui pourraient se prendre. Et c'est en fonction de ces initiatives aussi que nous viendrons doter plus ou moins les dispositifs que nous mettons à disposition des clients de la SOFIDEP, et donc nos porteurs de projets. Voilà.

Le président : Merci.

Nous passons à l'examen de la loi du pays en invitant le rapporteur à donner lecture de l'article LP 1.

— Cf. annexe —

Article LP 1.-

Le président : Merci. Qui est pour ?... À l'unanimité ?...

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

Le président : Merci. Article LP 2.

Article LP 2.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 3.

Article LP 3.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 4.

Article LP 4.-

Le président : Même vote pour l'article LP 4 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 5.

Article LP 5.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 6.

Article LP 6.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 7.

Article LP 7.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 8.

Article LP 8.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 9.

Article LP 9.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 10.

Article LP 10.-

Le président : Merci. Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons au scrutin public, et j'invite le secrétaire général à faire l'appel des représentants.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini, secrétaire générale, procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	Pour
M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	Pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Isabelle Sachet, pour
M <sup>me</sup>	Bouteau	Nicole	Pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	Pour
M.	Buillard	Michel	Absent, a donné procuration à M. Puta'i Taae, pour

M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	Pour
M.	Drollet	Jacqui	Pour
M.	Faatau	Félix	Pour
M.	Flohr	Henri	Pour
M <sup>me</sup>	Flores-Tahiata	Chantal	Absente, a donné procuration à M. Victor Maamaatuaiahutapu, pour
M.	Fong Loi	Charles	Pour
M <sup>me</sup>	Frébault	Joëlle	Pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii Chantal	Pour
M.	Geros	Antony	Pour
M.	Graffe	Jacque	Pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	Pour
M.	Jordan	Rudolph	Pour
M.	Leboucher	Michel	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Alice Tinorua-Rijkaart, pour
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Joëlle Frébault, pour
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Pour
M <sup>me</sup>	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Pour
M <sup>me</sup>	Maraea	Emma	Pour
M <sup>me</sup>	Matchau-Nuupure	Juliette	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Yolande Viriamu, pour
M <sup>me</sup>	Merceron	Armelle	Pour
M.	Moutame	Thomas	Absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Patricia Amaru, pour
M.	Perez	Antonio	Pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Sandra Manutahi Levy-Agami, pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Lana Tetuanui, pour
M.	Raioha	Jacques	Absent, a donné procuration à M. Jordan Rudolph, pour
M <sup>me</sup>	Richeton	Monique	Pour
M.	Riveta	Frédéric	Absent, a donné procuration à M. John Toromona, pour
M <sup>me</sup>	Sachet	Isabelle	Pour
M <sup>me</sup>	Sage	Maina	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Virginie Bruant, pour
M <sup>me</sup>	Salmon-Amaru	Lois	Pour
M.	Schyle	Philip	Pour
M.	Taae	Putai'i	Pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Armelle Merceron, pour
M <sup>me</sup>	Tata	Jeanine	Absente, a donné procuration à M. Joseph Ah-Scha, pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	Absente, a donné procuration à M. Moehau Teriitahi, pour
M.	Temaru	Oscar	Absent, a donné procuration à M. Antony Geros, pour
M.	Temauri	Jean	Pour
M.	Temeharo	René	Absent, a donné procuration à M. Félix Faatau, pour
M.	Teriitahi	Moehau	Pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	Pour

M <sup>me</sup>	Teura	Justine	Pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	Pour
M <sup>me</sup>	Tinorua-Rijkaart	Alice	Pour
M.	Tong Sang	Gaston	Absent, a donné procuration à M. Antonio Perez, pour
M.	Toromona	John	Pour
M.	Tuheiaava	Richard	Pour
M.	Tuihani	Marcel	Pour
M.	Tumahai	Ronald	Pour
M <sup>me</sup>	Turquem	Sandrine	Absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Élise Vanaa, pour
M <sup>me</sup>	Vaiho	Gilda	Pour
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	Pour
M <sup>me</sup>	Viriamu	Yolande	Pour

Le président : Merci. La loi du pays est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE, au scrutin public, et à l'unanimité.

oOo

LOI DU PAYS TENDANT À PROTÉGER LA POPULATION EN MATIÈRE D'EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Rapport n° 167-2016, en date du 10 novembre 2016, présenté au nom de la commission de la santé, de la solidarité, du travail et de l'emploi, par Monsieur le représentant Antonio Perez.

— Cf. annexe —

Le président : Chers collègues, comme l'ordre du jour a été modifié, je vous invite à passer à l'examen du rapport n° 167 sur la proposition de loi du pays tendant à protéger la population en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

À la fin de l'examen et de l'adoption de ce texte, le ministre en charge des ressources marines interviendra sur le projet de loi du pays concernant les produits perliers.

J'invite le rapporteur à bien vouloir exposer son rapport. Monsieur Antonio Perez, vous avez la parole.

M. Antonio Perez, rapporteur : *Merci*.

— Présentation du rapport —

TH

M. Antonio Perez, rapporteur : *Merci*.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Je vous informe qu'en application de l'article 151 de la loi statutaire, le CESC a désigné Madame Vaitea Legayic pour exposer devant vous son avis sur le projet de loi du pays. En l'invitant à s'exprimer...

M<sup>me</sup> Vaitea Legayic : Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants à l'assemblée de la Polynésie française, *bonjour*.

Saisi par le président de l'assemblée de la Polynésie française le 28 juin 2016, le CESC a examiné une proposition de loi du pays tendant à protéger la population en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

En ma qualité de membre du CESC et de rapporteur sur ce dossier, j'ai l'honneur de vous exposer une synthèse de l'avis du CESC rendu en assemblée plénière le 19 juillet 2016.

Cette proposition de texte vise à faire évoluer la réglementation existante afin de favoriser la protection des populations exposées aux ondes électromagnétiques. Elle se traduit par un ensemble de mesures se déclinant en 3 niveaux :

Titre I – Dispositions relatives à l'information et à la sensibilisation du public et des utilisateurs d'équipements terminaux utilisant des fréquences radioélectriques ;

Titre II – Dispositions relatives à la santé et à la sécurité au travail ;

Titre III – Dispositions relatives aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques.

Quel est le contexte de cette proposition de texte ?

Le CESC a déjà été saisi le 3 septembre 2015 par le président de l'assemblée de la Polynésie française sur une première proposition de loi du pays tendant à protéger la population en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques. Il se réjouit de constater que certaines de ses observations et recommandations émises dans son avis n<sup>o</sup> 33/2015 CESC du 1<sup>er</sup> octobre 2015 ont été prises en compte dans la version de proposition de loi du pays qui vous est soumise aujourd'hui.

Comme le souligne le rapporteur de cette proposition de texte, le sujet présente un enjeu majeur. Les populations sont amenées à s'exposer quotidiennement à un ensemble complexe de champs électromagnétiques, tant à leurs domiciles que sur leurs lieux de travail, ou même dans des lieux publics. Les sources de ces champs électromagnétiques découlent aujourd'hui d'un nombre important de sources : téléphones portables, appareils ménagers (four à micro-ondes, plaque à induction etc.), équipements industriels, de télécommunications ou d'émissions de radiotélévision. Au sein de ces équipements, le téléphone portable ou mobile est sans nul doute le plus répandu. À fin 2014, on estime que trois-quarts de la population mondiale disposent d'un téléphone mobile et que près de 7 milliards d'abonnements mobiles ont été souscrits.

Sur le plan scientifique, il existe une littérature abondante sur le sujet, mais aucune n'accrédite l'idée d'un lien de causalité avéré entre l'implantation ou l'usage d'équipements émettant ou utilisant des ondes radioélectriques et l'apparition de pathologies comme le cancer. Si le débat reste ouvert, la communauté scientifique s'accorde toutefois à dire que les champs électromagnétiques peuvent avoir des conséquences directes et indirectes sur la santé (exemple : un dysfonctionnement sur les pacemakers). Des effets sensoriels aux basses fréquences tels que des vertiges ou nausées, et des cas d'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques ont pu être relevés également.

Malgré l'absence de certitudes sur les conséquences sanitaires de ces ondes, plusieurs normes et dispositifs ont été adoptés au niveau national et européen.

Au niveau national et européen, on peut relever que le Conseil de l'Union Européenne s'est appuyé sur les travaux de la Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNRP) pour adopter, dès 1999, une recommandation 1999/599/CE qui fixe des valeurs

limites d'exposition du public aux ondes électromagnétiques. Ces limites d'exposition sont mesurées en utilisant une grandeur physique dénommée DAS (Débit d'absorption spécifique) qui correspond à l'énergie absorbée par le corps par unité de temps et de masse (Watt/kg). Au niveau national, un ensemble de dispositions légales et réglementaires favorise la protection des usagers à l'exposition aux ondes électromagnétiques. Le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 a transposé en droit français la recommandation européenne précitée et retenu les valeurs limites recommandées par le Conseil de l'Union Européenne. Pour répondre à certaines inquiétudes et au nom du principe de précaution, la loi n° 2015-136 du 9 février 2015, dite loi « Abeille », définit un panel de mesures relatives à la sobriété, à la transparence, à la formation et la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Sur le plan local en Polynésie française, on note que les autorités locales ont retenu les mêmes valeurs limites d'exposition que celle préconisées au niveau européen, par arrêté n° 322/CM du 14 mars 2013. Pour autant, aucun cadre réglementaire n'a pour l'instant été adopté avec pour véritable ambition de mettre en place un dispositif visant à prévenir la survenance d'un risque sanitaire tel que prévu au niveau national.

Le CESC relève que la proposition de loi du pays qui lui a été soumise s'inspire largement de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015, dite loi « Abeille », et de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle II ».

Quelles sont les propositions et recommandations du CESC suscitées par cette proposition de loi ?

En premier lieu, le CESC observe que la proposition de texte tend vers une meilleure information du public et plus de sobriété à l'exposition aux champs électromagnétiques (article LP 1). L'article LP 1 de la proposition de loi du pays a pour objet d'améliorer l'information et de sensibiliser les populations qui utilisent ou sont exposées aux fréquences d'équipements émettant ou utilisant des ondes électromagnétiques. Le CESC considère que ces dispositions constituent des mesures de bon sens pour améliorer l'information des usagers et des populations.

En second lieu, le CESC note que la proposition de loi du pays encadre la publicité en faveur des terminaux de télécommunication mobiles et téléphones portables (articles LP 2 et LP 3). En effet, l'article LP 2 de la proposition de loi du pays vise à interdire la publicité ayant pour but de promouvoir la vente, la mise à disposition ou l'utilisation d'un équipement terminal de télécommunication par des enfants de moins de quatorze ans. L'article LP 3 a pour objet d'imposer la mention d'un dispositif de type « kit mains libres » ou oreillettes filaires permettant de limiter l'exposition de la tête aux champs électromagnétiques pour toute publicité ayant pour but de promouvoir la promotion d'un téléphone mobile. Par ailleurs, l'accessoire permettant de limiter l'exposition de la tête aux champs électromagnétiques par l'équipement devra également figurer sur cette publicité.

Comme il l'a mentionné dans son avis n° 33/2015 CESC du 1<sup>er</sup> octobre 2015, ces dispositions reprennent les recommandations de l'ANSES émises dans son rapport de 2013 qui militent en faveur d'un usage modéré du téléphone mobile sans accessoire, plus particulièrement chez les jeunes enfants et recommandent de privilégier les accessoires de type oreillette filaire. Cette recommandation est réitérée dans son rapport de 2016. Le CESC reconnaît que ce groupe d'âge mérite des mesures de précautions particulières et un renforcement de l'encadrement de la publicité à ce titre. La plupart des téléphones portables étant vendus avec un accessoire limitant l'exposition aux émissions radioélectriques, les professionnels concernés ne devraient pas rencontrer de difficultés pour adapter leur publicité à ces nouvelles règles.

En troisième lieu, le CESC a relevé des dispositions spécifiques pour protéger les plus jeunes enfants (article LP 4 et LP5). L'article LP 4 prévoit que la distribution à titre onéreux ou gratuit d'objets contenant un équipement radioélectrique dédié aux enfants de moins de six ans peut être interdite par arrêté du ministre de la santé afin de limiter l'exposition excessive des très jeunes enfants.

L'article LP 5 ajoute que dans les crèches, l'installation d'un équipement terminal fixe équipé d'un accès sans fil à internet est interdite dans certains espaces dédiés à l'accueil, au repos et aux activités des enfants de moins de 3 ans (alinéa premier). Dans les écoles primaires et maternelles, l'équipement précité doit être désactivé lorsqu'il n'est pas utilisé pour les activités pédagogiques. Toute nouvelle installation de cet équipement doit faire l'objet d'une information préalable du conseil d'école.

Le CESC a bien compris que les mesures proposées s'inscrivent dans une démarche d'exposition modérée aux ondes électromagnétiques à l'égard des jeunes enfants. Il préconise de renforcer et de préciser ces dispositions. En effet, à l'article LP 4, il considère que la possibilité d'interdire la distribution d'objets contenant un équipement radioélectrique dédié aux enfants de moins de six ans n'est pas suffisante. Il recommande plus simplement qu'une interdiction soit prévue par la loi du pays. À l'article LP 5, il recommande d'étendre la réflexion pour que soit prévue une même interdiction dans les autres lieux dédiés aux enfants mais également aux femmes enceintes (exemple : obstétriciens, gynécologues, cabinets de pédiatres, etc.).

Par ailleurs, la proposition de loi du pays prévoit la mise en place d'une politique de sensibilisation et d'information sur l'usage responsable et raisonné des téléphones mobiles et des appareils utilisant des radiofréquences (article LP 7). Le CESC est favorable à une politique de sensibilisation et d'information du grand public sur l'usage des téléphones mobiles et tout autre appareil utilisant des radiofréquences.

Par ailleurs, il considère que cette politique parfaitement définie doit être mise en place au plus vite, dès la promulgation de la loi du pays, et non dans un délai fixé à un an. Nous notons avec satisfaction que ce délai a été raccourci à six mois.

Quant aux mesures en faveur de la protection des travailleurs (article LP 8), le CESC considère que l'introduction de nouvelles dispositions relatives aux ondes électromagnétiques dans le code du travail doit être l'occasion d'étudier les règles particulières de prévention attachées à chaque risque au travail.

S'agissant des dispositions relatives aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques (LP 9 et LP 10), le CESC se réjouit de constater que les dispositions relatives aux antennes relais des personnes exploitant des réseaux ou installations radioélectriques obligatoirement implantées à une distance d'au moins 300 mètres d'une zone sensible, prévues dans la précédente version de la proposition de texte, ont été supprimées conformément à ses recommandations. Il soulignait en effet l'absence de motivation scientifique ou technique expliquant la distance retenue de 300 mètres, ce qui constituait une sérieuse lacune pouvant engendrer des résultats contreproductifs.

Par ailleurs, le CESC rappelle que le code des postes et télécommunications polynésien prévoit déjà à son article A.232-3-6 qu'un dossier à l'attention de l'administration doit préciser « [...] les actions engagées pour assurer qu'au sein des établissements scolaires, crèches ou établissements de soins qui sont situés dans un rayon de cent mètres de l'équipement ou de l'installation, l'exposition du public au champ électromagnétique émis par l'équipement ou l'installation est aussi faible que possible tout en préservant la qualité du service rendu. ». Dans la version actuelle, le rédacteur a souhaité étendre cette disposition à l'ensemble de la Polynésie et pas seulement aux établissements scolaires, crèches ou établissements de soins situés dans un rayon de 100 mètres.

Le CESC relève au passage que la rédaction proposée ne devrait pas modifier les cahiers des charges ni engendrer un surcoût pour les opérateurs.

Par ailleurs, d'après les services techniques compétents auditionnés en 2015 (ANFR et DGEN), les valeurs limites d'exposition aux ondes électromagnétiques seraient largement respectées en Polynésie française s'agissant des antennes relais. Le CESC rappelle néanmoins que le manque de concertation et d'information à l'égard des habitants et la multiplication des antennes-relais sont souvent dénoncés par les riverains. Il recommande une plus large consultation des riverains.

Comme dans son avis n° 33/2015 CESC, le CESC préconise un partenariat entre opérateurs afin de parvenir à une meilleure mutualisation des installations et équipements concernés. Les professionnels auditionnés ont fait part de leur engagement en ce sens. Une attention particulière devra être consacrée aux îles éloignées dans lesquelles les conditions d'installations et d'exploitation des équipements émettant un champ électromagnétique sont différentes afin que les réglementations soient respectées et les populations protégées. Il recommande également de s'assurer que les règles d'urbanisme et d'aménagement soient respectées et qu'un habillage (faux palmier, etc.) de toutes les antennes relais soit effectué afin de ne pas trop dénaturer l'environnement. Il préconise que les prochaines installations des antennes relais soient considérées comme des installations classées.

Le CESC se réjouit enfin qu'à l'article LP 10, il soit prévu que le gouvernement mette en œuvre, dans un délai de six mois et non plus de deux ans, une campagne de mesure des niveaux d'exposition du public aux champs électromagnétiques sur l'ensemble de la Polynésie française.

En conclusion :

La multiplication des champs électromagnétiques et l'exposition devenue quotidienne des populations suscitent de nombreux débats quant aux conséquences sur leur santé et sur l'environnement. Les dispositifs de prévention visant à informer les populations et à limiter leur exposition aux champs électromagnétiques évoluent à un niveau national et international. En dépit des incertitudes scientifiques qui subsistent, mais en vertu du principe de précaution ou de sobriété, le législateur a souvent jugé opportun de définir des mesures pour prévenir toute forme de risque pour les populations. Le CESC adhère à la mise en place d'un dispositif préventif en Polynésie française et recommande que le cadre réglementaire soit régulièrement mis à jour à la lumière des connaissances acquises sur l'exposition à des champs électromagnétiques et ses conséquences pour l'homme et son environnement.

Le CESC émet un avis favorable à la proposition de loi du pays qui lui est soumise.

Merci de votre attention. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Madame.

Chers collègues, nous disposons de 60 minutes pour la discussion générale sur ce texte. Sans plus attendre, j'invite l'intervenant du groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA...

Madame Vaiho.

M<sup>me</sup> Gilda Vaiho : Merci, Monsieur le président. *Messieurs les ministres, bonjour.*

La pollution par les ondes électromagnétiques est désormais partout autour de nous, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos maisons et de nos lieux de travail. Elle s'est, plus insidieusement encore, immiscée au plus près de nous *via* nos smart-phone dont on brandit souvent fièrement les potentialités, les nouvelles applications ou les accessoires assortis à la mode. Ces ondes constituent pourtant, selon les nombreuses études scientifiques sur le sujet, de véritables bombes à retardement, autant de dangers potentiels pour nos populations et pour nos enfants. Sans l'affirmer avec certitude, les scientifiques leurs attribuent de nombreux maux. Elles endommageraient l'ADN, diminueraient la fertilité, provoqueraient tous types de cancers et seraient même une cause probable de maladies telles que l'autisme ou Alzheimer.

Les suspicions qui demeurent sur la nocivité effective des ondes électromagnétiques ont commencé il y a plus d'une dizaine d'années. Depuis 2002 en effet, le centre international de recherche sur le cancer avait déjà classé les champs magnétiques de très basse fréquence dans la

catégorie « *peut-être cancérogène pour l'Homme* ». Plus affirmatif, le rapport BioInitiative de 2012 soutient quant à lui sa dangerosité réelle et se veut très alarmiste.

C'est donc un drame de santé public qui s'annonce pour l'avenir. Après celui du tabac, des OGM, les ondes électromagnétiques sont de ces innovations créées par l'homme qui vont probablement faire plus de mal que de bien.

C'est donc au nom du fameux principe de précaution que le rapporteur, collègue représentant à l'assemblée, Antonio Perez, s'est intéressé au sujet et nous propose aujourd'hui, après une année et demi de réflexion et des débats plus ou moins tendus avec le CESC, un projet de loi du pays définitif tendant à protéger la population de l'exposition nocive aux ondes électromagnétiques.

Aussi dramatique que soit le tableau que l'on vient de vous dépeindre, il existe bel et bien de nombreuses manières de canaliser le risque d'exposition, et donc de limiter les conséquences sur notre santé. D'ailleurs, cette nouvelle donne semble avoir permis l'émergence d'un nouveau marché. Aujourd'hui, la création de nombreux accessoires anti-ondes est en plein essor et on voit apparaître toutes sortes de gadgets dont l'efficacité n'est pourtant pas avérée (puces à coller derrière le mobile, brumisateurs anti-ondes...). La peur des ondes électromagnétiques qui accompagne le développement rapide de la téléphonie mobile et du wifi fait naître un marché florissant d'accessoires censés protéger le corps humain.

Dans le projet de loi du pays que nous propose notre collègue, il n'est bien sûr pas question d'achat de quelque accessoire. Ce texte fixe une réglementation nouvelle s'inspirant à la fois de la réglementation existante en France métropolitaine et en Europe, mais prévoyant de nombreuses adaptations. Il est constitué de plusieurs grands volets, dont un premier ayant trait à l'information, la communication et la sensibilisation du public aux ondes électromagnétiques afin que la population, dans le cadre de la sphère privée, puisse connaître les bonnes pratiques. Un autre volet concerne également la protection et les mesures à imposer aux opérateurs, cette fois pour protéger plus spécifiquement les enfants et les adolescents à l'école ou dans les crèches et garderies.

Ce que je retiens de cette proposition, c'est l'effort qu'a dû produire notre cher ami pour à la fois définir des mesures visant à protéger la population de la pollution nocives aux ondes tout en veillant à ce que le développement du numérique n'en soit pas victime. En effet, l'école numérique, la e-administration, l'économie numérique, tout un pan de notre société polynésienne est en train de faire du numérique son principal outil. Un jeu d'équilibriste en somme...

Ceci étant, afin d'avoir la certitude de ce consensus trouvé, il aurait été intéressant, en commission législative, de recueillir l'avis des représentants des opérateurs de téléphonie mobile et Internet, ce qui ne fut malheureusement pas le cas. Aussi, lorsqu'on nous affirme qu'une exposition plus faible aux ondes est tout à fait possible tout en maintenant la qualité du service rendu, permettez-moi un certain scepticisme...

Cependant, nous ne pouvons pas nier que le débat sur la nocivité des ondes électromagnétiques s'est amplifié avec l'essor des moyens de communication sans fil. Si le risque pour la santé humaine est encore sujet à divergences scientifiques, il est de notre responsabilité d'élus que de soutenir toutes démarches tendant à protéger notre population et nos enfants. C'est ainsi au nom du principe de précaution que le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA votera en faveur de cette proposition de notre collègue Antonio Perez en remerciant, au passage, toutes les petites mains de notre institution qui ont contribué à cette réforme de santé publique majeure.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour l'intervention du groupe RMA, Madame Merceron.

M<sup>me</sup> Armelle Merceron : Merci, Monsieur le président.

Alors, beaucoup de choses ont été dites, mais, avant, je voudrais saluer le ministre. Donc, je vais essayer de ne pas trop intervenir sur des choses qui ont déjà été évoquées. C'est pour ça que je souhaiterais commencer par saluer notre collègue et ami Antonio Perez pour le bon aboutissement d'un dossier sur lequel il a réalisé un travail considérable, faisant preuve de ténacité, d'opiniâtreté, mais aussi d'écoute des critiques, de réalisme dans la prise en compte des conseils et expertises dont il a su s'entourer. Il y a un an et demi, combien était convaincu du bienfondé de ce qu'il nous proposait ? Je vois qu'aujourd'hui que tout le monde va être d'accord. Et je voudrais ici souligner la collaboration qu'il a établi avec les ministères concernés, les services administratifs. Je rappelle effectivement que le dépôt initial de son texte date de septembre 2015 et qu'il a fait deux fois le circuit commission de la santé-CESC et retour. Et tout au long de ce parcours, le projet de loi du pays a été amendé, enrichi. Et aujourd'hui et avant même d'être adopté — ce qui ne manquera pas de l'être —, Monsieur Perez travaille déjà avec l'enthousiasme qu'on lui connaît, avec le concours des experts du domaine, à la mise en œuvre des dispositions contenues dans le texte. Donc, je tenais à souligner d'abord l'exemplarité de sa démarche avant d'aborder le fond.

Il y a quelques mois — je crois que c'était en 2015 —, nous étions quelques-uns, dont le ministre en charge de la santé et Monsieur Perez, a assisté à une conférence donnée par le professeur Dominique Belpomme qui était en visite chez nous et qui a fait une conférence à l'institut Mathilde Frébault. Et celui-ci avait été invité par des Polynésiens inquiets des risques générés par les ondes électromagnétiques ou souffrant d'hypersensibilité à celles-ci. Et j'avoue que j'avais été assez frappée par ce qu'il décrivait, puisque son exposé décrivait les différentes phases et nuisances endurées par ces personnes dites atteintes du syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM). Ces dernières, ces personnes, peuvent souffrir — ça a déjà été dit — d'insomnies, de maux de tête, de troubles visuels, d'un déficit de l'attention et de la concentration, et dans les cas les plus extrêmes, de perte de la mémoire immédiate. Et cela vient d'être dit également, mais je le répète : on soupçonne fortement un impact sur la survenue précoce de maladies comme la maladie d'Alzheimer, puisque le professeur Belpomme nous avait dit que dans son service de consultation à Paris, il était amené à voir des personnes jeunes souffrant déjà de la maladie d'Alzheimer. Sur le banc des accusés, un brouillard électromagnétique causé par les lignes à haute tension, les antennes de télévision, les téléphones portables, les ordinateurs, le *wifi*, les appareils électroménagers, les radars, mais aussi dans le domaine industriel (les équipements de soudage) ou médical (les examens d'imagerie médicale par résonance magnétique).

Tous ces appareils, les téléphones mobiles, tablettes et ordinateurs, les routeurs, les fours à micro-ondes ou à induction, les antennes relais, pour ne citer qu'eux, ont pris une place considérable dans notre quotidien, dans le quotidien des familles, y compris des personnes fragiles. Et du reste, à l'assemblée, je pense que nous sommes soumis à beaucoup d'ondes électromagnétiques, notamment les jours de séance. Sans information, nous faisons confiance à la technologie, aux entreprises et au fait que les pouvoirs publics ont autorisé la vente, la diffusion et l'usage de ces objets. Et si c'était réellement un danger ? Il est de notre responsabilité d'agir, puisque, même si la personne n'utilise pas elle-même directement l'objet, elle vit, à la maison, dans la rue, à l'école, au travail, dans les centres commerciaux, dans cet univers traversé d'ondes électromagnétiques invisibles et qui pourraient pourtant être à l'origine d'atteintes graves à la santé. Je veux parler ici plutôt des conditions dans lesquelles nous utilisons tous ces appareils.

Ce qui est important dans l'affaire, c'est le temps d'exposition, la proximité, la puissance des ondes entrant au contact du corps. Les bébés et les jeunes enfants dont le cerveau et l'intelligence sont encore en formation, les personnes âgées ou malades peuvent être particulièrement sensibles alors que les effets, les méfaits peuvent apparaître ou pourraient apparaître dans un délai de temps pouvant se

chiffrer en années. C'est là qu'est le problème : l'humanité n'appréhende pas encore tout l'impact de ce qu'elle invente.

Certes, la communauté médicale scientifique internationale est encore partagée — ça a été dit — sur le lien de causalité entre ondes électromagnétiques et perturbations de la santé. Alors, les fabricants d'appareils, les opérateurs, les revendeurs mettent en avant les avantages, l'amélioration du confort de vie. Et c'est vrai ! Qui se passerait aujourd'hui d'un téléphone mobile, d'un four à micro-ondes ?...

MB

Il ne s'agit en aucun cas de refuser le progrès technologique et de l'opposer à la santé, mais d'essayer de vivre ensemble ; ou encore d'opposer une approche économique à des exigences sanitaires ; ou encore d'opposer des besoins d'éducation moderne au numérique, mais, au contraire, de fixer le cadre de la bonne coexistence.

Le risque est suffisamment établi pour qu'au nom du principe de précaution de nombreux pays aient déjà pris des mesures pour encadrer les conditions de production, de vente et d'usage de matériels et d'objets concernés. La démarche préventive est nécessaire pour le cas où, le jour venu, on établisse définitivement le danger, ou peut-être pas. Voilà pourquoi la proposition qu'a préparée Antonio Perez est bienvenue.

Alors, nous ne partons pas de zéro puisqu'il existe des règles techniques qui sont déjà imposées aux opérateurs polynésiens et aux fabricants dans les pays d'où nous les importons, mais il faut aller plus loin et protéger le consommateur actif comme le consommateur passif (comme pour le tabac).

Donc, je l'ai dit : protéger les personnes fragiles par des interdictions. C'est le cas des bébés, des jeunes enfants, des malades et des personnes âgées.

Autre but, et ça me paraît essentiel : renforcer l'information des consommateurs au moment de l'achat afin qu'ils fassent un choix éclairé par des considérations de danger, et pas seulement qu'ils soient guidés par le prix ou par des phénomènes de mode ; mais informer les consommateurs également lors de l'utilisation. Peu d'entre nous utilisons les oreillettes d'un téléphone mobile, ou nous éloignons d'un micro-onde en marche, ou éteignons un routeur quand il n'est pas utilisé. Des campagnes publicitaires grand public vont permettre aux consommateurs polynésiens d'être plus avertis et d'avoir des conduites responsables.

Un autre intérêt du texte est de fixer des obligations plus contraignantes aux opérateurs de télécommunications quant à la force des ondes émises par les relais, tout en conservant la qualité des télécommunications.

Et le dernier volet qui paraît important dans ce texte, c'est de prévoir le contrôle du respect des normes fixées par les autorités et de sanctionner si ce n'est pas le cas.

Comme je le disais tout à l'heure — et je terminerai là —, Antonio Perez, avec ceux qui l'ont aidé à finaliser le texte, préparent déjà à la mise en œuvre, dans les mois à venir, d'une campagne d'information, et d'autre part, des contrôles des émissions d'ondes afin de donner réalité aux dispositions que nous ne manquerons pas de voter à l'unanimité.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Pour la dernière intervention, Madame Tevahitua.

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président. *Bonjour à vous, Messieurs les ministres. Bonjour,* chers collègues.

Les ondes électromagnétiques d'origine anthropique, c'est-à-dire créées par l'activité humaine, ont envahi de manière invasive notre environnement quotidien par l'entremise des téléphones mobiles, tablettes, ordinateurs et autres objets connectés dont les Polynésiens sont particulièrement fanas, pour ne pas dire *addict*. À vrai dire, nous vivons en permanence à notre insu dans un brouillard électromagnétique.

Ces ondes qui ont la capacité de traverser le corps humain ont des effets délétères sur la santé humaine, à commencer par l'électro-hypersensibilité. Et l'on doit au professeur Belpomme de l'Université Paris V la description de cette intolérance au champ électromagnétique dans un syndrome associant maux de tête, troubles visuels, déficit de l'attention et de la concentration pouvant aller jusqu'à la perte de la mémoire immédiate suite à une hypoperfusion cérébrale identique à celle de la maladie d'Alzheimer. De plus, les champs électromagnétiques produits par les téléphones portables sont classés dans la catégorie des cancérogènes possibles pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer créé par l'OMS. L'enjeu de santé publique d'une exposition aux ondes électromagnétiques étant indéniable, la communauté scientifique internationale préconise de proscrire la construction de pylônes d'antennes sur les bâtiments scolaires ou à proximité et toute installation de réseau wi-fi dans les salles de classe, les crèches et les centres de loisirs.

Dans notre pays, c'est le code des postes et télécommunications qui régleme les valeurs limites d'exposition du public aux ondes électromagnétiques ainsi que les implantations d'antennes-relais. Les maires ne disposent pas d'autant de pouvoirs que leurs homologues de France. Aucune protection des usagers n'est instituée. Cette proposition de loi de notre collègue Antonio Perez a au moins le mérite de poser les jalons d'une réglementation spécifique avec l'intention louable de protéger la population.

Mais, sera-t-elle applicable en réalité ? N'est-il pas déjà trop tard ? Ces ondes électromagnétiques ne sont-elles pas la rançon du modernisme dont la Polynésie a délibérément choisi la voie depuis plusieurs décennies ? Les Polynésiens sont-ils prêts à renoncer au confort et à la liberté d'accéder à Internet, au wi-fi, à la téléphonie sans fil, 24 heures sur 24, « quand je veux où je veux » comme dit la publicité passant à la radio et à la télé ? Que dire à nos compatriotes des Tuamotu, des Australes et des Marquises qui réclament à cor et à cri les mêmes droits que ceux de Tahiti au titre du désenclavement de leurs archipels ? Comment faire de la télémédecine et du télé-enseignement dans les archipels éloignés en interdisant des équipements terminaux fixes équipés d'un accès sans fil à Internet dans les dispensaires et infirmeries et les classes à cours multiples regroupant des enfants de niveaux et d'âges différents ? Cette proposition de loi du pays ne répond pas à ces problématiques de terrain.

Ainsi, l'article LP 1 de cette loi du pays oblige tout fabricant à indiquer « de façon lisible, intelligible et en français » le débit d'absorption spécifique pour « tout équipement terminal radioélectrique et équipement radioélectrique » et comment « activer ou désactiver l'accès sans fil à Internet » ; et à informer de l'existence d'un rayonnement pour tous pour tous « les équipements émetteurs de champs électromagnétiques d'un niveau supérieur à un seuil » fixé par le Conseil des ministres de Polynésie française. Or, prenons le cas des fabricants de téléphonie mobile. La téléphonie mobile représente un marché mondial de 1,4 milliard d'unités vendues en 2015, en progression de 10 % par rapport à 2014. Plus d'un smart-phone sur cinq vendus l'année dernière est un Samsung. Sur l'année 2015, Samsung représentait 22,7 % des ventes, Apple 16,2 %, Huawei 7,4 %, Lenovo-Motorola 5,2 %, et Xiaomi 4,9 %. Pour ne prendre que Samsung et Apple, croyez-vous sincèrement qu'ils vont adapter leurs standards d'information au micromarché polynésien et à cette loi de pays sans réelle portée internationale ? Il ne faut pas rêver !

L'article LP 2 interdit comme en France toute publicité faisant la promotion de « *la vente, la mise à disposition, l'utilisation ou l'usage d'un équipement terminal de télécommunication mobile par des enfants de moins de 14 ans* » avec une amende maximale de 8 900 000 F CFP pour le contrevenant. Mais pourra-t-il empêcher ce genre de publicité sur les bouquets satellites, les réseaux sociaux, dans la presse, etc. ? Nous connaissons tous la réponse ; c'est non !

L'article LP 3 contraint toute publicité à mentionner « *de manière claire, visible et lisible l'usage recommandé d'un dispositif permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques* ». Quand cette publicité vient par exemple des chaînes de télévision françaises ou étrangères, le pouvoir coercitif de cet article sera nul !

L'article LP 4 prévoit la possibilité pour le Conseil des ministres d'interdire comme en France la distribution d'équipements radioélectriques aux enfants de moins de 6 ans pour limiter leur exposition excessive. Or, en CCBF, nous avons eu l'occasion de donner maintes fois des avis favorables à des subventions demandées par des associations pour l'acquisition de tablettes destinées à l'encadrement pédagogique d'enfants défavorisés en situation de décrochage scolaire. Cherchez l'erreur ! Faut-il interdire l'accès des tablettes à ces enfants défavorisés au risque d'accroître leur décrochage scolaire ? Une bonne intention au départ peut parfois conduire à des résultats inverses.

L'article LP 5-1 interdit « *l'installation d'un équipement terminal fixe équipé d'un accès sans fil à Internet* » dans les crèches, pour les enfants de moins de 3 ans, et dans les classes des écoles primaires et maternelles, il prévoit de les désactiver hors activités numériques pédagogiques. Mais si de tels équipements wi-fi existent au domicile familial, va-t-il falloir les interdire aussi ?

L'article LP 6 impose la commercialisation d'un « *accessoire permettant de limiter l'exposition de la tête aux émissions radioélectriques lors des communications* » aux équipements wi-fi. Se pose la question des équipements non pourvus de cet accessoire. Comment fait-on ?

La campagne de sensibilisation et d'information prévue à l'article LP 7 sur l'usage responsable et raisonné des terminaux mobiles est une bonne initiative. Sera-t-elle suivie d'effets quand on constate comment les Polynésiens sont accros aux nouvelles technologies et aux réseaux sociaux ?

La prévention des travailleurs contre les risques d'exposition aux champs électromagnétiques figurant à l'article 8 participe également de la même bonne intention. Faudrait-il pour autant leur interdire de travailler ? Et que fait-on des antennes-relais implantées à côté de maisons d'habitation ?

L'article 9 compte sur les opérateurs de télécommunication pour mettre en œuvre, je cite : « *toute action visant à ce que l'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par ces équipements soit aussi faible que possible, tout en préservant la qualité du service rendu.* ». Il rend possible la vérification des valeurs limites d'exposition du public. Si ces limites venaient à être dépassées, l'autorité publique aura-t-elle le courage politique de sévir à l'encontre des contrevenants ?

Et enfin, à l'article 10, le gouvernement s'engage à mettre en œuvre une campagne de mesure et de surveillance des niveaux d'exposition du public aux champs électromagnétiques sur l'ensemble du territoire de la Polynésie française. Oui, mais avec quel budget ?

Cher Antonio, j'ai bien peur que ta loi du pays ne demeure qu'un coup d'épée dans l'eau et que tu aies dépensé beaucoup d'énergie pour rien à te battre contre des moulins à vent. Mais tu auras au moins tenté de faire évoluer le droit en matière de santé environnementale des Polynésiens. C'est pourquoi l'UPLD votera pour ta loi du pays. Toutefois, nous espérons que tu appliqueras à l'avenir la même logique, le même raisonnement vis-à-vis des conséquences environnementales et sanitaires des essais nucléaires français autrement plus dangereuses que les ondes électromagnétiques ; ce que ne

laissait pas transparaître ton vote lors de l'examen de la résolution relative à la situation des atolls de Moruroa et Fangataufa le 27 novembre 2014.

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante. Nous nous orientons visiblement vers le même objectif.

Je vous invite à examiner tout de suite le projet de loi du pays, Messieurs les ministres du gouvernement, pour gagner du temps, en invitant Monsieur le rapporteur à bien vouloir donner lecture de l'article LP 1.

M. Antonio Perez, rapporteur : Merci.

Monsieur le président, est-ce que vous me permettez 30 secondes avant de procéder aux lectures.

Le président : 30 secondes. Vous avez la parole.

M. Antonio Perez, rapporteur : Merci, Monsieur le président.

Je voulais transmettre mes remerciements à tous mes collègues pour leur soutien par rapport à ce texte. Ce vote, je le considère comme un acte collectif fort pour protéger nos enfants, nos jeunes et toute la population. Je souhaite vraiment, avant même de passer à l'examen des articles, présenter tous mes remerciements et les plus sincères et les plus forts. On me réclame des bisous, je les ferai après la séance, si vous le permettez.

Je voulais également remercier toutes les entités qui ont participé à la présentation de cette loi. Bien entendu, je commence par ordre chronologique. Il y a deux ans, c'était votre prédécesseur, Monsieur Édouard Fritch, qui avait accepté une demande de mettre en œuvre une étude sur cette problématique. Ensuite, c'est vous-même, Monsieur le président, qui m'avait adressé votre soutien moral lorsque j'ai enclenché les travaux. Ensuite, il y a bien entendu le ministère de Monsieur Teva Rohfritsch, ses équipes, la DGEN, l'ANFR qui ont contribué de manière très très efficace à l'avancée de ce dossier ; le soutien moral de Monsieur Patrick Howell, le ministre de la santé, et également des services de l'assemblée, le service des commissions. Et je veux remercier Madame la secrétaire général pour son soutien, pour la mise en relation avec les techniciens de l'assemblée, qui m'a vraiment aidé de manière formidable depuis le début des travaux jusqu'à la fin, jusqu'à l'élaboration finale de ce dossier.

Voilà. Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci. Merci. Nous passons à la lecture.

— Cf. annexe —

Article LP 1.-

Le président : Merci. Je mets aux voix l'article LP 1. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Article LP 2.

Article LP 2.-

Le président : Même vote pour l'article LP 2 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article LP 3.

Article LP 3.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article suivant.

Article LP 4.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article suivant.

Article LP 5.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article suivant.

Article LP 6.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Article suivant.

Article LP 7.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons au titre II. Article LP 8.

Article LP 8.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons au titre III. Article LP 9.

Article LP 9.-

Le président : Même vote ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons au dernier article.

Article LP 10.-

Le président : Même vote sur l'article LP 10 ?...

MÊME VOTE.

Le président : Nous passons au scrutin public, et j'invite le secrétaire général à faire l'appel des représentants.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	pour
M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Isabelle Sachet,
M <sup>me</sup>	Bouteau	Nicole	pour absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Lana Tetuanui,
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	absent, a donné procuration à M. Puta'i Taae, pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	pour
M.	Drollet	Jacqui	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Justine Teura,
M.	Faatau	Félix	pour
M.	Flohr	Henri	absent, a donné procuration à M. Charles Fong Loi,
M <sup>me</sup>	Flores-Tahiata	Chantal	pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M <sup>me</sup>	Frébault	Joëlle	pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii Chantal	pour
M.	Geros	Antony	pour
M.	Graffe	Jacquie	absent, a donné procuration à M. Philip Schyle,
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	pour
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Alice Tinorua-Rijkaart, pour
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Joëlle Frébault,
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	pour
M <sup>me</sup>	Manutahi Levy-Agami	Sandra	absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Monique Richeton, pour
M <sup>me</sup>	Maraea	Emma	pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M <sup>me</sup>	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Patricia Amaru,
			pour

M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Raioha	Jacques	absent, a donné procuration à M. Jordan Rudolph, pour
M <sup>me</sup>	Richeton	Monique	pour
M.	Riveta	Frédéric	absent, a donné procuration à M. John Toromona, pour
M <sup>me</sup>	Sachet	Isabelle	pour
M <sup>me</sup>	Sage	Maina	absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Virginie Bruant, pour
M <sup>me</sup>	Salmon-Amaru	Loïs	pour
M.	Schyle	Philip	pour
M.	Taae	Putai'i	pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Armelle Merceron, pour
M <sup>me</sup>	Tata	Jeanine	absente, a donné procuration à M. Joseph Ah-Scha, pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	absente, a donné procuration à M. Moehau Teriitahi, pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	absent, a donné procuration à M. Antony Geros, pour
M.	Temauri	Jean	pour
M.	Temeharo	René	absent, a donné procuration à M. Félix Faatau, pour
M.	Teriitahi	Moehau	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	pour
M <sup>me</sup>	Teura	Justine	pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	pour
M <sup>me</sup>	Tinorua-Rijkaart	Alice	pour
M.	Tong Sang	Gaston	absent, a donné procuration à Antonio Perez, pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiava	Richard	pour
M.	Tuihani	Marcel	pour
M.	Tumahai	Ronald	pour
M <sup>me</sup>	Turquem	Sandrine	absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Élise Vanaa, pour
M <sup>me</sup>	Vaiho	Gilda	pour
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	pour
M <sup>me</sup>	Viriamu	Yolande	pour

57.

Le président : La loi du pays est adoptée à l'unanimité. (*Applaudissements.*)

ADOPTÉE, au scrutin public, et à l'unanimité.

M. Antonio Perez, rapporteur : *Merci* à tout le monde, *Merci beaucoup*.

Le président : *Merci*.

Monsieur Geros, ensuite Monsieur le ministre.

M. Antonio Geros : Voilà. *Merci*, Monsieur le président. Simplement pour vous dire que l'UPLD a accepté de soutenir cette loi pour adhérer au principe de précaution. Mais le travail n'est pas

terminé parce que cette loi ne protège pas. Cette loi, elle fait une protection périphérique, géographique. Mais ce qu'on cherche, c'est de protéger physiologiquement les personnes qui sont radiosensibles ou les personnes qui sont impactées par la réalité de ces ondes qu'on ne voit pas mais qu'elles sentent à des degrés différents de nous. Nous, on s'en aperçoit au moment où la pathologie se déclare, mais eux, c'est immédiatement qu'ils ressentent ça. Et donc, il faudrait essayer de continuer à travailler dessus — et j'encourage d'ailleurs mon collègue à le faire — pour essayer de révéler un peu cette facette qui nous échappe à nous — on n'est pas des techniciens, ni des scientifiques — et qui est véritablement prééminente dans ce problème qu'on rencontre avec ces ondes.

Le président : Merci.

Monsieur le ministre.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président. Comme vous ne nous avez pas donné la parole avant, je voulais simplement apporter tout le soutien du gouvernement à cette proposition de loi. Nous avons effectivement essayé d'apporter les apports techniques nécessaires à chaque fois que nous étions sollicités. Féliciter notre représentant, Monsieur Antonio Perez, qui, à force de ténacité et de persévérance, a, je crois, pu faire aboutir un texte qui va faire changer — nous le souhaitons tous — effectivement, à la fois les comportements, et aussi aider à la prévention des risques liés à ces ondes électromagnétiques.

Je prends bonne note effectivement des propositions de Monsieur Geros. J'ai envie de lui dire que le pouvoir d'initiative ne relève pas que de la majorité et que tout représentant peut venir proposer d'autres lois, puisqu'il estime que celle-ci n'est pas suffisante. Et le gouvernement accompagnera à chaque fois que nécessaire, dans un esprit constructif, toute proposition de loi du pays. Il n'y a pas de problème de rupture d'ondes magnétiques sur les propositions de loi... Enfin, je trouve un peu dommage de venir entacher ce vote unanime en disant que c'est bien mais que ce n'est pas assez. Il faut venir dire que c'est bien ! Et d'ailleurs, on va aussi faire d'autres propositions pour améliorer. Il faut travailler, Monsieur Geros. Regardez, Monsieur Antonio a travaillé. Et je crois qu'il faut saluer le succès de son travail aujourd'hui, plutôt que de venir dire : « C'est bien, mais... ». Non, au contraire, bravo à Monsieur Perez, et c'est un bon travail qui a été fait ! Et puis, après, chacun apprécie à sa juste valeur en votant ou pas. En tout cas, il a le soutien de toute la majorité du gouvernement et nous mettrons en œuvre avec lui les effets de cette loi.

Merci. (*Applaudissements.*)

Le président : Merci.

Monsieur le ministre de la santé.

M. Patrick Howell : *Bonjour*, honorables représentants de l'assemblée de Polynésie française.

Je voulais simplement, pour conclure, vous dire que vous êtes tous des champs électromagnétiques en puissance !... Chacun d'entre vous est un champ électromagnétique. Parce que le dossier des champs électromagnétiques est un dossier complexe, parce qu'il y a un tas de types de champs électromagnétiques sur cette planète. Et cette planète nous permet de rester dans une bulle, à sa surface, pour ne pas être touchés par tous les champs électromagnétiques que nous recevons du cosmos.

Donc, l'homme est dans un univers où la vie n'est pas toujours facile, et la Solution — avec un grand « S » — qui consisterait à mettre en place des textes qui permettraient à tout individu de ne pas être touché par un champs électromagnétique, je crois qu'on en est bien loin.

VM

Mais ce texte de loi a, je pense, pour intérêt d'attirer l'attention — c'est un problème bien précis — conformément à ce que je dis souvent : toute pathologie est la conséquence de nos comportements. Il y a, là, un comportement avec un objet qui émet un champ électromagnétique et il s'agit d'utiliser correctement cet objet, de même façon que nous utilisons correctement les rayons X, l'IRM, le scanner. Et intéressez-vous à la vie de Pierre et Marie Curie, c'est une vie très instructive parce que voilà des gens qui se sont intéressés au champ électromagnétique, qui nous permettent aujourd'hui de faire, à travers les rayons X, des radios pour faire des diagnostics, mais ils ont laissé leur vie à avoir fait toutes les expérimentations qui nous permettent aujourd'hui de poser un diagnostic juste pour sauver des vies humaines. Et je m'en arrêterai là.

Merci. (*Applaudissements dans la salle.*)

Le président : Merci, Monsieur le ministre de la Santé. Je vous demande encore quelques minutes d'attention, je vais laisser la parole à notre ministre des Ressources marines afin qu'il puisse intervenir sur la loi du pays concernant le secteur perlier. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure et en accord avec le ministre, il s'agit bien évidemment de veiller et d'attendre surtout l'avis de l'Autorité pour la concurrence afin de nous permettre d'étudier sereinement ce projet de loi du pays.

Monsieur le ministre, je vous cède la parole.

M. Teva Rohfritsch : Merci, Monsieur le président. On m'a fait part de votre intervention de ce matin, au moment, je crois, de l'adoption de l'ordre du jour.

Simplement vous dire que je regrette que ce... Pour moi, ce texte ne devait pas souffrir d'une attente supplémentaire. Et le rôle qui est fait jouer à l'Autorité pour la concurrence me fait quand même questionner sur la souveraineté de notre assemblée et la capacité de notre assemblée et de notre gouvernement à déterminer des règles pour notre pays et à choisir si nous souhaitons ou pas retenir une épaisseur de couche nacrée sur nos perles ou d'autres dispositifs qui sont indiqués dans la loi.

Je trouve regrettable et il sera opportun aussi, le moment venu, de faire ensemble le point sur ce texte qui avait été proposé sous un ancien gouvernement sans remettre en cause la volonté que nous avons tous de faire en sorte qu'il y ait des règles transparentes qui viennent réguler la concurrence en Polynésie française. Je crois que cette partie du texte vient empiéter sur une compétence qui relève de l'assemblée de Polynésie française et des élus que nous sommes tous, et du gouvernement dans sa fonction d'exécutif et de l'assemblée dans sa fonction législative.

Néanmoins, puisque j'ai bien compris que le sens de votre intervention était de prémunir ce travail qui a été fait depuis un an et demi auprès de l'ensemble de la profession, en tout cas pour cette partie-là, d'éventuels recours. J'ai bien pris note qu'il s'agit d'un principe de précaution que vous nous proposez d'adopter, peut-être avez-vous eu vent de certaines mauvaises bisesses qui voudraient, à peine celui-ci voté, intenté des recours contre ce texte. En tout cas, j'appliquerai donc sur votre recommandation ce principe de précaution en tant que père de ce texte... Je ne vais pas revenir sur la paternité. *A priori*, hein ! *A priori* !... Mes collègues à droite me disent qu'on est souvent sûrs de la mère et pas du père. Mais en tout cas, je crois qu'il vaut mieux appliquer le principe de précaution. Et on propose de se voir la semaine prochaine. Je suis désolé, nos élus, à cause de ce petit contretemps de vous imposer éventuellement, à l'appréciation du président, une autre séance.

Je voudrais simplement indiquer aussi que le texte sur la concurrence nous invite, ou nous contraint — c'est l'appréciation qui reste à préciser — à consulter l'Autorité pour la concurrence dès lors qu'on vient prendre des dispositions qui peuvent venir contraindre un certain nombre de professions ou de secteurs économiques. Mais cela reste un avis. Et nous avons donc consulté l'Autorité en date, me semble-t-il, du 23 novembre. Il y a un délai de 15 jours. Pour moi, le délai était échu hier et, passé ce délai, nous sommes tout à fait libres de prendre nos dispositions. On va dire qu'on va tenir compte du décalage horaire. Peut-être qu'à Paris, on n'était pas encore hier ou on est déjà aujourd'hui, je ne sais pas. Enfin ! *cela dépend, il y a deux hauts-commissaires maintenant.*

*Hein !... Qui va faire voter cette loi ?... Non mais, c'est pour faire réfléchir les uns et les autres. Ceci étant, ce qui est souhaité, c'est que nous respectons tous cette loi. Pas l'homme, la loi !* Donc, je propose que nous respectons la loi. Effectivement, en tout cas l'interprétation qui est donnée par notre Président consiste à dire qu'il vaut mieux décaler. Moi, j'aurais pu penser que le délai de 15 jours étant passé, nous aurions pu délibérer et voter cette loi. Mais, encore une fois, le bébé a mis un an et demi à arriver à terme, on peut différer de quelques jours l'accouchement, faire en sorte qu'il soit bien beau et qu'il ne soit pas soumis à la critique à peine arrivé dans notre monde.

Donc, Monsieur le président, je m'en remets à votre sagesse. Et je crois pouvoir dire que si vous nous proposez cela, c'est pour mieux protéger ce beau bébé qui arrive. Donc, puisque vous souhaitez protéger ce beau bébé qui arrive, je ne puis que vous rejoindre dans cet objectif. Mais, par contre, il vous appartient de fixer, éventuellement la semaine prochaine, peut-être pas trop tard pour ne pas que nos élus soient retenus trop longtemps... Désolé pour ce contretemps ! On est sur l'interprétation de la loi, mais je préfère prendre le principe le plus large sur la recommandation du président plutôt que d'avoir à gérer encore un souci.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre. Je proposerai en fin de séance d'aujourd'hui de suspendre nos travaux afin de pouvoir reprendre nos travaux mardi après-midi à 14 heures.

Chers collègues, il est 12 heures 49. Nous allons reprendre nos travaux à 14 heures 15 en vous souhaitant un bon appétit !

Et je souhaiterais tout simplement, avant de reprendre nos travaux, pouvoir rencontrer les trois présidents de groupe en présence de la sénatrice dans mon bureau avant la reprise de nos travaux, si vous le souhaitez bien.

En vous souhaitant un très bon appétit, et à tout à l'heure !

oOo

Suspendue à 12 heures 52 minutes, la séance est reprise à 14 heures 29 minutes.

oOo

PRÉSIDENCE DE Madame Lana Tetuanui,  
première vice-présidente de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

ADOPTION DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2017

Rapport n° 185-2016, en date du 24 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Monsieur le président Marcel Tuihani.

— Cf. annexe —

La présidente : La séance est reprise. Il est 14 heures 26 à l'heure de l'hémicycle, conformément à ce qui a été annoncé — la reprise à 14 heures 15 — la séance est reprise.

Nous passons au rapport n° 185-2016, relatif à une proposition de délibération portant adoption du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2017.

Je demande au rapporteur, notre président Marcel Tuihani, de présenter le rapport. Merci.

M. Marcel Tuihani, rapporteur : Merci, Madame la présidente.

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur. Pour la discussion générale, 60 minutes ont été réparties comme suit : 33 pour le groupe RMA, 17 pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, et 10 minutes pour le groupe UPLD.

Je demande au premier intervenant du groupe UPLD à prendre la parole. Madame Galenon.

M<sup>me</sup> Chantal, Minarii Galenon : *Bonjour*, Madame la présidente. *Bonjour* à tout le monde, mes collègues, le public qui nous écoutez, et les journalistes.

*Merci infiniment*, Monsieur le président, pour le rapport que vous venez de lire.

Nous avons bien vu qu'il y avait une suite de quatre textes consacrés à notre assemblée. Et nous commençons donc avec le budget de l'assemblée.

Le président de notre assemblée a fait le choix de la sagesse en prévoyant le budget de notre assemblée au plus près de la hausse parallèle du budget du Pays. Il a fait le choix de la suffisance, ce qui est louable. Le montant total des crédits du prochain budget de l'assemblée s'élève ainsi à 2,3 milliards en fonctionnement et 41 millions de francs en crédits de paiement.

Le chapitre 960 « Pouvoirs publics » est abondé essentiellement pour mieux couvrir nos charges en tant qu'élus. Tout d'abord, je souhaite vous parler, chers collègues, des déplacements de nos collègues des îles afin de pouvoir participer avec nous aux réunions de travail, visites, séances de commissions qui ont un coût encore plus grand que les commissions qui se réunissent à la dernière minute. Ce coût doit être absolument couvert, et les prévisions budgétaires adaptées ; il en va de la démocratie au sein de notre établissement. Les représentants des archipels méritent le même traitement que nous, élus de Tahiti, et ils ne doivent pas subir un stress dû à des soucis de financement de transport. Faire les allers-retours est déjà assez éprouvant pour ajouter à leur peine...

Aussi, Monsieur le président, je souhaiterais faire une proposition, si c'est possible : que vous interveniez auprès des services de Air Tahiti pour les élus des îles afin qu'ils soient prioritaires lorsqu'ils doivent prendre l'avion pour revenir vers Tahiti. Pourquoi ? Parce que je sais que, maintes fois, les collègues du groupe UPLD m'ont fait la remarque concernant ces convocations de dernière minute, si bien qu'ils sont obligés eux-mêmes de se débrouiller pour avoir une place. Et cela, président, je pense que nous pouvons faire un effort de la part des services administratifs de chez nous. Parce que je pense que ce ne sont pas les collègues des îles qui doivent chercher leur place, essayer de se réserver une place à la dernière minute.

Ensuite, nous avons 6 millions qui basculent du chapitre « Personnel » afin de couvrir les « dépenses qui seraient occasionnées par les missions que les représentants peuvent entreprendre (...), y compris celles concernant les visites de terrain, objet d'une nouvelle proposition de délibération déposée le 16 septembre 2016 ». Mes chers collègues, nous allons voter cette délibération, mais laissez-moi exprimer clairement le point de vue de l'UPLD. Il ne s'agit pas de permettre à des présidents ou présidentes de commissions de se « balader » au gré de leurs envies et d'agendas politiques peu remplis. Le budget qui serait alloué à chaque commission doit être équitable, à défaut d'être parfaitement égal mathématiquement. Il ne s'agit pas de donner tout à une ou deux commissions, et rien aux autres. Seul un avantage octroyé à la commission de contrôle budgétaire et financier se justifie afin qu'elle puisse effectivement contrôler, avec des visites de terrain pour notamment vérifier le bon usage des subventions octroyées. Le volume très important des séances de commission de la CCBF justifie aussi qu'elle puisse bénéficier d'un budget plus conséquent. Le

budget doit ainsi être constant, et si l'UPLD est d'accord avec ce basculement de 6 millions, l'UPLD refuse aussi toutes dépenses supplémentaires. Aux présidentes et présidents de commission de gérer en bonnes mères de famille leur commission et adapter leurs activités au budget alloué, et non le contraire. Nous y reviendrons lors du vote de la délibération évoquée.

Enfin, les autres points de cette délibération concernent la gestion quotidienne de notre assemblée. Un appel d'offres sera opéré concernant le nettoyage de l'immeuble de Tetunae. La fonction de *webmestre* sera également externalisée. Le reste concerne les divers travaux et dépenses d'équipements, notamment sonores de notre assemblée. Nous espérons tous que la sonorisation de notre salle des commissions s'améliore notablement car, il faut le dire, elle est plutôt terrible, surtout en salle Sonia Agnieray. Concernant la gestion quotidienne de notre assemblée, nous faisons confiance à notre président et à sa solide équipe, notamment aussi à sa directrice de cabinet Madame Mireille Garnier qui sait exactement de quoi elle parle en matière de finances, et nous souhaitons la remercier.

Je profite aussi du temps de parole qui m'est octroyé pour remercier aussi tous les personnels de l'APF, tous les chefs de service de tous les départements. Je souhaite aussi remercier les techniciennes de surface pour tous les services rendus parce que je sais que ce n'est pas un travail très sympathique, et remercier aussi tous les vigiles. Et pour terminer, je voudrais aussi vous remercier, Madame la secrétaire générale, pour votre efficacité dans la gestion de tous les personnels.

Ensuite, je voudrais aussi vous parler de la situation délicate des chargés d'études que vous avez réussi aussi à régler, Monsieur le président, et nous voulons vous encourager dans cette voie qui est celle de l'intégrité.

Nous observons, aujourd'hui, la volonté de transparence de notre président de l'assemblée, ainsi que le soin qu'il apporte à encadrer diverses procédures autour desquelles flotte un certain flou. Nous apprécions également l'écoute dont il fait preuve envers tous les groupes politiques, et surtout envers le groupe UPLD. Également, je tiens à le souligner, la délicatesse dont il fait preuve avec les dames de cet hémicycle. C'est un *gentleman* qui respecte les femmes et représentantes que nous sommes. Je vous remercie, Monsieur le président.

Et pour revenir à notre délibération sur le budget de l'assemblée, bien sûr que nous l'approuvons.

*Je vous remercie.*

La présidente : Merci, Madame Galenon. Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Monsieur le président.

M. Marcel Tuihani : Excusez-moi, j'ai dû faire une petite bise à ma droite. Ne m'en voulez pas !

Chers collègues, le projet 2017 que je vous propose d'étudier n'est pas un budget de reconduction comme celui de cette année. Je rappelle que notre budget primitif 2016 a été présenté et adopté sans mesures nouvelles puisque, faute d'avoir pu obtenir une augmentation de la dotation de fonctionnement, j'ai été obligé de vous proposer un budget à moyen constant. Le budget primitif 2016 a donc été purement et simplement reconduit au même montant que celui de 2015, à savoir 2 196 100 000 francs.

Vous vous souvenez sans doute, il a fallu opérer des redéploiements de crédits pour couvrir les ajustements nécessaires sur les postes de dépenses incompressibles, en particulier les dépenses de rémunérations à cause de l'inévitable GVT. Ces mesures de redéploiement n'ont pas suffi parce qu'il a fallu aussi dégeler deux postes budgétaires de catégorie A, sinon nous aurions été obligés de consentir des efforts plus importants sur d'autres postes de dépenses de notre fonctionnement.

Pour 2017, les choix budgétaires que je vous propose ne sont pas guidés par une limitation de nos ressources. En effet, la dotation globale de fonctionnement qui alimente notre budget n'est pas, comme les deux années précédentes, affectée par une trajectoire négative de l'évolution des recettes ordinaires attendues au budget général du pays en 2017. Cette évolution, vous l'avez entendu à l'occasion de l'examen du budget primitif du Pays et des comptes spéciaux, est de 7,76 % en plus par rapport au budget primitif 2016, avec l'incorporation de la fiscalité reprise au CAVC qui est supprimée et le prélèvement sur les réserves du FRPH. Cela signifie, pour nous, une progression possible en 2017 dans les mêmes proportions avec 7,76 % de plus qu'en 2016. Notre dotation globale passerait alors de 2 196 100 000 francs à 2 366 517 360 francs, soit 170 millions de plus. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas ce que j'ai retenu.

J'ai présenté au bureau, qui l'a validée, la proposition de limiter l'augmentation de la dotation globale qui finance nos moyens budgétaires à 20 830 000 francs. Pourquoi seulement 20 830 000 francs, diront certains, alors qu'il est possible d'obtenir 170 millions de plus ? Il va sans dire qu'il est difficile de résister à la tentation du toujours plus, mais pourquoi faire, lorsque nos besoins ne demandent pas autant en fonctionnement comme en investissement.

Chers collègues, le budget que je vous propose d'adopter pour l'exercice 2017 est un budget maîtrisé et raisonné qui affecte strictement les ressources nécessaires à nos besoins. J'ai opéré cet arbitrage en toute responsabilité. Nous entendons souvent dire que la gestion des deniers publics doit se faire en bon père de famille. Ce budget raisonné garantit notre fonctionnement avec les mêmes moyens qu'en 2016 à périmètre constant de nos activités qui se sont légèrement renforcées en cours d'année par des actions ponctuelles d'évaluation et de contrôle. Ces actions pourront s'intensifier en 2017 dans les conditions définies par notre règlement intérieur conformément à la proposition de délibération que j'ai déposée. En effet, nous avons pu constater au cours de l'année 2016, plus qu'en 2015, que les représentants aspirent à apprécier par eux-mêmes l'environnement des dossiers qu'ils étudient en effectuant des visites sur sites. Il ne s'agit là que d'un aspect légitime de la mission de contrôle que notre assemblée a vocation à exercer, comme le prescrit la loi organique 2004-192 qui définit notre rôle.

À mon sens, cette mission ne peut être exercée que par l'assemblée parce qu'elle est le prolongement des prérogatives dont les élus sont dépositaires et qui consistent à voter les lois et à s'assurer que les décisions votées ont produit les effets attendus. On se rend bien compte que, pour donner du sens à notre pouvoir délibératif ou normatif, on ne peut pas être déconnecté des réalités du quotidien de nos concitoyens ou de ce que nous offrons à nos visiteurs. Dès lors, il n'est pas aberrant que notre budget prenne en charge les déplacements occasionnés par ces visites.

Pour favoriser la mise en œuvre de notre mission de contrôle, j'ai déposé par ailleurs deux propositions de délibération : la première pour faire évoluer notre règlement intérieur et prévoir la possibilité pour les commissions législatives intérieures de disposer d'un crédit budgétaire qu'elles peuvent utiliser pour ces visites, d'une part ; la seconde pour simplifier les conditions de prise en charge par le budget de l'assemblée des frais de transport des représentants lorsqu'ils sont amenés à se déplacer pour les besoins d'une mission de contrôle ou d'évaluation.

Ainsi, le projet de budget prévoit 6 millions de crédits supplémentaires en 2017. Ces moyens budgétaires représentent moins de 1 % du chapitre 960 « Pouvoirs publics » où sont regroupés à compter 2017 l'ensemble des moyens budgétaires consacrés à l'exercice direct de notre mandat. Le total de ce chapitre s'élève à 1 252 500 000 francs pour 2017, soit un peu plus de la moitié de la dotation globale de fonctionnement qui, je le rappelle, est inscrite pour 2 216 930 000 francs au projet de budget que nous étudions. Concernant précisément ce chapitre 960, je profite au passage de vous préciser qu'il réunit désormais l'ensemble des moyens directement imputables à l'exercice de notre mandat afin de restituer une image plus fidèle de la réalité du coût de nos activités.

TH

Ainsi, les crédits auparavant inscrits au chapitre 961 du programme « Moyens internes » pour les dépenses de transport des élus des archipels, les frais de mission ou encore les dépenses de téléphone sont désormais au chapitre 960. Ces crédits proviennent du chapitre 961 et s'élèvent à 87 650 000 F CFP.

Cela étant, le budget 2017 assurera aussi le maintien en état de nos bâtiments moyennant si nécessaire de grosses réparations ainsi que le renouvellement de nos ressources matérielles et logiciels grâce aux recettes dégagées au profit de la section d'investissement par les dotations aux amortissements inscrites en fonctionnement. Ce sont ainsi 41 millions de crédits de paiement supplémentaires qui viennent s'ajouter aux crédits qui seront reportés en fin d'exercice 2016.

Pour finir, j'attire votre attention sur le chapitre 962 « Personnel » et à l'article 648 « Autres charges de personnel » où sont prévus 88 170 000 F CFP pour la mise en œuvre du plan de départ volontaire, s'il est adopté bien entendu. Ce plan de départ ne vise que les catégories D, C et B, et il fait partie des mesures devant accompagner la réorganisation des services de l'assemblée. En effet, l'axe fort de cette réorganisation, très largement inspirée de l'audit externe qui a été réalisé, s'appuie sur le renforcement des compétences de catégorie A pour soutenir les représentants dans l'exercice de leur activité délibérative ou de contrôle. Pour y parvenir, on ne peut pas éluder l'existant et surtout s'empêcher de contrôler l'adéquation des moyens au besoin en fonction des ressources disponibles. Sachez que plus de 80 % des 123 postes budgétaires actifs sont des postes de catégorie B, C et D, ces derniers étant majoritaires pour des activités sans lien direct avec les travaux législatifs. La prévision budgétaire qui est inscrite au projet pourrait concerner 10 agents de ces catégories, s'ils concrétisent leur intention de départ. Enfin, le caractère exceptionnel et non renouvelable de cette inscription budgétaire n'obligeant pas son financement par une ressource pérenne, je vous propose de l'assurer par un prélèvement sur nos réserves.

J'en aurai terminé en vous invitant à soutenir par un vote favorable ma proposition de délibération approuvant le budget de notre assemblée.

Je vous remercie.

La présidente : Merci, Monsieur le président. Pour le groupe RMA, Madame Sachet.

M<sup>me</sup> Isabelle Sachet : Merci, Madame la présidente. Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues, *bonjour*.

Avant de commencer, je voudrais juste vous informer que je vais vous lire l'intervention qui a été préparée par Dylma Aro, qui n'est pas présente aujourd'hui.

Le projet de budget 2017 qui vous a été présenté ne s'accroît pas, en effet, dans les mêmes proportions que le taux d'évolution prévisible des recettes ordinaires du budget de la Polynésie française. Ce taux officiel se situe à +7,76 % par rapport au budget primitif 2016. Quant à la dotation globale de fonctionnement, celle-ci évoluera de plus de 0,95 % soit, en valeurs absolues, une augmentation de près de 21 millions de F CFP environ.

C'est une sage décision du président de l'APF et de tous les membres de son bureau dont je fais partie en tant que deuxième questeur. Cette décision collective, toutes tendances politiques confondues, est salutaire et responsable. Soyons en tous remerciés, sans oublier notre efficient service des finances qui veille à ce que nos comptes soient parfaitement tenus.

Cette légère hausse indiquée tantôt couvrira les dépenses incompressibles telles que la revalorisation de +1 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique sur les rémunérations, les indemnités et autres charges, ainsi que la répercussion du glissement vieillesse technicité sur les rémunérations et charges sociales.

Deux nouvelles inflexions sont au menu de 2017 et concernent des moyens supplémentaires, de 6 millions de F CFP, d'une part, pour la mission de contrôle des représentants et de près de 88 millions de F CFP, d'autre part, pour la réalisation d'un plan incitatif au départ en vue de réduire les effectifs d'exécution au profit du personnel d'encadrement. Il s'agit de redéploiements internes de crédits, pour la première inflexion, et de prélèvement sur les réserves financières de l'APF, pour la seconde, en raison de son caractère non reductible. Nous sommes tous très heureux de voir, Monsieur le président, que vous avez accepté nos demandes de redéploiement des effectifs en vue de renforcer le service des commissions, un service extrêmement compétent mais qui manque cruellement de ressources humaines pour mener à bien ses multiples missions. Cela sera concrétisé en 2017.

Par ailleurs, la commission de contrôle budgétaire et financier est satisfaite de voir une dotation spécifique pour la mission de contrôle des représentants, d'autant plus que c'est la seule commission législative qui se doit d'effectuer des visites sur le terrain dans le cadre de ses missions de contrôle et d'information.

Dans le cadre de la section d'investissement du projet de budget 2017, 41 millions sont destinés à la poursuite du programme des travaux d'amélioration sur le site de Tetuna'e à hauteur de 21 millions, et 20 millions sont réservés à l'acquisition de matériels et mobiliers.

En conclusion, les ressources du budget de l'APF représentent, en section de fonctionnement, 2 305 100 000 F CFP et, en section d'investissement, 41 000 000 F CFP, portant ainsi les ressources totales et générales à 2 346 100 000 F CFP.

Tel est le projet de budget 2017 de l'APF soumis à votre approbation. *Je vous remercie.*

La présidente : Merci, Madame Sachet. Merci pour les interventions.

Chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les interventions de chaque groupe et, d'après ma compréhension, je vois qu'il y a l'unanimité sur ce texte. Alors, chers collègues, je vais soumettre aux voix l'accord de l'ensemble des élus à la procédure simplifiée, conformément au règlement intérieur de notre hémicycle. Qui est pour la procédure simplifiée ?... À l'unanimité. Pour la procédure simplifiée !

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Mais comme je vois que Tony est en train de faire la grimace, j'allais ouvrir quand même la discussion sur des points que vous voulez qu'on aborde. Alors, la discussion ne va pas durer une heure, hein ! Je vous préviens, là. Il est 15 heures. Je vais être gentille aujourd'hui. Bon, allez ! Je crois, on va se donner cinq minutes pour la discussion générale avant le vote. Voilà.

Monsieur Geros, vous avez la parole.

M. Antony Geros : Merci, Madame la vice-présidente. Vous savez, de procédures simplifiées, j'en ai été traumatisé. (*Rires dans la salle.*) Nous en avons fait une et vous aviez continué dessus alors qu'il ne fallait plus continuer dessus. Mais ceci étant, effectivement, je rejoins l'ensemble de mes collègues pour accepter le principe d'une procédure simplifiée.

Mais j'ai juste deux petites requêtes à faire à notre président sur son budget. Est-ce qu'on commence le débat, là ? Ça ne va pas être long. Vous avez dit cinq minutes, ça ne va même pas durer deux minutes.

La première requête, Monsieur le président, c'est de vous demander : est-ce qu'on ne pourrait pas goudronner notre parking derrière ? Parce qu'on est les parents pauvres de cette assemblée. Je vois les gens arriver, ils sont sur un parking qui est excellent alors que mes collègues,

malheureusement, sont obligés de se farcir les *fruits de l'arbre à pain* qui sont *pourris* et qui tombent sur la voiture. Et là, à l'instant, on vient de se bagarrer parce qu'on n'a plus nos places. Eh bien, parce qu'il y a des travaux et, donc, les voitures des entreprises sont obligées d'utiliser ces parkings. Alors, juste une petite requête, si c'était possible. C'est vrai que je ne suis pas tout à fait favorable au goudron, ni au béton, mais au moins pour le parking de l'UPLD.

La deuxième requête, Monsieur le président. Vous savez, on a été en retard pour la demande de fournitures et on nous a dit que le délai était forclos. Alors, j'ai cherché et je n'ai pas retrouvé la note qui donnait les délais de forclusion de la demande de versement ou de la demande d'engagement des crédits de fournitures. Est-ce qu'on pourrait voir ça ?... Ça, c'est un coup à Henri encore, non ?... Est-ce qu'on pourrait voir ça ? Ce n'est pas grand-chose, parce que nous avons été tellement pris par les lois du pays de dernière minute qui sont arrivées qu'on a complètement laissé tomber nos besoins en fournitures et, au moment de refaire surface, on nous apprend, eh bien, que c'est trop tard.

Voilà mes deux requêtes, Monsieur le président.

La présidente : Monsieur le président, vous avez la parole.

M. Marcel Tuihani : Sur la demande de fournitures, les éléments sont dans la délibération n° 95-205 mais, Monsieur le représentant, nous verrons avec la secrétaire générale comment on pourrait éventuellement réagir à vos besoins.

S'agissant des parkings, je tiens encore une fois à vous informer que cela fait partie de mes soucis permanents et, comme vous venez de le citer, il y a un certain nombre de travaux à l'assemblée qui occasionnent quelques difficultés de circulation et de parking. Je tiens en tous les cas à m'en excuser. Mais ce sont des travaux nécessaires et, malheureusement, je ne peux suspendre les travaux en cours. Mais j'essaie de trouver plus de parkings pour faciliter naturellement le parking pour l'ensemble des élus.

Je reviens rapidement, Madame la présidente, sur les interventions en ce qui concerne la sonorisation. Nous avons eu une bonne nouvelle récemment. Nous venons de recevoir le nouveau matériel de sonorisation de l'hémicycle, ce qui me permettra de transférer cette sono actuelle dans la salle Sonia Agnieray. Donc, laissez-nous encore un peu de temps pour normaliser ces installations.

S'agissant d'Air Tahiti et notamment des élus des îles, profitons de la prochaine visite qui est en cours de programmation au niveau de la direction de Air Tahiti. Je vous laisserai enfermer dans une salle avec les directeurs d'Air Tahiti pour que vous puissiez négocier et discuter dans les meilleures conditions que vous souhaitez. Mais c'est un problème qui est ouvert, même Madame la sénatrice m'a souvent interpellé sur ces sujets. En tous les cas, une visite est programmée au sein des infrastructures d'Air Tahiti, accompagnée du directeur et de son PDG, l'occasion nous sera permise de les interpeller à ce moment-là.

Voilà, Madame la présidente.

La présidente : Merci. Je sou mets au vote l'ensemble de la délibération approuvant le budget de notre honorable assemblée de Polynésie française. Qui est pour ?... À l'unanimité. Le budget de l'assemblée est voté à l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Merci, chers collègues.

LOI DU PAYS PORTANT INSTITUTION D'UN DISPOSITIF D'INCITATIONS FINANCIÈRES  
AU DÉPART VOLONTAIRE AU PROFIT DES AGENTS ADMINISTRATIFS DE L'ASSEMBLÉE  
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n<sup>o</sup>166-2016, en date du 9 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique par Monsieur le représentant Marcel Tuihani.

— Cf. annexe —

La présidente : Nous passons au dossier suivant. Il s'agit du rapport n<sup>o</sup> 166-2016 sur la proposition de loi du pays portant institution d'un dispositif d'incitations financières au départ volontaire au profit des agents administratifs de l'assemblée de la Polynésie française.

Je demande au rapporteur, notre président, de bien vouloir présenter son rapport. Merci.

M. Marcel Tuihani, rapporteur : Merci, Madame la présidente.

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Monsieur le président. Comme le CESC n'a pas mandaté de représentant pour venir exposer devant nous son avis sur le projet de loi du pays, nous allons passer directement à la discussion générale, à savoir 60 minutes réparties comme suit : pour le groupe RMA 33 minutes, pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA 17 et pour le groupe UPLD 10.

Pour le groupe RMA, Madame Merceron, vous avez la parole.

M<sup>me</sup> Armelle Merceron : Merci, Madame la présidente. Je ne reviendrai pas en détail sur les modalités envisagées puisque le rapport du président est très complet. Mais je voudrais attirer l'attention des élus sur le fait que l'on ne peut pas s'arrêter à l'aspect financier du sujet et à une vision à court terme. Autrement dit, je pense qu'il est important de prendre en compte le fait que ce type de mesure doit s'inscrire dans un terme plus long que la fin de notre mandat. Imaginons que, dans un nouveau mandat, un président moins convaincu des choses ne suive pas le cap, l'effort financier d'aujourd'hui serait réduit à néant. C'est ce que je voudrais un petit peu expliquer.

D'abord, il ne s'agit pas de simplement faire des économies. Si on s'en tient au titre, on a l'impression que c'est essentiellement des incitations financières pour le départ volontaire. D'abord, il faut rappeler que le dispositif coûterait, pour 10 agents, un peu plus de 88 millions F CFP. Ça fait quand même un pécule de plus de 8 millions F CFP par agent ; donc il faut quand même bien mesurer ce qu'on a l'intention de faire. En parallèle, on met en avant des économies... théoriques, hein, pour le moment, mais des économies de 119 millions correspondant aux charges de personnel que notre institution n'aurait pas à payer, déduction faite de l'indemnité de 88 millions F CFP. Donc, la première nuance c'est que ces économies s'étaleraient sur huit années. Ce n'est pas immédiat non plus, alors qu'il faut payer en 2007 les 88 millions d'indemnité.

Ceci dit et, en conséquence, je reprends complètement à notre compte ce que vous écrivez, Monsieur le président, dans le rapport de présentation : « (...) le dispositif doit s'inscrire dans une démarche globale et cohérente de gestion des ressources humaines de l'assemblée (...) les politiques de recrutement doivent répondre à cette volonté de maîtrise des dépenses et de consolidation des effectifs d'encadrement. À défaut, les mesures ne peuvent pas avoir l'impact bénéfique escompté. » Effectivement, il faut s'inscrire dans une « démarche globale et cohérente de gestion des ressources humaines » qui va donc au-delà du mandat qu'il nous reste à effectuer. Et, par ailleurs, cela doit faire suite — vous l'avez dit — aux recommandations de l'audit externe.

Premier point : une partie des économies réalisées doit être utilisée — c'est pour ça qu'il faut se méfier sur le terme économie — pour rééquilibrer la pyramide des qualifications des fonctionnaires

de l'assemblée. Dans votre rapport, vous l'avez bien détaillé, on voit qu'il y a pratiquement 56 % des agents de l'assemblée qui sont catégorie C et D. Ce n'est plus adapté aux besoins de notre institution. Il faut absolument pouvoir, avec une partie des économies réalisées, recruter dans le futur — ça peut être dès 2017 ou 2018 — des fonctionnaires de catégorie A qui permettraient, comme vous l'avez dit, de mener plus efficacement les missions de contrôle et d'évaluation des politiques publiques. Je suis persuadée que, en matière de contrôle, les commissions, comme la CCBF, peuvent faire mieux avec l'aide justement d'agents très compétents. Et également, il nous faut développer cette cellule d'évaluation des politiques publiques, on en est d'accord.

L'audit a effectivement mis en évidence ce déficit de cadres qui résulte des choix de recrutement des dernières décennies. Alors, si on remonte très loin, on peut penser que c'est parce qu'on n'a pas anticipé le développement des champs de compétence de notre autonomie qui font que, un certain nombre de tâches n'étaient pas du ressort de la Polynésie et que, du coup, on a peut-être pas anticipé. Mais il faut aussi le dire : ces dernières années — et je ne situe pas ça récemment mais dans la dernière décennie —, il faut reconnaître qu'on a recruté beaucoup de personnels de catégorie D et qui, aujourd'hui, existent ; et donc il faut trouver des solutions pour eux.

MB

Dans une approche cohérente — puisque vous parlez de gestion « *globale et cohérente* » —, vous avez proposé le choix d'externaliser des tâches en matière de logistique. Justement, c'est du personnel comme ceux-là qui effectue ces tâches. Mais il ne faut pas oublier que ça n'est que transférer de l'argent du poste « *Personne* » au poste « *Services extérieurs* ». Donc là aussi, il faut vérifier que la balance entre le coût d'un personnel de l'assemblée et le coût de services extérieurs est à l'avantage de l'assemblée.

Je dirai également qu'il ne faudrait pas donc que ça coûte plus cher et qu'un futur président reprenne ces recrutements à son compte. On aurait tout faux. Parce que c'est ce qui est arrivé aussi quelques fois dans certains établissements ou dans l'Administration de la Polynésie — oui, j'ai en tête un établissement particulier — où on a oublié, au bout de deux ou trois ans, le plan d'ensemble que l'on avait prévu.

Et j'en profiterai pour dire que, au-delà du dispositif d'incitations financières et pour répondre aux recommandations de l'audit, il faudrait dès 2017 enclencher dans la gestion des ressources humaines d'autres leviers que la question du renouvellement du personnel ; c'est la mobilité interne et externe. L'audit fait bien apparaître qu'il n'y a pas assez de mobilité interne à l'assemblée. Autrement dit, au cours d'une vie aujourd'hui, on ne doit pas garder le même poste toute sa vie. Il faut pouvoir changer. On s'enrichit toujours à changer, on s'enrichit également à suivre des formations. Et l'audit dit bien que, au-delà des formations, je dirai, obligatoires, il n'y a pas beaucoup de formations pour relever le niveau de compétence générale des agents. Nous avons aujourd'hui une université qui peut apporter de l'aide à la formation continue.

Je plaide également pour beaucoup plus de mutualisation avec la fonction publique des communes et la fonction publique de l'État et de la Polynésie, et je pense qu'il faut repartir à la charge auprès du gouvernement de la Polynésie pour qu'on réalise des recrutements, des concours de recrutement et des formations en commun. On est un tout petit pays de 270 000 habitants, on ne va pas continuer à aller faire chacun dans son coin, hein ! Il faut changer un peu les esprits. Et moi, vraiment, je suis prête à agir pour que l'on essaie de changer la façon de voir.

Et puis, je dirai aussi autre chose c'est que, certes, proposer aux agents des formations, c'est leur donner aussi des chances de promotion professionnelle, de passer des concours internes qui vont leur permettre d'aller au-delà de leur métier actuel et de s'épanouir complètement. Peut-être que l'assemblée pourra, à ce moment-là, avec l'aide du Pays, faire des concours internes. Voilà. On a intérêt à dynamiser, à stimuler tout le monde. C'est fini le temps où on avait un boulot à 18 ou à 20 ans, et on le gardait jusqu'au jour de la retraite, hein !

L'audit a relevé aussi — et je terminerai là-dessus — que certains services sont surdimensionnés en personnel, notamment la logistique et l'accueil, si j'ai bien retenu ; mais que, et nous, nous le savons très bien, certains services sont sous-dimensionnés. Et c'est notamment le cas du service des commissions, on l'a dit, mais aussi le service juridique en général. Donc, il est important là aussi qu'on arrive, à l'intérieur de l'assemblée, à créer cette mobilité pour renforcer les services où on a besoin de compétences en plus des recrutements externes.

Et je dirai plus généralement qu'il faut plus de flexibilité dans la gestion des ressources humaines. Ce que je dis, là, c'est vraiment les bases d'une politique des ressources humaines à l'assemblée sur les dix années à venir. C'est pour ça que je dis que cela va bien au-delà de ce que nous disons et je ne sais pas comment on pourra faire pour transmettre cela aux suivants. Peut-être qu'il faut que ce soit inscrit dans les habitudes de l'assemblée. C'est pour ça que je dis que la gestion des ressources humaines doit vraiment se dynamiser parce que — et je terminerai là-dessus — on a quand même de bons agents à l'assemblée.

Voilà.

La présidente : Merci, Madame Merceron. Pour le groupe UPLD, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : ...c'est ce qu'on vient d'entendre, hein !... En tous les cas, il y en a qui ont raté le *coach*. On a toujours prévu de voter les lois fiscales avant le budget et, là, dernièrement, on a fait tout le contraire.

Bon, ceci étant, Monsieur le président, c'est un dossier qui commence à dater. Effectivement, ce n'est pas la première fois. En effet, un plan de départs volontaires se négocie longuement et représente pour l'institution qui le présente une masse financière importante. C'est bien comme cela que ce dossier, normalement, acquiert la confiance de l'ordonnateur, c'est par son aspect financier.

Ensuite, c'est la philosophie qui inspire les plans volontaires de départs à la retraite qui est intéressante. Pourquoi un plan de départs volontaires ? Réduire la masse de fonctionnaires, ou comme l'expression l'image : « dégraisser le mammoth ». Il s'agit d'une manière de présenter les choses et d'une manière d'orchestrer la gouvernance.

Mais aujourd'hui se profile de plus en plus un nouvel objectif. Le rapport nous indique plusieurs raisons — je viens d'en exprimer une — : « *réduire la masse salariale et donc maîtriser les dépenses de fonctionnement* » ; mais encore « *réduire la proportion des personnels d'exécution au profit des agents de conception et d'encadrement* ». C'est là où le bât blesse dans mon approche sémantique de la démarche quand on vient nous dire qu'il faut « *réduire la proportion des personnels d'exécution au profit des agents de conception et d'encadrement* ». C'est un établissement public, c'est une institution, on a besoin de tous les types de personnel.

Lorsque j'ai exercé la première fois les éléments du statut 2004, j'ai compris que justement le personnel d'exécution avait un rôle d'une importance capitale pour assurer l'ordre public de nos séances. Et on a été même jusqu'à contacter le procureur pour qu'il assermente ce personnel afin qu'on puisse contrôler l'accès à nos salles. Souvenez-vous de l'incident qu'il y a eu lors de la première séance, de la tenue de l'UPLD ici même dans ces locaux, où il y a eu un simulacre de je ne sais quoi mais qui va rester dans les annales de l'histoire et qui m'a fait penser qu'il fallait absolument que notre personnel d'exécution soit assermenté pour pouvoir contrôler l'accès du public à cette salle. Ce n'est qu'un élément que je donne pour dire qu'on a besoin de tout le monde. Et donc, opposer les uns par rapport aux autres, je n'aime pas trop...

Ceci étant, il faut alors avouer que ces deux objectifs sont essentiellement contradictoires puisque cela annonce une série de concours de catégorie A avec, à la clé, une hausse des dépenses de

fonctionnement de l'assemblée puisque les agents de catégorie A sont bien entendu bien mieux payés que ceux de catégories inférieures !

Au fil du temps, on a perdu des volontaires et, aujourd'hui, le plan intéresse 10 agents, pour un coût de 88 millions représentant 24 mois de rémunération correspondant à 50 % des salaires (traitement et indemnités compris), le salaire de référence étant le dernier versé. On nous chiffre à 119 millions l'économie réalisée jusqu'en 2024. Comme je l'ai dit, cette économie est illusoire puisque la nécessité de recruter des agents de catégorie A, à savoir des « *agents de conception et d'encadrement* » est clairement affichée et annoncée. Les agents de catégorie A ne représentent en effet que 15 % des effectifs de l'assemblée actuellement.

Or, depuis le TAUI en 2004, et de plus en plus, l'assemblée se libère ou, on va dire — allez ! —, s'émancipe de ses chaînes vis-à-vis du pouvoir exécutif. Enfin ! je l'observe, hein. Si la majorité de nos représentants soutient bien le gouvernement en place, la démocratie implique que l'opposition soit reconnue et que ces représentants, dont vous faites partie, Monsieur le président, aient leur mot à dire. Cette démocratisation de notre assemblée suppose des ressources humaines adaptées. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce plan de départ volontaire car nous ne pouvons supporter le poids financier d'embauches supplémentaires sans avoir libéré des postes avant.

Notre service des commissions opère déjà un travail titanesque et nous profitons, comme je l'ai entendu tout à l'heure, de cette tribune pour les en remercier. Madame Béatrice Ly Sao — c'est une icône — et l'ensemble de son équipe font un travail de qualité malgré les urgences très irrégulières, voire même devenues quotidiennes, et ce, toujours avec le sourire. Espérons qu'ils soient sincères quand même, mais avec le sourire quand même. Ce service a besoin de mains d'œuvre supplémentaires. À moins qu'une réorganisation nécessaire et annoncée par le président de notre institution puisse la libérer de certaines tâches. Effectivement, j'ai l'impression que cette commission qui gère neuf commissions, sans compter les commissions périphériques, croule sous le poids des tâches.

Ce besoin de personnel de conception est d'autant plus urgent que la batterie de commissions nouvellement créées plus ou moins récemment ne cesse de s'élargir, à savoir la CCBF qui est mise à contribution presque toutes les semaines, les commissions d'enquête qui commencent à bourgeonner — question d'énergie ! —, les missions d'information dont on parle mais qui demandent à être concrétisées, et puis je vois déjà des gens qui sont prêts à courir sur le président pour lui dire : je veux une mission d'information, et bientôt donc la commission d'évaluation des politiques publiques. Un grand mot et de grandes phrases... Donc, toutes ces commissions demandent un personnel avec un niveau de compétence élevé pour être efficace et efficient.

Finalement donc, c'est un plan de départs volontaires qui précède un plan de remplacement par concours, donc à budget constant apparemment. Et nous l'approuvons.

La question de l'impact de cette mesure vis-à-vis de la CPS n'a pas encore été résolue. C'est ce qui aurait poussé le CESC à voter défavorablement. À l'aune de son récent avis favorable concernant la loi du pays annulant 2,4 milliards de cotisations sociales patronales sans aucun problème, vous comprenez que les avis disparates du CESC nous laissent dubitatifs quant à la cohérence de leur position, sur ce dossier du moins.

Voilà. Je vous en remercie, Madame la présidente.

La présidente : Merci, Monsieur Geros. Pour le groupe TAHOERA'A HUIRAATIRA, Monsieur Tuihani.

M. Marcel Tuihani : Merci, Madame la présidente. Ce que je souhaite faire, au lieu de lire simplement mon intervention, profiter de l'occasion peut-être pour réagir sur certaines interrogations.

Et notamment en ce qui concerne les économies qui pourraient être constatées suite à ces départs volontaires, je souhaite simplement rappeler à nos amis, à nos collègues-représentants que vous disposez en annexe du budget de 2017 la liste des postes vacants, budgétés du moins. Mais du moins, nous avons là également la faculté de pouvoir recruter très bientôt du personnel de catégorie A, voire même de catégorie B car nous disposons d'ores et déjà des postes disponibles.

Et d'ailleurs, je rebondis sur la proposition de Madame Merceron qui souhaite également intervenir auprès du gouvernement pour que nous puissions mutualiser nos moyens et notamment les concours que l'on pourrait organiser ensemble. Je regrette simplement que, à deux reprises, j'ai sollicité le gouvernement pour que nous puissions nous associer à la démarche qui a été initiée d'ailleurs il y a quelques jours par le gouvernement ; malheureusement ma demande est restée à deux reprises sans réponse.

Et je terminerai ainsi, Madame la présidente. Sauf à me tromper, pour les membres du bureau, vous avez pu constater que, à chaque fois que des décisions importantes doivent être prises, je sollicite l'avis des membres du bureau naturellement en ce qui concerne les moyens qui doivent être consacrés aux services de l'assemblée. Nous avons souvent évoqué le renforcement du service des commissions afin de pouvoir accompagner au mieux les travaux des élus et principalement les travaux des commissions législatives. Sachez en tous les cas que le bureau sera saisi très prochainement sur les orientations que nous pourrions retenir ensemble en matière de renforcement et d'efficacité des services de notre assemblée.

Donc, voilà, Madame la présidente, les quelques éléments de précision que je souhaite apporter suite aux réactions des groupes UPLD et RMA.

Je vous remercie.

La présidente : Merci, Monsieur le président. À ce que je constate, il y aura encore des questions, là ?... Vous avez posé toutes vos questions, là, sur la loi du pays ?... C'est bon ?... On peut passer à la version abrégée, là ?... Non, je pose la question. Si y en a qui ont encore des questions à poser, moi je pense que le président a donné les quelques réponses... bon, malgré les quelques réserves émises par notre collègue Armelle Merceron... Parce que, si on doit aller article par article et si c'est pour que je réentende encore les mêmes refrains, voilà... Je suis en train de vous aider mutuellement... On va s'aider mutuellement cet après-midi, question de détendre un peu l'atmosphère cet après-midi.

Je soumetts aux voix, hein ! On va passer à la procédure simplifiée. Vous avez compris qu'est-ce que je voulais vous dire ! D'accord ? Vous êtes pour, hein ?... Monsieur Geros !...

Voilà, je soumetts aux voix... Scrutin public, c'est une loi du pays. Conformément au règlement, je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants. Merci.

M<sup>me</sup> Jeanne Santini procède à l'appel des représentants afin qu'ils indiquent le sens de leur vote :

M.	Ah-Scha	Joseph	absent, a donné procuration à M. Charles Fong Loi, pour
M <sup>me</sup>	Amaru	Patricia	pour
M <sup>me</sup>	Aro	Dylma	absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Isabelle Sachet, pour
M <sup>me</sup>	Bouteau	Nicole	pour
M <sup>me</sup>	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Béatrice Lucas, pour
M <sup>me</sup>	Cross	Valentina	pour
M.	Drollet	Jacqui	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Justine Teura, pour
M.	Faatau	Félix	pour

M.	Flohr	Henri	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Armelle Merceron, pour
M <sup>me</sup>	Flores-Tahiata	Chantal	pour
M.	Fong Loi	Charles	pour
M <sup>me</sup>	Frébault	Joëlle	pour
M <sup>me</sup>	Galenon	Minarii Chantal	pour
M.	Geros	Antony	pour
M.	Graffe	Jacque	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Sylvana Puhetini, pour
M <sup>me</sup>	Iriti	Teura	pour
M.	Jordan	Rudolph	pour
M.	Leboucher	Michel	pour
M <sup>me</sup>	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maamaatuaiyahutapu	Victor	pour
M <sup>me</sup>	Manutahi Levy-Agami	Sandra	absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Monique Richeton, pour
M <sup>me</sup>	Maraea	Emma	pour
M <sup>me</sup>	Matehau-Nuupure	Juliette	pour
M <sup>me</sup>	Merceron	Armelle	pour
M.	Moutame	Thomas	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Patricia Amaru, pour
M.	Perez	Antonio	pour
M <sup>me</sup>	Perry-Friedman	Vaiata	pour
M <sup>me</sup>	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Raioha	Jacques	absent, a donné procuration à M. Jordan Rudolph, pour
M <sup>me</sup>	Richeton	Monique	pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
M <sup>me</sup>	Sachet	Isabelle	pour
M <sup>me</sup>	Sage	Maina	pour
M <sup>me</sup>	Salmon-Amaru	Lois	pour
M.	Schyle	Philip	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Teura Tarahu-Atuahiva, pour
M.	Taae	Putai	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Joëlle Frébault, pour
M <sup>me</sup>	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M <sup>me</sup>	Tata	Jeanine	absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Nicole Bouteau, pour
M <sup>me</sup>	Teahe	Teapehu	pour
M.	Temaru	Oscar Manutahi	absent, a donné procuration à M. Antony Geros, pour
M.	Temauri	Jean	pour
M.	Temeharo	René	absent, a donné procuration à M. Félix Faatau, pour
M.	Teriitahi	Moehau	pour
M <sup>me</sup>	Tetuanui	Lana	pour
M <sup>me</sup>	Teura	Justine	pour
M <sup>me</sup>	Tevahitua	Éliane	pour
M <sup>me</sup>	Tinorua-Rijkaart	Alice	pour
M.	Tong Sang	Gaston	absent, a donné procuration à Antonio Perez, pour
M.	Toromona	John	pour
M.	Tuheiava	Richard	pour
M.	Tuihani	Marcel	pour
M.	Tumahai	Ronald	absent, a donné procuration à M <sup>me</sup> Emma Maraesa, pour
M <sup>me</sup>	Turquem	Sandrine	absente, a donné procuration à M <sup>me</sup> Élise Vanaa, pour
M <sup>me</sup>	Vaiho	Gilda	pour
M <sup>me</sup>	Vanaa	Élise	pour
M <sup>me</sup>	Viriamu	Yolande	pour

La présidente : Merci. L'ensemble de la loi du pays est adopté à l'unanimité. C'est très bien, chers collègues ! On va continuer comme ça.

ADOPTÉ, au scrutin public, et à l'unanimité.

oOo

La présidente : Alors, rapports suivants, les n<sup>os</sup> 156 et 174.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N<sup>o</sup> 2005-59 APF DU 13 MAI 2005 MODIFIÉE  
PORTANT RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n<sup>o</sup> 156-2016 du 17 octobre 2016, présenté au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, par Monsieur le représentant Marcel Tuihani.

MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N<sup>o</sup> 96-123 APF DU 10 OCTOBRE 1996 MODIFIÉE  
FIXANT LES CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE  
LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DES FRAIS DE TRANSPORT DES REPRÉSENTANTS À  
L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Rapport n<sup>o</sup> 174-2016 du 15 novembre 2016, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique, par Monsieur le représentant Marcel Tuihani.

— Cf. annexes —

La présidente : Puisque le 156 concerne le règlement intérieur de notre assemblée et le 174 la modification de la prise en charge des frais de transport des représentants à l'assemblée — ça, c'est le même refrain —, je vais demander au rapporteur de... (*Réaction dans la salle.*) Non, on va coupler les questions après. Je vais demander au rapporteur de lire en condensé aussi les deux rapports. Vous avez bien compris ! On est sur les deux rapports : 156-2016, 174-2016. Pour ceux qui ne suivent pas, je viens de répéter les deux rapports.

Monsieur Tuihani, vous avez la parole.

M. Marcel Tuihani, rapporteur : Merci, Madame la présidente. Si vous en convenez, je laisserai les rapports de côté pour intervenir directement sur mon intervention. Comme ça, on fera l'économie de deux interventions.

La proposition de délibération portant modification du règlement intérieur que je prends aujourd'hui l'initiative de vous présenter est le fruit d'une réflexion portée sur le rôle de notre institution et sur celui du représentant.

Depuis ma prise de fonctions, il m'a été donné de constater qu'il existait de réelles marges d'amélioration dans le fonctionnement de l'assemblée de la Polynésie française sur plusieurs points. Vous avez été saisis d'un certain nombre d'entre eux qui ont été insérés dans le règlement intérieur par délibération 2016-31 APF du 18 avril 2016. Cette démarche de réforme mérite d'être poursuivie sur d'autres aspects essentiels au bon fonctionnement de notre institution.

Vous avez été associés à la présente proposition au travers de vos représentants au sein du bureau de notre assemblée. Nos échanges ont été multiples : pas moins de cinq réunions ont porté sur les sujets que nous abordons. Allant au-delà de mes obligations en la matière, j'ai également consulté les présidents de groupe politique dans un souci de dialogue, chacun a été invité à présenter ses propositions.

J'évoquerai à présent le contenu de la proposition qui vous est soumise. Je ne m'attarderai pas très longtemps sur le troisième point de la proposition qui est relative au « contrôle des

collaborateurs », nous avons déjà longuement abordé ce sujet. Ainsi que je j'ai eu l'occasion de le souligner maintes fois, l'ordonnateur de l'assemblée ne peut pas se désintéresser de l'activité de ces personnels. Il a la responsabilité de s'assurer de la bonne gestion des fonds publics. L'assemblée rémunère 148 collaborateurs pour une enveloppe budgétaire qui sera de 450 millions de francs en 2017. La Chambre territoriale des comptes a examiné ce point avec précision. Elle a, comme l'avait fait le tribunal administratif avant elle, insisté sur la nécessité de mettre en œuvre un tel contrôle. Aussi, il ne serait pas de bonne administration d'ignorer ces recommandations. Je sais que nombre d'entre vous en convient. J'en veux pour preuve l'amendement que vous avez déposé sur ce point. Je note avec satisfaction qu'enfin, vous souscrivez à cette démarche de rigueur et de transparence après l'avoir critiquée en avril dernier.

Il y a un autre sujet qui doit transcender les clivages politiques, c'est la fonction de contrôle de l'assemblée. Cette fonction inscrite dans le Statut d'autonomie est primordiale. Pourtant notre organisation actuelle ne lui fait pas de place. La mise en œuvre de cette mission est aujourd'hui une nécessité : elle est la première étape vers une définition pertinente des politiques publiques, elle conditionne donc notre efficacité.

Au-delà de notre institution, c'est à la collectivité entière qu'un tel travail serait utile.

Les conclusions des États généraux de l'Outre-mer en Polynésie française indiquait en 2009, que, « *en Polynésie française, nul ne s'attèle sérieusement à la fonction d'évaluation de l'impact des politiques publiques pour l'heure dans aucun secteur* ». Ces mêmes conclusions ajoutaient que le déficit d'évaluation entraîne « *gaspillage et perte de performance dans des proportions insondables en l'état actuel des choses* ». Ce constat reste d'actualité.

Notre assemblée a récemment adopté des schémas directeurs. Elle sera amenée à se prononcer sur d'autres documents de planification. Cette démarche, aussi louable soit-elle, aurait toutefois mérité de s'appuyer sur des évaluations objectives dans chacun des secteurs concernés afin que les représentants soient en mesure d'apprécier les orientations proposées. C'est la raison pour laquelle je souhaite proposer à nouveau la création d'une commission d'évaluation des politiques publiques. Placée sous le contrôle des élus, elle sera un véritable outil à leur service. Elle fixera chaque année son plan de charge et pourra s'appuyer sur le soutien technique des services administratifs de l'assemblée qui seront dimensionnés en conséquence. J'estime en effet que le mandat électif perd une grande part de son intérêt si l'élu ne peut participer en toute connaissance de cause à la définition des orientations publiques. Son rôle est là et il doit en prendre l'exacte mesure. C'est dans cette perspective que la présente proposition s'inscrit.

Après s'être opposé à la création de la commission en avril dernier, je note que le groupe majoritaire s'inscrit désormais totalement dans cette démarche en proposant des améliorations que nous serons amenés à en discuter.

Dans le même esprit qui me guide, la seconde mesure proposée permet aux représentants de disposer de moyens destinés à effectuer des visites et donc proposer des constats. Si jusqu'à présent ces déplacements restaient ponctuels, ils deviennent désormais plus fréquents. Le souhait d'évaluer sur le terrain l'impact des décisions prises est réel. C'est nécessairement au contact des usagers que les besoins sont perçus. Il s'agit là également d'une forme d'évaluation. Ces moyens pourront être utilisés pour des initiatives telles que des séminaires, conférences, forums car ces événements sont souvent le lieu d'échange avec nos concitoyens. Or, ce sont bien à leurs attentes que nous, élus à l'assemblée, devons savoir répondre.

Bien entendu, les moyens seront strictement encadrés afin qu'ils soient utilisés à bon escient. Les projets de visite ou d'événement seront soumis à l'appréciation du bureau de l'assemblée. Un budget y sera consacré annuellement et vous avez pu constater que le budget primitif de l'assemblée pour l'exercice 2017 a prévu de fixer ce montant à 6 millions de francs. Jusqu'à présent, le président de l'assemblée, seul, avait la responsabilité d'accorder ou non les moyens sollicités. Dans un souci de

transparence et d'efficacité, j'ai donc proposé que le bureau soit désormais appelé à se prononcer sur les demandes tendant à l'organisation et au financement des visites ou des événements.

La délibération 96-123 APF du 10 octobre 1996 fixant les conditions de prise en charge par le budget de l'assemblée de la Polynésie française des frais de transport des représentants est tout naturellement modifiée en conséquence. Elle prévoit que les déplacements nécessaires dans le cadre des visites de terrain, des missions d'information ou des commissions d'enquête puissent faire l'objet d'une réquisition de transport dans un souci de simplification. Ainsi que j'ai eu l'occasion de relever, et je tiens à souligner à nouveau, ces moyens budgétaires représentent moins de 1 % du chapitre 960 « Pouvoirs publics », où sont regroupés à compter de 2017 l'ensemble des moyens budgétaires consacrés à l'exercice direct de notre mandat.

Toutes les initiatives qui vous sont aujourd'hui soumises participent de la même logique, celle qui consiste à doter les représentants des moyens d'action suffisants au regard du mandat qui leur est confié. C'est mon souci permanent depuis ma prise de fonctions en septembre 2014, c'est la nature de notre mandat et la responsabilité qui l'implique qui doivent nous guider dans l'examen des présentes propositions de délibération.

Je vous remercie, chers collègues.

La présidente : Merci, Monsieur le président. Nous sommes toujours sur la discussion générale, pour les deux rapports, prévue pour 60 minutes.

J'appelle l'intervenant du groupe UPLD. Vous avez 10 minutes, Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : Merci, Madame la présidente. Chers collègues, amis du public ici présents et sur Internet, Mesdames et Messieurs les journalistes, *bonjour*.

La délibération modifiant notre règlement intérieur tout d'abord porte sur divers points.

L'article 1<sup>er</sup> concerne la commission d'évaluation des politiques publiques. Lors de la dernière réforme de notre règlement intérieur, le 18 avril 2016, le groupe RMA avait supprimé ces commissions par le biais d'un amendement. Nous maintenons notre entier soutien à la création de cette commission d'évaluation des politiques publiques pour plusieurs raisons. De manière globale, il en va de la démocratie même. Nous souhaitons en effet que la page d'une assemblée synonyme de chambre d'enregistrement se tourne définitivement. En tant que représentants, nous devons fonder en effet les bases d'une assemblée renouvelée et il nous faut changer l'image de notre institution pour retrouver la confiance du peuple. Or, ces commissions pourront participer de ce mouvement, si toutefois elles ne sont pas détournées de leur but légitime ! Car les textes modifiant notre règlement intérieur peuvent se multiplier autant que l'on voudra, mais la pratique de ces textes peut en ruiner totalement l'esprit. Nous en avons l'illustration concernant les récentes commissions d'enquête qui tournent au fiasco.

Les textes existent également parfois sans être cependant mis en œuvre ! Force est de constater, par exemple, que le « *suivi et contrôle de l'application des textes* » par les commissions législatives, qui est pourtant prévu par l'article 59-1 de notre règlement intérieur, n'est toujours pas mis en œuvre. L'organisation générale du travail des commissions s'y prête, en effet, difficilement dans l'état actuel des ressources humaines et financières, et surtout, les habitudes sont encore bien ancrées dans les mentalités quant aux limites d'action des représentants, même présidents de commission.

VM

Il faut aussi noter que nous n'avons jamais, jamais encore mis en œuvre la possibilité offerte par l'article 59-2 de mettre en place des missions d'information sur des questions relevant des compétences de chaque commission législative.

Alors plutôt que multiplier les moyens d'action, peut être que commencer à mettre en œuvre ceux existants serait également judicieux. Cependant, toutes ces voies d'action sont disponibles auprès des parlementaires à Paris. Alors, pourquoi ne pas nous permettre le choix également ? À l'Assemblée nationale, par exemple, il existe un « Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques » qui produit six évaluations par an, sur des thèmes transversaux. Les membres sont désignés à la proportionnelle. Une fois le travail terminé, deux rapporteurs sont nommés, un de la majorité et un de l'opposition, et ils doivent se mettre d'accord sur les préconisations, donc, où ces derniers doivent dépasser le clivage politique.

La « Commission d'évaluation des politiques publiques » qui nous est présentée diffère de celle de l'Assemblée nationale dans sa composition surtout qui est plus axée sur les présidents de commission et groupes politiques. Cela représentera une charge de travail plus lourde pour ces présidents, certes. Mais, après tout, ils disposent également de crédits plus élevés que les simples représentants, donc seront peut-être plus aptes à remplir ces fonctions.

Par contre, la remarque de ma collègue Éliane Tevahitua en commission n'a pas été prise en compte, puisqu'elle suggérait de prévoir le remplacement possible des présidents de commission en cas d'absence. Vous aviez pourtant proposé de prévoir l'intervention possible des vice-présidents en remplacement. Ce qui est dommage, c'est qu'un des deux rapporteurs ne soit pas issu de l'opposition, et le rapport adopté à la majorité et non donc par consensus. Le spectre d'une majorité dictatoriale apparaît, à laquelle l'opposition ne saurait bien entendu se soumettre. Mais, nous soutenons cependant cette évolution qui va dans le bon sens, celui de la démocratie.

L'article 2 vient alors ensuite logiquement mieux doter les commissions législatives, dont la charge de travail possible augmente, en venant clarifier les moyens qui leur sont alloués. Désormais, il existera, je cite : « *un crédit annuel dont le montant est déterminé par le bureau, dans la limite des crédits votés par l'assemblée [...], destiné à couvrir, sur la base d'une fiche projet validée par le bureau de l'assemblée, les dépenses liées aux visites de travail réalisées par la commission ainsi que les dépenses relatives à l'organisation par la commission d'événements.* » — fin de citation. La validation d'une fiche projet par le bureau nous semble être un bon garde fou. De même que l'obligation de fournir un rapport qui sera diffusé aux représentants. Il serait d'ailleurs judicieux de rajouter le délai dans lequel ce rapport doit être rendu. En effet, des rapports concernant certaines missions hors Polynésie française de certains représentants et représentantes n'ont toujours pas été fournis. Il est important de responsabiliser les élus que nous sommes en prenant l'habitude de rédiger systématiquement et rapidement des comptes rendus de nos missions diverses. Car c'est bien de l'argent public qui finance toutes ces missions. Au moins, grâce aux fiches projets et aux rapports, l'UPLD espère que seules les missions durant lesquelles un véritable travail législatif est effectué seront financées.

Concernant ce point, nous rejoignons ici la seconde délibération concernant les frais de transport des élus. Afin de faciliter le travail législatif des représentants, notamment des archipels, la réquisition de transport est ainsi étendue aux « *déplacements dans le cadre d'une mission d'information, d'une commission d'enquête ou d'une visite de travail* ». Cette réquisition est une aide indispensable au bon déroulement du mandat des élus des îles, puisqu'il leur évite de faire l'avance du prix de leurs voyages. Mais ne manque-t-il pas justement la référence à la commission d'évaluation tout juste créée ? Avec l'éveil des représentants en tant que force législative, le travail en commission prend de l'importance. Et ce d'autant plus que les types de commission se multiplient : CCBF, commissions d'enquête, missions d'information, et bientôt, donc, la commission d'évaluation des politiques publiques. Cependant, il ne s'agit pas de multiplier les visites de travail de manière démesurée. Les commissions doivent rester, d'une certaine manière, égales dans les moyens qu'on leur alloue. Il appartient pour cela aux présidents de gérer leurs commissions dans le strict cadre de leur budget et en incluant dans leurs prévisions ces dépenses de transport des élus des îles.

Le groupe UPLD votera favorablement pour cette délibération à ces seules conditions : une gestion limitée et encadrée.

Concernant enfin le dernier article substantiel de la délibération relatif au règlement intérieur, il appartiendra au président de chaque groupe politique ou représentant non inscrit — s'il en existe — d'informer de l'activité des collaborateurs. Sachant que cette fiche sera inspirée par les fiches d'activités que le SEFI met en place pour les CAE, nous avons donc déjà l'assurance d'avoir un modèle pour nous orienter. Car ce sera un gros travail, du moins le temps de s'y adapter, et c'est un véritable changement dans notre manière de fonctionner. Toutefois, l'UPLD ne craint pas la transparence et est prête à s'adapter à ces changements positifs de fonctionnement.

Il faudra enfin également veiller à doter les commissions de budgets équivalents et constants. Ce que nous voulons dire par là, c'est que nous ne devons pas financer des dépenses supplémentaires, mais que les commissions doivent s'astreindre à avoir des projets dans la limite des crédits prévisionnels. Il faut budgétiser dans la limite de ses crédits, sinon nous serons rapidement submergés par des dépenses de plus en plus lourdes qui émaneront légitimement de toutes parts et qui grèveront notre budget et iraient à l'encontre de la philosophie de rationalisation et de baisse des dépenses. Les dépenses superfétatoires devront être prises en charge par les élus organisateurs eux-mêmes pour maintenir une équité entre élus, groupes politiques et commissions.

Nous voterons ainsi également favorablement nos modifications de règlement intérieur. Et ma collègue Valentina Cross a déposé un amendement qu'elle présentera elle-même lors du vote par article, Madame la présidente.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour votre attention.

La présidente : Merci, Monsieur Tuheiva.

Pour le groupe RMA, Madame Bouteau.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Merci, Madame la présidente.

La proposition de délibération qui nous est soumise par le président de l'assemblée porte sur une nouvelle modification du règlement intérieur. Une nouvelle, car c'est effectivement la seconde fois cette année que nous sommes amenés à nous pencher sur les règles qui régissent le fonctionnement de notre institution.

La présente proposition porte sur trois points :

1. Conférer à l'assemblée une mission d'évaluation des politiques publiques ;
2. Accorder des moyens nouveaux aux commissions législatives en tenant compte de l'évolution de leurs travaux ;
3. Et contrôler l'activité des collaborateurs des élus.

Monsieur le président, vous revenez sur deux mesures qui avaient déjà fait débat en avril dernier à l'occasion de la précédente révision du règlement intérieur : la première, sur l'évaluation des politiques publiques et, la seconde, sur le contrôle du travail de nos collaborateurs.

Concernant l'évaluation des politiques publiques, notre majorité a toujours été favorable à ce que l'assemblée puisse s'y consacrer. C'est même sous la présidence d'Édouard Fritch que le principe en avait été conçu.

Je rappelle que lors des derniers débats sur le sujet, nous avons jugé préférable de suspendre la création d'une commission dédiée à cette mission car trop prématurée. En effet, il nous semblait nécessaire que les conclusions de l'audit externe sur l'organisation et le fonctionnement des services

administratifs de l'assemblée soient présentées à l'ensemble de la représentation. Les préconisations issues de cet audit devaient aboutir à une réorganisation des services de notre institution dont les élus sont tout à fait légitimes pour en avoir connaissance. Ces étapes étaient pour nous le préalable à la création de toute nouvelle entité. Vous nous avez transmis, depuis, une synthèse de cet audit dont nous avons pris connaissance.

Je me permets aussi, Monsieur le président, après vous avoir entendu, tout juste, là, de vous rappeler que vous aviez aussi mis la charrue avant les bœufs en organisant le recrutement de personnels soit disant dédiés à cette mission et dont nous ne connaissons pas les missions ni le travail. Ce sont ces raisons qui nous ont poussés à surseoir à l'adoption de ces dispositions.

Par ailleurs, nous ne tenons pas et ne tenons toujours pas à ce que ce dispositif de suivi ne vienne perturber ou gêner l'action du gouvernement.

Pour reprendre une définition officielle souvent citée qui est également celle reprise à l'Assemblée nationale : « *l'évaluation d'une politique publique a pour objet d'apprécier l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre* ». Plus précisément, il s'agit de viser, à la fois, à mieux connaître et comprendre son fonctionnement réel et ses résultats, à rendre compte à l'opinion publique et aux parties prenantes de cette action publique en référence aux objectifs fixés par les autorités publiques concernées, et à chercher, en conséquence, les moyens de l'améliorer par des recommandations.

L'évaluation se distingue d'autres activités plus classiques. Ce n'est ni du contrôle de régularité de la dépense, ni de l'audit interne organisationnel, ni une fonction d'inspection générale des services ou, *a fortiori*, un contrôle juridictionnel tel que celui de la Cour ou des chambres régionales des comptes qui répondent, elles, à d'autres questions. Au lieu d'être orientée vers le contrôle et la sanction, l'évaluation est, pour sa part, une démarche ouverte de recherches, de connaissances, pluraliste, orientée vers le progrès dans l'action et appuyée en principe sur les acteurs chargés de la mettre en œuvre. L'évaluation se fonde sur des instruments de mesure souvent quantitatifs, comme les résultats bruts ou nets de la politique considérée, le bilan, l'impact sur les variables économiques ou sociales.

Vous l'aurez compris, l'évaluation est une démarche qui peut exiger du temps si nous souhaitons faire un travail sérieux. C'est aussi une démarche qui nécessite de disposer d'expertises en matière de politiques publiques. Nous avons bien entendu, Monsieur le président, votre volonté de solliciter le détachement de fonctionnaires de l'administration du Pays pour venir renforcer nos services sur cette nouvelle mission dont souhaite se doter notre assemblée.

C'est au vu de ces réflexions et du partage d'expérience avec nos parlementaires nationaux polynésiens, Madame Maina Sage, mais également notre sénatrice, qu'aujourd'hui nous vous proposons d'amender l'article 1<sup>er</sup> de la proposition de délibération pour compléter la définition de la commission d'évaluation des politiques publiques.

Nous souhaitons aussi encadrer le recours à des experts extérieurs. Ce recours devra être approuvé par la commission à la majorité de ses membres présents, sur proposition des rapporteurs des missions d'évaluation. Nous proposons également que la commission, au début de chaque année, définisse ses missions mais aussi la liste des moyens humains et financiers nécessaires à leur accomplissement, et cela dans la limite des crédits disponibles. Par ailleurs, nous proposons que les rapporteurs de la commission puissent être aussi choisis également au sein des commissions législatives, tout en assurant une représentation équilibrée de la majorité et de l'opposition. Enfin, compte tenu de leur difficulté et de leur complexité, nous préférons limiter les travaux de la commission à un maximum de cinq évaluations par an ; l'une de ces évaluations devra obligatoirement porter sur la question de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Nous souhaitons, en effet, que les droits des femmes soient au cœur des politiques publiques au même titre que la famille dont

nous avons adopté récemment le plan d'orientation stratégique pour la mise en œuvre d'une politique de la famille.

La deuxième modification concerne la définition des moyens mis à disposition des commissions intérieures de notre institution. Outre les moyens déjà mis à la disposition des commissions — on parle, dans le texte, des locaux, du matériel informatique et de télécommunication —, la modification que vous nous proposez prévoit d'accorder un crédit spécifique annuel destiné à couvrir certaines dépenses liées aux travaux des commissions qui sont principalement législatifs et budgétaires actuellement.

Dans son rôle de contrôle, certaines commissions — cela a été dit — font des visites de terrain principalement sur l'île de Tahiti afin d'aller à la rencontre de porteurs de projets qui sollicitent l'aide publique. C'est notamment le cas de la CCBF. C'est également le cas d'autres entités qui vont à la rencontre des services et des établissements publics ou qui vont constater sur site les projets publics à venir, en cours de réalisation ou achevés ; l'objectif étant de contrôler l'utilisation des budgets votés par notre assemblée.

La commission du tourisme que je préside depuis mai 2015 a souhaité élargir ses travaux en dehors de l'île de Tahiti. Cela a été le cas, en avril 2016, avec une visite des sites touristiques et culturels de l'île de Mo'orea, puis en août dernier, avec un déplacement aux Îles-Sous-le-vent. Ne s'agissant pas de missions officielles de l'assemblée, les élus que je remercie ont accepté de prendre en charge leur frais de déplacement et d'hébergement. Le budget de l'assemblée a été ponctuellement sollicité pour la location soit d'un véhicule sur Ra'iātea, soit d'un bateau sur Huahine afin de faciliter nos déplacements sur ces deux îles, ces prestations représentaient un montant inférieur à 100 000 francs. Je tiens également à préciser que nous avons été très bien accueillis par les communes visitées. Je profite de cette séance pour remercier chaleureusement les maires, dont certains sont membres de notre assemblée, et leurs conseils municipaux pour leur soutien logistique important.

Nos commissions organisent aussi des événements soutenus par notre assemblée. Je pense notamment au Forum de la micro-entreprise organisé par notre collègue Armelle Merceron qui préside la commission en charge des domaines du travail, de l'emploi, dont la sixième édition a eu lieu en octobre dernier. Je pense également au Forum de la croisière dans le Pacifique Sud en octobre 2015 ou au Forum des formations et métiers du tourisme dont la seconde édition a eu lieu en septembre dernier. Ces événements ont été et sont soutenus par l'assemblée. Monsieur le président, merci de votre soutien que je qualifie d'enthousiaste et de votre implication dans ces différentes manifestations. Je trouve que cette dynamique est positive pour notre institution, et vous l'avez dit également, elle démontre que notre assemblée sait s'ouvrir sur l'extérieur et participe aux efforts du Pays sur des politiques sectorielles importantes comme l'emploi, le développement des entreprises, celui du tourisme, et d'autres. Ce sont de belles et de bonnes synergies.

Ainsi, il appartiendra annuellement à chaque commission d'établir son programme de travail.

L'utilisation du crédit que vous proposez de mettre en place se fera sur la base d'une fiche-projet présentée par la commission requérante et validée par le bureau de l'assemblée qui décrit le projet, ses objectifs, mais également son budget prévisionnel. Il est souhaité qu'un rapport soit réalisé sur la visite, sur l'événement. Je crois que c'est déjà le cas actuellement, mais on le formalise dans le texte. Comme nous l'avons vu lors de l'examen du budget primitif 2017 de l'assemblée, ces moyens nouveaux d'un montant de 6 millions de francs sont à budget constant. Il s'agit d'un redéploiement des crédits et non pas d'un budget supplémentaire.

Ainsi, compte tenu des éléments que je viens de développer et du fait que chaque projet de commissions nécessitant un soutien financier de l'assemblée est encadré par une discussion et une validation préalable des membres du bureau de notre assemblée composée de représentants des trois groupes politiques, je ne crains pas les dérapages craints par certains.

Le groupe RMA est donc favorable à cette mesure qui tend à organiser, clarifier en transparence les décisions de dépenses liées à l'activité des commissions intérieures sans que ces dernières ne relèvent uniquement de la responsabilité, de votre responsabilité, Monsieur le président. Et nous avons bien compris que vous souhaitiez que les choses se fassent de manière collégiale. Nous avons le souci d'éviter, nous aussi, toute dérive et toute utilisation inappropriée des moyens mis à la disposition des commissions.

Une seconde proposition de délibération que nous allons examiner à la suite du règlement intérieur a été longuement débattu en commission de l'économie le 8 novembre dernier, et elle vient compléter ces nouvelles mesures de financement inscrites au règlement intérieur. Cette proposition vient modifier et compléter les modalités de prise en charge par l'assemblée des frais de transport des élus dans le cadre de leurs missions. Actuellement, l'émission des réquisitions de transport n'est justifiée que par l'obligation de présence des représentants aux séances plénières ou à une réunion de commission ou d'un organisme officiel dont il est membre. Dans les autres cas, la prise en charge ou pas des frais de transport des représentants est laissée aussi à votre appréciation.

La modification du texte que nous examinerons à la suite du règlement intérieur permettra, si nous l'approuvons, l'émission de réquisitions de transport dans le cadre d'une mission d'information, d'une commission d'enquête ou d'une visite de travail.

Toujours sur le sujet du déplacement des élus des îles, nous souhaitons, si vous en étiez d'accord, soumettre une proposition à vous, mais également à l'ensemble de la représentation. Alors, nous n'avons pas préparé d'amendement parce qu'en fait, c'est une discussion que nous avons eue tout récemment, mais nous souhaiterions trouver un consensus sur ce sujet et il me semble que cela a déjà été débattu. Alors, je ne sais pas si c'était dans le cadre des travaux du bureau ou à l'occasion de commission législative... Le souhait serait que les réquisitions de transport des élus des îles ne portent pas uniquement sur le trajet depuis leur lieu de résidence vers Tahiti, mais de Tahiti vers leur circonscription et inversement. Cette demande se justifie par le fait qu'en dehors des Îles-du-Vent, les autres circonscriptions sont composées d'îles séparées par l'océan. Les élus des îles doivent avoir la possibilité de se rendre depuis Tahiti vers l'île de leur choix dépendant de leur circonscription en sachant que le coût du transport aérien est quasiment identique. Les déplacements intra-archipels seraient par contre à la charge de l'écu demandeur.

La dernière modification — et j'en terminerai, là — que vous proposez, Monsieur le président, consiste à revenir sur le contrôle de l'activité des collaborateurs des représentants jugé insuffisant. Rappelons qu'en votre qualité de président de l'institution, c'est à vous de vous assurer de la consistance et de l'existence des missions de nos collaborateurs. Vous proposez donc l'ajout au règlement intérieur d'un paragraphe prévoyant une information annuelle du président par les présidents de groupe de l'activité des collaborateurs des élus. Donc, nous ne sommes pas opposés au principe du contrôle à condition toutefois qu'il soit clair et transparent. Nous souhaitons, par conséquent, amender le dernier alinéa de l'article 3 de la proposition de délibération en précisant que l'information sur l'activité des collaborateurs prendra la forme d'un rapport annuel remis au président de l'assemblée par chaque président de groupe politique, ou le cas échéant, par les représentants non-inscrits. En outre, l'accessibilité de ces rapports annuels devra être élargie aux membres du bureau de l'assemblée.

Pour conclure, nous voudrions ajouter à cette réforme du règlement intérieur une modification d'une disposition sur le débat d'orientation budgétaire. Il s'agit juste de prolonger de deux jours le délai d'organisation de ce débat par la commission des finances en le faisant passer de huit à dix jours.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci, Madame Bouteau.

Monsieur le président, vous voulez répondre aux interventions des orateurs ?... Monsieur Tuihani.

M. Marcel Tuihani : Oui. Merci, Madame la présidente.

Juste pour ajouter que l'exercice de révision du règlement intérieur est un exercice toujours particulier pour le président de l'assemblée face à la représentation au sein de cet hémicycle. Sauf à me tromper, nous sommes toujours parfois piégés par deux approches : une approche technique et parfois même, une approche politique.

Je n'avais pas voulu lire un paragraphe lors de mon intervention tout à l'heure, mais je souhaitais simplement partager quelque chose pour que chacun puisse comprendre dans quelle démarche je m'inscris et j'ose croire que, pour les années à venir, nous puissions manifester une forme, je dirais, de maturité politique afin que nous puissions ensemble portés ce règlement intérieur. J'avais souhaité évoqué tout à l'heure le regret, simplement, que les amendements qui ont été déposés sur la proposition n'aient pas pu faire l'objet de discussions en amont alors que l'occasion en a été maintes fois donnée. Je le regrette tout simplement, car j'ai sans cesse privilégié le dialogue, comme l'expression de l'unité et de la maturité que j'ai toujours recherchée pour notre institution.

D'ailleurs, à la suspension de séance pour vous permettre de déjeuner, j'ai souhaité rencontrer les présidents des groupes politiques constitués avec notre sénatrice afin que nous puissions échanger d'une proposition d'amendement que j'ai déposée afin de pouvoir discuter tous ensemble conjointement et en total transparence de la révision des temps de parole consacrée à l'examen de chaque article, que ce soit une délibération ou une loi du pays. Qu'à cela ne tienne, ce qui est important, c'est d'avancer et de progresser, et de porter ensemble le fonctionnement de notre institution. Et c'est ce qui m'anime aujourd'hui, Madame la présidente.

Donc, il y a effectivement des amendements qui ont été présentés à l'examen de notre délibération portant modification du règlement intérieur. Sur certains, je peux vous dire d'ores et déjà que je souscris entièrement à certains amendements, notamment en ce qui concerne les précisions apportées au fonctionnement de la commission d'évaluation des politiques publiques, également à l'amendement déposé par Madame Tina Cross en apportant des précisions qui sont d'ailleurs également existantes. Et je remercie le représentant, Monsieur Tony Geros, et on aura l'occasion d'en discuter plus largement, puisque les modifications qu'elle souhaite présenter au travers de son amendement existent d'ores et déjà en ce qui concerne la commission permanente. Donc, nous aurons, de toute façon, l'occasion de débattre tous ensemble.

Pour ce qui est du contrôle des collaborateurs, si je prends la posture de l'ordonnateur que je suis avec les précisions que vous avez apportées, je pourrais dormir tous les soirs sereinement. À ce niveau-là, je n'ai plus aucune inquiétude quant à la vérification des activités de l'ensemble des collaborateurs au sein de l'assemblée de la Polynésie française. Ceci étant, il appartient naturellement à chaque représentant que nous sommes d'émettre son avis. Je sais en tous les cas que ce sujet a fait l'objet de discussions lors du bureau en identifiant justement la limite, cette limite technique et politique, me semble-t-il, sauf à me tromper. Mais, l'ordonnateur que je suis ne peut qu'être favorable aux moyens qui sont consacrés à la vérification des activités des collaborateurs.

Pour ce qui est des délais qui passent de huit à dix jours s'agissant de l'examen du DOB, pourquoi pas ? Pourquoi pas ? Dès lors que dix jours nous permettront de mieux appréhender le débat d'orientation budgétaire, ce n'est qu'un positionnement de curseur qui pourrait éventuellement être révisé dans les années ultérieures.

En ce qui concerne, Madame la présidente, la discussion sur les chapitres et la proposition qui a été faite aujourd'hui, je souscris effectivement à cette possibilité de révision à la baisse du temps de parole consacré à l'examen de chaque article, de passer de cinq minutes à trois minutes, dans la

mesure où le président de l'assemblée dispose de la faculté d'accorder du temps supplémentaire dès lors où l'intervention relève bien sûr de l'intérêt général, s'agissant de l'examen du chapitre concerné.

Donc, voilà, Madame la présidente, les quelques éléments de précision que je souhaite apporter. En tous les cas, je vois que nous sommes tous animés à faire améliorer le fonctionnement de notre règlement intérieur ; faut-il simplement que nous partagions tous la même trajectoire.

En vous remerciant.

La présidente : Merci, Monsieur le président.

La première vice-présidente que je suis, toujours à la recherche du consensus au sein de notre hémicycle... Chers collègues, j'ai envie qu'on donne l'exemple, non seulement à l'ensemble de nos concitoyens qui nous regardent, parce que nous sommes souvent critiqués ici...

J'ai écouté avec véhémence l'intervention de notre éminent président de notre assemblée que je souscris d'ailleurs entièrement, non pas pour donner raison à ceux de gauche ou à ceux de droite... Non ! Je suis dans la recherche du consensus. Je parle bien de notre hémicycle ici au sein de l'assemblée. À ce que j'ai bien compris, les amendements devraient — je dis bien « devraient » — recueillir l'unanimité, aussi bien ceux qui sont déposés par le groupe RMA ou par le groupe UPLD, et par le président. Enfin, je dis bien « devraient ». Bon, cela m'oblige quand même à aller étudier, surtout la première délibération — à savoir : la modification du règlement intérieur —, article par article.

Je vais demander au rapporteur de lire l'article 1<sup>er</sup>, d'abord, et puis nous passerons aux amendements après.

Voilà, Monsieur le président.

M. Marcel Tuihani : Merci, Madame la présidente.

— Cf. annexe —

Article 1<sup>er</sup>.-

TH

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur. Un amendement qui a été déposé, le n° 14612, sur cet article 1. Je demande au rapporteur, Madame Bouteau, de bien vouloir le lire.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Merci, Madame la présidente. Il est proposé de modifier l'article 1<sup>er</sup> ainsi qu'il suit :

1° Le onzième alinéa est remplacé par les dispositions suivantes :

*« La commission réalise des travaux d'évaluation portant sur des politiques publiques. Cette évaluation a notamment pour objet d'apprécier l'efficacité d'une politique publique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre pour mieux connaître et comprendre son fonctionnement réel et ses résultats, à rendre compte à l'opinion publique et aux parties prenantes de cette action publique en référence aux objectifs fixés par les autorités publiques concernées, et à chercher en conséquence les moyens de l'améliorer par des recommandations.*

*« Elle peut bénéficier à cet effet du concours temporaire d'experts extérieurs à l'assemblée. Sur proposition des rapporteurs, la commission approuve, à la majorité des membres présents ou représentés, la désignation des experts. » ;*

2° Au douzième alinéa, après les mots : « *La commission arrête, au début de chaque année, le programme de ses travaux* » sont ajoutés les mots : « *ainsi que la liste des moyens humains et financiers nécessaires, dans la limite des crédits disponibles, à l'accomplissement de ses missions.* » ;

3° Après le douzième alinéa est inséré un nouvel alinéa ainsi rédigé : « *Le programme annuel des travaux de la commission est limité au maximum à cinq évaluations par an. L'une d'entre elles doit nécessairement être consacrée à la question de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.* » ;

4° Au treizième alinéa, les mots : « *parmi ses membres deux rapporteurs* », sont remplacés par les mots : « *parmi les membres des commissions législatives concernées, ou parmi ses propres membres, deux rapporteurs, dont l'un appartient à un groupe d'opposition et l'autre à la majorité* ». »

Je vous propose de ne pas vous lire l'exposé sommaire. Je suis longuement intervenue à l'occasion de mon intervention pour expliquer l'objet de cet amendement.

La présidente : Merci, Madame Bouteau. La discussion est ouverte sur l'amendement.

Monsieur Tuihani.

M. Marcel Tuihani : Oui. Merci, Madame la présidente. Comme je l'ai indiqué à l'instant, cet amendement ne me pose pas de problème particulier puisqu'il apporte un certain nombre de précisions aux dispositions que je vous ai présentées.

La seule peut-être interrogation qui me traverse l'esprit... Je peux comprendre que nous soyons invités à apprécier la question de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes mais, si on pose ce sujet à l'intérieur de notre règlement intérieur, je crains que d'autres secteurs, d'autres situations pourraient également répondre à cette même exigence. Je pense, par exemple, au handicap. Je pense, par exemple, aux personnes âgées. Je pense, par exemple, également aux enfants en difficulté. Et pour certaines d'entre vous, sauf à me tromper, nous étions il y a quelques semaines, à l'ouverture des Assises sur la violence et, à ce niveau-là, nous avons beaucoup de choses également à dire. Donc, pourquoi se limiter uniquement à la question de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes, que je comprends bien évidemment ? Mais il y a, me semble-t-il, d'autres situations qui méritent également notre attention.

Je vous remercie, Madame la présidente.

La présidente : Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Madame la présidente. D'autant que cela fait partie des politiques publiques en principe. On vient d'adopter un plan de la famille incessamment sous peu, on a longuement évoqué ce dispositif ici. J'ai bien l'impression qu'on fait un complexe de culpabilité dans cette affaire à vouloir absolument faire figurer dans un texte une disposition comme celle-là. Nous, on est favorable, il n'y a aucun problème ; on n'est pas contre. Mais de là à faire figurer dans le texte. Je ne vois pas vraiment quel en est l'intérêt réel à moins effectivement de faire un complexe de culpabilité et, ensuite, de se déculpabiliser en disant : vous voyez, j'ai pu faire marquer dans le texte. C'est marqué, c'est écrit, c'est imprimé noir sur blanc.

La présidente : Madame Merceron.

M<sup>me</sup> Armelle Merceron : Merci. Alors, je n'étais pas à l'origine de la proposition mais je la soutiens.

En fait, je crois qu'il ne faut pas prendre les choses de cette façon. Quand vous parlez de « *culpabilité* », c'est l'affectif, c'est le sentiment. Or, justement là, le but, c'est de permettre qu'on objective complètement l'approche du sujet.

Aujourd'hui, en Polynésie on est en retard sur le sujet. Alors, pas à l'assemblée puisqu'il y a une loi qui a imposé la parité en politique. On a des chiffres, on a des données. Mais est-ce que vous connaissez des domaines, des administrations, des activités, notamment par exemple la question des rémunérations, où nous disposons de données chiffrées, objectives, incontestables pour savoir si, dans les faits, les droits des hommes et les droits des femmes sont effectivement une réalité ? Parce que, une chose est de dire : les hommes et les femmes sont égaux, une autre est de dire : est-ce que, dans la réalité des rémunérations, de l'accès aux métiers, des conditions de vie professionnelles, la question de la prise en charge des enfants, ... vous connaissez des données objectives ? C'est quelque chose qui n'existe pas chez nous. Alors, c'est facile de dire : voilà, non, ça va, il n'y a pas de problème. Mais qui a chiffré ? Personne. Et l'idée c'est d'introduire — et ça serait une innovation si ça venait de l'assemblée — l'idée que dans notre pays on doit vérifier à l'occasion d'enquêtes, d'études, de rapports d'activité, de bilans d'opération si, effectivement, on traite de la même façon à capacités et compétences égales les hommes et les femmes. Voilà.

Par contre, en ce qui concerne les personnes handicapées, il y a aujourd'hui des politiques publiques que la commission d'évaluation pourra examiner. Mais les personnes handicapées, si on prend cet exemple, sont une minorité de la population alors que les hommes et les femmes c'est 50/50.

Donc, je pense que, comme cela existe à l'Assemblée nationale, on pourrait avoir cette approche et obliger le gouvernement et les services administratifs, quels qu'ils soient du reste, à toujours rechercher et faire apparaître des données genrées, c'est-à-dire qui font la distinction entre les hommes et les femmes, la part faite aux hommes, la part faite aux femmes.

Voilà ce serait une espèce de base, mais ça n'a rien à voir avec la « *culpabilité* », les sentiments, etc. C'est purement technique et objectif.

La présidente : Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Voilà. Madame la présidente, dans votre grande mansuétude, l'amendement dispose ceci : « *le programme annuel des travaux de la commission est limité au maximum à cinq évaluations par an* ». C'est le maximum. Tous les ans, vous allez nous rappeler que l'une d'entre elles doit nécessairement être consacrée à la question de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. Il y a quelque chose qui ne va pas. Il y a un problème, là. C'est vraiment qu'on fait une fixation dessus. À la limite qu'il y aurait un ministre en charge de l'Égalité ou un ministre en charge de l'Égalité des droits entre les hommes et la femme, j'aurais pu comprendre que le gouvernement dans sa politique a insisté sur cette problématique. Mais ce n'est pas le cas.

Moi, j'aurais préféré peut-être que vous obligiez les membres de notre assemblée, du moins de cette commission, à mener leur réflexion tous les ans sur la famille. Là, ça vaut le coup parce que tout le monde est touché dedans et on sait qu'en Polynésie il y a un véritable problème au niveau des familles. Il y a un décrochage social tel que la plupart des repères dans les familles ont disparu, et les enfants sont complètement aujourd'hui en déprime par rapport à ça, même s'ils ne nous le montrent pas d'emblée, mais nous le ressentons.

Mais tel que c'est présenté là j'ai un souci de compréhension. On nous dit : cinq maximum, et tous les ans, eh bien, il y a un qui va concerner l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

La présidente : Madame Manutahi.

M<sup>me</sup> Sandra Manutahi Levy-Agami : *Merci, Madame la présidente.* Vous comprendrez que, bien évidemment, je suis favorable à cette disposition.

J'avais demandé la parole avant Tony, mais je rejoins ce qu'il vient de dire, c'est-à-dire son interrogation. Est-ce qu'il ne faudrait pas plutôt rédiger le texte, en tout cas ce membre de phrase, de sorte que l'évaluation qui porte sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes fasse partie des thématiques qui reviendraient une fois tous les cinq ans ou... ? Vous voyez ce que je veux dire ? On ne va peut-être pas faire une évaluation sur l'égalité homme/femme chaque année et se priver de l'évaluation d'autres domaines.

Pour ce qui concerne le handicap et les autres thématiques abordés, il est clair qu'à partir du moment où on fait une étude sociologique et sociétale sur l'égalité homme/femme à l'intérieur du genre, des statistiques genrées, on aura bien évidemment le nombre de femmes handicapées en Polynésie française, le nombre d'hommes handicapés, le nombre de personnes même handicapées qui travaillent, celles qui sont sans emploi. Donc après, c'est vraiment tout à fait possible d'aller dans le détail par rapport à des catégories de personnes. Mais à partir du moment où on se situe sur le genre, je pense en effet qu'une évaluation annuelle dédiée à l'égalité homme/femme, moi qui suis féministe je trouve que c'est beaucoup, c'est peut-être trop. Et est-ce qu'on va vraiment y arriver ? Peut-être une fois tous les cinq ans, on aura des chiffres. Vous nous voyez, chaque année, aller réclamer les chiffres au gouvernement ? On l'a vu dans le cadre de la commission d'enquête qui s'est montée il y a quelques temps, qui a été d'ailleurs malheureusement déferée devant les tribunaux et on en connaît l'issue, cela a été très compliqué d'avoir des informations. Alors là, on avait les informations qui n'étaient pas accessibles ; là, on est censé avoir grâce à la majorité actuelle en place les informations accessibles, mais est-ce qu'on aura des statistiques qui vont changer d'une année à l'autre ? Est-ce qu'on aura des informations qui vont pouvoir être réactualisées d'une année à l'autre ? Je n'en suis pas persuadée.

C'est la raison pour laquelle peut-être, Madame Merceron et ceux qui ont travaillé sur cet amendement, vous devriez envisager une périodicité par rapport à cette thématique.

La présidente : Merci, Madame Manutahi. Madame Tevahitua, ensuite Madame Merceron.

M<sup>me</sup> Éliane Tevahitua : Merci, Madame la présidente. Je tenais à dire que, quel que soit le choix de vote de mon groupe par rapport à cet amendement n° 1, je le suivrai scrupuleusement.

Mais, par contre, concernant en particulier l'insertion d'un nouvel alinéa portant sur l'égalité des droits homme et femme, je suis en parfait accord avec cet alinéa-là. Et je suis tout à fait d'accord à ce que, chaque année, la question de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes soit débattue au sein de notre assemblée. Et il serait possible, par exemple, une année sur l'autre de varier les thématiques. Ça pourrait être les femmes handicapées par rapport aux hommes handicapés ou bien par rapport aux fonctionnaires exerçant dans notre administration homme ou femme, de faire des études comparatives.

Mais en tout cas, moi, je suis en parfait accord avec cet alinéa. Et si mon groupe, de façon globale, va s'abstenir sur cet amendement-là, je suivrai la consigne de groupe mais, par contre, je suis tout à fait d'accord avec ces évaluations qui sont demandées sur le genre chaque année.

La présidente : Non, dernière intervention Madame Merceron... Monsieur Geros, vous voulez encore prendre la parole ?... Madame Merceron.

M<sup>me</sup> Armelle Merceron : Oui, effectivement, je suis cette idée. On peut imaginer qu'il y ait des thématiques qui soient examinées chaque année. Par exemple, la question de l'accès à l'emploi et des rémunérations. Une autre fois ça pourrait être la question de la santé. Et si, au bout de quelques années, l'assemblée a épuisé le sujet parce que, véritablement, il n'y a aucun problème, il y a une égalité parfaite ou qu'on voit que, finalement, ce sont les hommes qui sont désavantagés, eh bien, l'assemblée pourra modifier cela et créer peut-être à ce moment-là une commission qui sera nécessairement chargée de se pencher sur la condition des hommes si on s'aperçoit que, effectivement, il y a quelque chose qui ne va pas.

Autrement dit, on ne fiche pas pour l'éternité, mais il faut donner un grand coup pour qu'on sorte de la subjectivité, de l'affectif, ou de la « *culpabilité* ». Voyons les choses de façon simplement objective et puis on verra après ce que cela donne.

La présidente : Monsieur Geros, ensuite Madame Galenon et ensuite Madame Bouteau. Apparemment, ça soulève des passions à l'heure qu'il est aujourd'hui, là.

M. Antony Geros : Voilà. Merci, Madame la présidente. Pour la « subliminalité » de cette intervention, à tel point que pour rester dans le cadre de l'égalité des hommes et des femmes, je proposerai à ma collègue peut-être — et là, vous êtes obligé de dire oui — de suivre ma proposition de modification en disant : plutôt que de dire « (...) *l'une d'entre elles doit nécessairement être consacrée* (...) », acceptons plutôt de dire « (...) *l'une d'entre elles pourra notamment être consacrée à la question de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes* ». Comme ça vous pourrez faire figurer le besoin de voir cette commission évaluer l'égalité des droits entre les hommes et les femmes uniquement à l'intérieur du périmètre de la Polynésie, parce qu'au-delà on n'est plus compétent. Et à 12 000, hein ! Pas dans la zone maritime, on n'a pas cette compétence. Juste pour rechercher et prospecter, on a le droit, mais pour mettre en place le dispositif, le champ d'application de nos lois du pays on n'a pas le droit.

Donc, peut-être que là on pourra trouver un terrain d'entente si vous voulez vraiment voir figurer ce membre de phrase à ce niveau. Parce que, sinon, moi, avec mon président de l'assemblée, on va compléter le dispositif, hein. On a toute une liste qu'on a préparée pour pouvoir bien compléter les besoins en termes d'évaluation.

Et ensuite, Madame la présidente, je n'arrive plus à comprendre quel est le champ d'investigation de cette commission d'évaluation. J'ai toujours pensé que cette commission d'évaluation était là pour évaluer les politiques publiques mises en œuvre par le gouvernement. Là, ce n'est pas le cas. Là, vous ouvrez à 360 degrés l'éventail de champ d'investigation de cette commission. Moi, je vous dis tout de suite : on n'en aura pas le temps, on n'en aura pas les moyens et puis en fin de compte, quand on va arriver à la fin, on n'aura rien évalué du tout.

La présidente : Merci, Monsieur Geros. Comme je suis une vaillante défenseur du respect des droits des hommes et des femmes dans ce pays parce que sans homme la femme n'est rien, sans femme l'homme aussi n'est rien, pour éviter encore d'aller perdre du temps, je vais proposer une suspension de séance, mais rapide, pour suivre la proposition qui vient d'être émise par notre collègue Geros, à savoir rajouter le « *notamment* » en sous-amendement au 3<sup>ème</sup> alinéa. Et je pense qu'après ça il ne devrait plus y avoir des discussions. Ça devrait recueillir l'unanimité au sein de cet hémicycle. Vous êtes d'accord ?... On fait comme ça, hein !...

On continue en attendant le sous-amendement ou bien vous voulez qu'on suspende ? On va suspendre *peut-être*. Je voulais aller vite mais, apparemment, on a trainé un peu. Allez, on va suspendre pour cinq minutes.

La séance est suspendue. Oui, Madame Galenon, excusez-moi ! Juste avant la suspension.

M<sup>me</sup> Chantal, Minarii Galenon : Oui, Madame, je souscris tout à fait à la demande de mon collègue Tony. J'espère qu'après ce changement, il y aura une suite aussi positive pour le vote.

Oui, pour cette question sur l'égalité des droits entre les hommes et les femmes c'est vrai que nous pouvons proposer quelque chose aussi au sein de l'assemblée, mais ce que je demande c'est qu'il y ait vraiment un projet global avec le gouvernement parce que si nous mettons cela aussi nous au niveau de l'assemblée et que le gouvernement ne suit pas, je ne vois pas à quoi cela servirait. Il faut que tout le monde soit d'accord avec cette proposition.

Voilà. Je vous remercie.

La présidente : Oui, oui, merci, Madame Galenon. Nous sommes en train de mettre le cadre juridique. On ne va pas ouvrir le débat aujourd'hui : qu'est-ce qu'on veut mettre ? Qu'est-ce qu'on veut faire ?... Nous sommes là en train de cadrer le principe.

La séance est suspendue cinq minutes.

oOo

Suspendue à 16 h 48, la séance est reprise à 17 h 22.

oOo

La présidente : La séance est reprise.

Pour venir compléter l'amendement à l'article 1<sup>er</sup>, il y a un sous-amendement qui est proposé par Madame Bouteau que je vais demander de bien vouloir lire l'amendement.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Merci, Madame la présidente.

Au lieu de : « L'une d'entre elles doit nécessairement être consacrée à la question de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. »

Mettre : « L'une d'entre elle pourra notamment être consacrée à la question de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes. »

Le reste sans changement.

La présidente : Merci, Madame Bouteau. Alors, qui est pour ? Unanimité, hein, pour le sous-amendement. Donc, logiquement, l'article 1<sup>er</sup> amendé avec le sous-amendement recueille l'unanimité des membres. C'est bien ça !...

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Allez, au suivant ! Article 2, Monsieur le rapporteur.

Article 2.-

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Madame la présidente. Je vais donner mon sentiment par rapport à cet article. Je ne parle pas de ma décision, de mon sentiment. Vous voulez quand même connaître mon sentiment, hein !

Donc, je constate qu'au niveau des moyens des commissions, des crédits supplémentaires, qu'on appelle les crédits annuels dont le montant est déterminé par le bureau dans la limite des crédits votés par l'assemblée, seront donc consacrés au fonctionnement des commissions. Et ces crédits spécifiques vont devoir aller à deux niveaux de dépense.

Le premier niveau de dépense concerne un projet validé à travers une fiche présentée au bureau de l'assemblée et qui concerne des visites de travail réalisé par la commission. Donc, c'est le financement des déplacements de la commission dans le cadre d'une fiche projet validé par le bureau. Donc, qui demande quand même une procédure à mettre en œuvre. Je parle de réactivité, là.

Ensuite, la manière d'utiliser ces fonds permettront également à cette commission d'organiser des événements qui portent sur des thématiques liés à leur travail législatif. Moi, je pars du principe qu'une commission législative a un rôle qui est principal et il doit se consacrer à ce rôle. C'est l'étude et la réflexion apportées sur les actes qui leurs sont présentés soit par eux-mêmes, donc sous forme de propositions, soit par le gouvernement. De là à diversifier ces missions en leur permettant d'organiser..., je ne sais pas moi, un chantier d'évènement artistique ou artisanal ou je ne sais quoi, moi, je dis qu'on sort du cadre de nos missions à nous. Ce n'est pas notre rôle à nous. Nous sommes des élus parlementaires. Notre rôle c'est de produire des textes, donc il faut qu'on les adopte. Il faut qu'on réfléchisse à ces textes, qu'on les amende, qu'on les fasse avancer. Mais si on se consacre à autre chose que ça, je pense que ce n'est pas bon. C'est mon point de vue personnel. Bon, maintenant, nous nous sommes entendus tout à l'heure pour quand même accepter la démarche, mais c'est sans compter le fait que mon collègue qui est intervenu sur ce dossier a bien dit : « à budget constant ». Et d'ailleurs, vous l'avez repris dans votre intervention.

Voilà, Madame la présidente.

La présidente : Oui, merci, Monsieur Geros. Bon, je vais faire un peu une entrave au règlement intérieur pour un peu venir animer l'idée qui a circulé pour rester dans un cadre assez réglementaire et juridique de la façon dont ces missions vont se passer.

C'est sûr que, dans chaque commission, tout groupe politique est représenté. Je ne pense pas, à un moment donné, qu'un président ou une présidente de commission législative décide à son bon gré un bon matin en se réveillant qu'il veut faire une mission pour n'importe quoi. C'est soumis... Je pense qu'on a assez figé le cadre réglementaire de ces missions-là et rester dans les délégations spécifiques à chaque commission. Pour moi, il ne s'agit en aucun cas que, par exemple, la commission du tourisme fasse une mission — je ne sais pas, moi — sur une activité qui est dévolue à une autre commission. Enfin ! j'en appelle quand même... Nous sommes des élus responsables. Je ne pense pas qu'il y aurait ces dérapages. Enfin, c'est l'avis que je voulais partager.

MB

Mais moi, j'irai plus loin encore. Il faut que ces rapports de mission apportent quelque chose de concret à la proposition de textes. Après, il ne s'agit pas, à ma compréhension, d'aller faire le tour de notre pays et puis pondre un rapport et puis, voilà, que ça s'arrête là. Au contraire, ça devrait entraîner des propositions de loi ici ou des propositions de délibération ici au sein de notre hémicycle. Enfin ! c'est l'idée qui a animé un peu les membres du bureau lors de nos dernières discussions qu'il y a eu avec les membres du bureau de l'assemblée. C'est vrai que Vito et Tony étaient arrivés très en retard lors de la discussion concernant ce sujet-là... Enfin ! je voulais quand même partager l'avis qui nous a animés ce jour-là. Merci.

Madame Bouteau.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Oui. Merci, Madame la présidente. Je voulais aller également dans votre sens, mais aussi dire que je trouve pour ma part qu'il est plutôt positif que notre assemblée ne se cantonne pas à des travaux en commission uniquement sur un travail législatif. Et pour donner l'expérience de ma commission, la commission du tourisme, ça va nous amener aussi chaque année à mettre en place un calendrier de travail, de travaux de nos commissions. Ce sont les élus, y compris de l'opposition, pas uniquement de la majorité, qui demandent à aller sur le terrain voir concrètement ce qui se passe tant en termes de politique publique, tant en termes de réalisation d'investissement ou de projets d'investissement dont on discute et sur lesquels nous ne mettons pas finalement de choses concrètes parce que, eh bien nous sommes à l'assemblée et il se passe des choses à l'extérieur aussi de notre assemblée, et nous y allons ensemble.

Je trouve intéressant que notre assemblée aussi organise des colloques, des séminaires, des forums. Et si vous participiez aux événements qui sont organisés, aux débats, aux conférences-débats,

aux tables rondes qui sont organisées, il y a vraiment des sujets qui aussi nous aident à ouvrir notre réflexion et à tenir compte de ce qui peut être dit dans le cadre des échanges que nous avons avec les personnalités extérieures, qu'elles soient du privé ou qu'elles soient du public.

Donc, nous sommes véritablement favorables à ce que notre assemblée s'ouvre, et c'est l'objectif également de ce qui est proposé. Et nous adhérons complètement à ce qui est proposé.

La présidente : Monsieur Geros, dernière intervention et, puis, nous passons au vote.

M. Antony Geros : Simplement pour dire qu'il faut faire attention à l'explosion des dépenses parce que, certes, nous sommes en Polynésie, mais nous sommes également sur une importance géographique aussi grande que celle de l'Europe. Pour aller de Tahiti faire une mission à Rikitea ou aux Marquises ou bien aux Australes, eh bien, à l'échelle de l'Europe, vous savez que cela représente en termes de coûts. Et quand je fais un calcul simple... Je vais prendre, par exemple, 150 000 francs juste pour le transport et je multiplie par les 9 membres, ça nous fait déjà exploser le budget. 9 membres de la commission. Alors, je n'ai pas réparti ça sur le nombre de missions de ce genre que la commission va entreprendre au cours de l'année et je n'ai pas réparti ça sur les neuf commissions. J'ai pris une seule commission. Donc, c'est pour vous dire... Entièrement d'accord, mais il faut faire attention à l'explosion des dépenses.

Et cela m'étonnerait qu'« à *budget constant* » on puisse tenir. Cela m'étonnerait qu'« à *budget constant* » on puisse tenir. Alors, quand avec ça, on va organiser des événements, écoutez, je ne vois vraiment plus alors à quoi bon le gouvernement va servir. En plus dans une période de cohabitation ! Vous vous rendez compte, le gouvernement va faire un forum des métiers, nous, on va faire un forum des entreprises. Le gouvernement va faire autre chose, on va faire autre chose, ici... Non, mais c'est un peu désordre, quoi !... Il faut rendre à César ce qui est à César et, à mon avis, c'est au gouvernement de mener toutes ces choses. Ce n'est pas à notre assemblée. Je sais qu'ici, il y a des personnes qui ont plus un profil de ministrable que de représentant, mais je pars du principe qu'il doit revenir quand même au gouvernement la mission d'organiser ce genre de chose, pas à nous. D'accueillir, oui ! Mais pas à nous.

La présidente : Madame Bouteau.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Oui. Sans vouloir être désagréable, je vous trouve un petit peu étroit d'esprit. Franchement ! C'est comme si on disait que, effectivement, dans d'autres organismes parlementaires que sont le Sénat, l'Assemblée nationale, eh bien, ils se contentent uniquement de leurs travaux. Pas de colloque, pas de séminaire... Rien !

Et pourquoi nous ne pourrions pas être complémentaires de l'action de l'exécutif ? En quoi cela est gênant ? Franchement, vous ne trouvez pas que ça peut aussi donner une image plus constructive que ce que nous montrons habituellement dans cet hémicycle ? Eh bien, moi, je trouve que cela participe à redorer aussi l'image de notre assemblée.

Et puis, la rédaction du texte qui est proposé encadre suffisamment les choses pour qu'il n'y ait pas de dérapage. On oblige les commissions législatives à élaborer un projet, à élaborer un budget. Le texte ne dit pas qu'il y a une prise en charge totale du projet. On soumet un budget, les commissions font des demandes, mais l'assemblée (et le bureau) n'est pas obligée de prendre en charge la totalité d'un budget lié à un événement d'ailleurs. L'assemblée ne prend pas actuellement la totalité des budgets liés à l'organisation des événements. Il y a des partenariats privés, il y a les élus également qui s'engagent. Idem pour les missions sur le terrain. Ce n'est pas une prise en charge totale, cela peut être partiel. On s'en remet à la sagesse du bureau. Et actuellement, pour avoir participé sans être membre, on voit bien comment les choses se passent : il y a des discussions, il y a de la sagesse, il y a... mais les choses se font au consensus. Je n'ai pas vu de dérapage, en tout cas pour ma part.

Donc, quand je vous entends, on sent que vous êtes en fait contre, mais que vous allez voter pour parce qu'une partie certainement de votre groupe est favorable.

La présidente : La discussion est close, hein ! Je fais passer au vote l'article 2.

*Victor, vous souhaitez intervenir ?...*

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Madame la présidente. Nos échanges ont été très intéressants tout à l'heure ; c'était très constructif. Mais après avoir entendu l'intervention de notre collègue, je trouve qu'elle a vraiment élevé le ton sur les membres de l'opposition. Cette manière de parler est inacceptable. Et si, moi, je vous dis que la campagne électorale a commencé ! Voilà peut-être la principale raison pour aller à la rencontre de nos populations dans chaque secteur géographique.*

*Le gouvernement est là avec l'ensemble des services. Au niveau du tourisme, il y a le GIE Tourisme et l'ensemble de ses services. Au niveau de l'emploi, il y a le ministre et l'ensemble des services. Et c'est ainsi dans tous les domaines. Vous vous souvenez, Madame la présidente, que lors de nos échanges j'avais dit qu'il fallait faire attention. Qu'il fallait faire attention ! Je disais même ce jour-là que si, moi, je devais faire partie de ces missions, nous ne pourrions pas nous mettre d'accord face la population. Comment faire alors ? Comment faire face à la population puisque nous n'avons pas la même vision des choses ? Qu'allons-nous dire ? Ce ne sera pas beau à voir.*

*Aussi, nous devrions laisser le gouvernement faire ce qu'il a à faire. Quant à nous, faisons ce que, nous, nous avons à faire. Il y a beaucoup... J'ai entendu dire au niveau de la plupart des représentants à l'assemblée : on a fait des recherches là, on a fait des recherches là. Il y en a ! Quel est donc l'intérêt pour nous tous que vous me demandiez de vous accompagner ? Nous ne pourrions pas être d'accord sur l'orientation politique dans notre pays. Vous devez faire attention ! C'est vous qui avez la majorité. Donc, si vous décidez que oui, eh bien, ce sera oui ; mais demain vous risqueriez de le regretter parce que, une fois que nous serons face à la population, vous ne pourrez pas m'empêcher de parler. Je ne vais pas me gêner pour dire ce que j'ai à dire à la population. Et après ? Que ferons-nous par rapport à elle ? Ce ne sera pas beau à voir, hein ! Donc, ce serait mieux de nous retrouver ici pour dire notre profond sentiment, au lieu de faire cela devant la population.*

*En tous les cas, c'est ma position ! Et je vous invite à y réfléchir.*

*Merci, Madame la présidente.*

La présidente : Merci, Monsieur Vito. Madame Iriti.

M<sup>me</sup> Teura Iriti : *Merci, Madame la présidente.* Il est vrai que les propositions qui ont été faites sont louables. Mais il faut peut-être tenir compte aussi du contexte actuel. Nous sommes dans un contexte très difficile, économiquement parlant. Nous avons voté plusieurs politiques. Je veux rappeler par exemple la politique de la famille, politique de la santé,... N'est-il pas plus urgent — et là, je parle de priorité en fonction du contexte — de justement s'attarder et évaluer ce qui se passe par rapport à tous ces dossiers que de partir dans des secteurs... ? Je ne dis pas que ce n'est pas important, mais le contexte actuel nous dicte qu'il y a quand même des priorités.

*Madame la présidente, ce que je veux dire c'est que, effectivement, pour tout ça, on peut applaudir puisque nous avons également la possibilité d'apporter notre aide au gouvernement. Mais, en ces temps difficiles, et pour toutes les décisions que nous avons prises, par exemple, au niveau de la famille ou de la santé, entre autres, nous n'avons aucune idée de ce qui s'est passé après. Voilà peut-être quelque chose que nous devons faire, des évaluations chaque année.*

*Je prends le cas de la PSG. 1995 ! Notre document précise bien que chaque année, nous devons savoir ce qui s'est passé. Or, nous n'avons toujours rien au jour d'aujourd'hui. C'est quelque*

*chose que nous n'avons pas fait. Pourquoi ? Et maintenant, nous sommes dans le gouffre. Voilà, cela doit nous faire réfléchir.* Il y a des priorités peut-être aussi à prendre en compte.

*Voilà tout. Merci.*

La présidente : Alors, je vais encore faire une entorse au règlement intérieur pour essayer de trouver le juste équilibre. Je ne vais pas *me mettre à chanter* à l'heure qu'il est, parce qu'on va tous sombrer, là...

Il s'agit, encore une fois, de mettre le cadre réglementaire. Je vais même aller plus loin. J'y pense là parce que j'avais attrapé au vol lors de l'intervention du président, Vito vient de remettre une couche quand il s'agit des périodes électorales. Je pense qu'on aurait dû déposer — j'aurais dû peut-être y penser ; j'y pense là — un sous-amendement que, par exemple... On sait pertinemment que, l'année prochaine, au mois d'avril-mai-juin, il y a des élections, prendre exemple, comme le Parlement, à partir du mois de février, il n'y a pas de mission d'évaluation. Comme ça, on ne va pas tomber dans la dérive : on va utiliser les moyens publics pour aller faire nos campagnes. À chacun à ses frais de partir là où il veut comme il veut et faire ce qu'il veut. C'est une proposition, si vous voulez rester dans le cadre réglementaire de nos missions.

Pour en revenir à la dernière intervention de Madame Iriti, eh bien, nul n'empêche, même s'il y a un cadre réglementaire qui est mis en place aujourd'hui, aux membres de la commission en charge de la famille ou des affaires sociales de demander à votre bureau de votre commission de provoquer... je n'en sais rien moi — peut-être que je délire maintenant moi qui préside à la minute où je vous parle — une commission d'évaluation ou des assises... Je n'en sais rien ! Mais une rencontre... Ça appartient à chaque commission de provoquer ce qu'on veut faire au sein de cet hémicycle. Il ne s'agit en aucun cas d'aller faire un gouvernement bis.

Enfin, à ma compréhension, je pense que la majorité aujourd'hui tend quand même une perche à l'opposition pour mettre un peu en valeur le travail des élus que nous sommes. Le plus bel exemple... Je suis bien placée pour le dire, je voulais partager avec vous ça. En France, il y a un gouvernement central, socialiste, de gauche. Le Sénat, majorité de droite. Ça n'a pas empêché le Sénat... Je l'ai déjà annoncé ici, ça va se concrétiser par les actes. Il y a une mission de la commission des lois du Sénat qui arrive début de l'année prochaine, mission liée au CGCT, l'organisation pénitentiaire en Polynésie, de la justice... Vous m'avez entendue un peu parler de ça. Ils ne sont pas en train de faire le travail du gouvernement actuel, mais ça ne les empêche pas en tant que parlementaires — et c'est la perche que je vous tends — que, sur des sujets mais bien spécifiques, on va y aller. Par exemple, on ne va pas aller à Rikitea pour voir... où on a sorti l'exemple de Rikitea. Mais ce qui me passe par la tête, là, où je vous parle, par exemple, le grand projet de Hao. Moi, ça fait trois fois que j'ai été au titre de sénatrice. Moi j'aimerais bien que tous les... Voilà un vrai projet qui devrait nous rassembler. Enfin ! pas nous, ceux qui sont membres de la commission de la pêche, de l'agriculture, du développement... Je ne sais pas, c'est un exemple parmi tant d'autres. Mais je pense que nous sommes des adultes. Nous sommes des élus responsables. Moi, je fais confiance aux élus que nous sommes. On ne va pas non plus décider de faire des missions qui ne tiennent pas la route. Enfin ! Moi, j'ai confiance. Hein !

Dernière intervention de notre président et, puis, nous passerons au vote.

M. Marcel Tuihani, rapporteur : Oui. Merci, Madame la présidente. C'est exactement le problème que j'avais imaginé et qui a été soulevé par Madame Merceron tout à l'heure lors de l'examen de la loi du pays, la responsabilité des élus que nous sommes et s'agissant des départs volontaires du futur président de l'assemblée. Je m'excuse de modifier vos propos, Madame la présidente, ce sont des propositions non pas de la majorité sur ce point-là mais du bureau qui a fait l'objet de consultation, de consensus sur la base de réunions de travail, de consultations des groupes politiques pour enfin aboutir à une proposition. Et, effectivement, tout repose sur la responsabilité que nous sommes. Le représentant Monsieur Richard Tuheiava avait fixé, je dirai, non pas une contrainte

mais un plafond à budget constant. Naturellement, il nous appartient à tous, non pas individuellement mais collectivement, et non pas par groupe politique, l'ensemble de la représentation de l'assemblée, de veiller à, je dirai, cette dotation financière.

Sur la définition, je dirai, des actions qui peuvent être menées. Je suis bien sûr favorable à ce que l'assemblée puisse agir. Sauf à me tromper, c'est de ce point de vue-là que j'apprécie justement la notion de contrôle de l'assemblée. Nous ne venons pas — en tous les cas, ce n'est pas ma volonté — interférer dans les actions de l'exécutif du gouvernement. Pas du tout ! Mais, encore une fois, voici la preuve et la démonstration que la limite est très virtuelle. Nous ne savons pas fixer la limite de contrôle !... Nous avons des difficultés.

Vous savez, Madame la présidente, lorsque j'ai entendu les débats, j'avais par erreur pensé tout simplement à retirer cette proposition de délibération et revenir devant l'ensemble des représentants de nos groupes politiques en bureau pour en rediscuter. Reperdre du temps, est-ce nécessaire encore une fois ?... Je ne pense pas, je ne sais pas... Mais c'est exactement le problème qui a été soulevé tout à l'heure, il s'agit bien de la responsabilité des élus que nous sommes.

Madame la présidente, je vous avoue que je ne sais plus quoi en penser. Faut-il voter ou pas ? Faut-il revenir en bureau pour en rediscuter ?... Je laisse ces réflexions à la sagacité de l'ensemble des élus que nous sommes.

Merci, Madame la présidente.

La présidente : Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Merci, Madame la présidente. J'apprécie beaucoup l'intervention du président parce que c'est ce qui m'a inspiré lorsqu'en 2004 j'ai été confronté à ce problème.

Dès 2004, avec le Tauï, la manière de penser, l'ouverture que nous avons apportée, tout le monde voulait avoir des crédits pour, justement, aller prêcher la bonne parole à droite, à gauche, dans les quatre coins de la Polynésie. Et le simple petit calcul que j'ai fait m'a déterminé sur le fait que si on dit oui à un, on est obligé de dire oui à l'autre. Alors, le grand travail qui a été le mien, avec les techniciens, c'est de trouver un algorithme qui permet de satisfaire équitablement tout le monde. Impossible ! Impossible !... On a été jusqu'à réduire les groupes à 9. Il y en avait 13 avant. On a réduit à 9. Et même en réduisant à 9, quand on fait les calculs, c'est impossible ! À moins qu'on parte du principe que la prise en charge va être limitée à deux membres de la commission. Voilà le genre d'encadrement budgétaire qui peut rendre viable ce genre de dispositif. Mais s'il n'y a rien de tout ça, tout le monde peut aller !... Pourquoi vous refuserez qu'un membre de l'opposition ne participe pas à la visite, même si cette visite doit se faire d'ici pour aller aux Marquises ? Pourquoi ? Et pourquoi interdirez-vous un membre de la majorité de pouvoir y participer aussi ? Alors, comment vous allez arbitrer ceux qui auront droit de participer à ce genre de visite ou non ? Alors, un casse-tête pas possible !... À tel point qu'aujourd'hui, on est toujours à la case départ. On revient avec le même dispositif. Je n'en ai pas parlé à président, je lui ai seulement dit qu'à mon époque, j'ai eu le même problème. Je vous le livre. Je vous le livre.

Et donc, aujourd'hui, ce qui m'interpelle dans le dispositif du texte, de l'article 2, c'est le manque d'encadrement, du moins relaté dans la rédaction de cet article. On nous donne juste le principe de la possibilité de disposer de ce crédit et à quoi va servir ce crédit.

Ensuite, si on peut accepter le principe que c'est le bureau qui va dire : Voilà, c'est moi qui encadre et c'est moi qui vais dire que ce n'est pas 3 millions, c'est 2 millions, le bureau ne va pas dire que sur les 2 millions, il n'y a que la présidente et secrétaire, ou bien la présidente avec deux membres qui vont aller. Ce n'est pas le rôle du bureau, ça. Le bureau, il va dire : Voilà, je vous donne 2 millions. Alors, après, vous allez revenir en commission et puis, voilà, on va repartir dans des débats stériles qui ne vont pas du tout nous faire avancer dans la démarche que nous voulons initier.

Donc, du coup, encore une fois, mes chers collègues, beaucoup de précautions, c'est de l'argent, ce sont des deniers publics. Oui pour le principe, mais non pour l'encadrement actuel. Il est trop... il est trop ouvert.

La présidente : Madame Merceron.

M<sup>me</sup> Armelle Merceron : Merci. Il vaut mieux un début d'encadrement que rien du tout, et je crois que c'était peut-être le problème auquel vous vous êtes heurté à l'époque.

Il me semble que, un, on est déjà dans une enveloppe qui a plus ou moins déjà été identifiée aux environs de 6 millions. Deux, là, il est demandé qu'il y ait une fiche projet validée par le bureau de l'assemblée. Et l'idée, c'était qu'au début de l'année — c'est comme cela que nous, on avait envisagé —, chaque personne ou président de commission qui souhaite faire quelque chose fournisse cette fiche projet et que, ensuite, il y ait un choix qui soit fait pour allouer les moyens en fonction de ces projets de manière à ce que ce soit cadré jusqu'à la fin de l'année et qu'on n'ait pas, au dernier moment, quelqu'un qui vienne demander quelque chose.

Voilà. L'idée, c'était qu'il y ait une régulation au niveau du bureau et qu'on ait programmé pour l'année les projets qui soient faits.

La présidente : Merci. Oui, Monsieur Geros.

M. Antony Geros : Si on peut le faire pour les événements, on ne peut pas le faire pour le travail législatif, on ne connaît pas nos textes. On ne sait même pas de quoi on va être servis pour l'année qui vient. Par contre, effectivement, pour les événements qu'on propose d'organiser, oui, on peut faire une liste et puis adresser au bureau pour dire : Voilà, pour tel événement, j'aurais besoin de telle contribution financière. Mais pour le travail qui nous est demandé, on ne connaît pas les textes qu'on va avoir. On ne peut pas inventer !...

La présidente : Avant de faire passer au vote, moi je vais rebondir sur le fait que c'est un sujet — je suis d'accord avec le président — qui a été débattu en bureau. Moi, je ne pense pas, vu l'avancée du dossier, revenir remettre en cause... Moi, il y a une majorité aujourd'hui. Par contre, je demanderai au rapporteur de déposer le sous-amendement que je viens de proposer, à savoir figer les missions d'information en période électorale, qu'il n'y ait pas de mission six mois avant les dates d'élections prévues. Comme ça, on reste aussi dans le cadre réglementaire, *on ne sera pas accusé d'utiliser* les moyens, les deniers publics pour aller faire nos politiques. Enfin ! c'est une suggestion que je propose.

Dernière intervention, Monsieur Tuihani.

M. Marcel Tuihani, rapporteur : Oui. Merci, Madame la présidente. Je suis désolé de répondre défavorablement, ce n'est pas l'esprit qui m'a animé. Pas du tout ! S'il faut retenir ce critère, moi je suis désolé, il y a d'autres domaines dans lequel le règlement intérieur devra tenir compte de ce qui vient d'être dit. Ne traitons pas le problème par le petit bout !... Ne traitons pas le problème par le petit bout !

Encore une fois, nous avons privilégié le dialogue. S'il faut retourner dans le dialogue, ça ne me dérange pas. Ça ne me dérange pas. Mais le problème se pose sur la responsabilité des élus que nous sommes. Oui, il y a une majorité, et la majorité dispose. Dispose ! Et nous évoluons dans ce champ de contrainte. Raison pour laquelle je disais tout à l'heure : le graal, c'est justement que nous prenions tous ensemble, pas au sein de la majorité mais au sein de la représentation la plus large au sein de cet hémicycle, la même trajectoire.

Je suis désolé, Madame la présidente, ça n'a jamais été l'esprit des modifications que j'ai souhaitées apporter au bureau et à l'assemblée au sein de cet hémicycle dans le cadre des modifications réglementaires. Je ne pourrai pas aller dans votre sens, je suis désolé.

La présidente : Merci, Monsieur le président. Alors, je vais soumettre aux voix l'article 2. Qui est pour, en l'état ?... 47 voix pour. Qui est contre ?... 0 voix contre. Abstention ?... 9 abstentions. L'article 2 est adopté.

ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 9 abstentions.

La présidente : Article 3.

Article 3.-

La présidente : Merci. Alors, il y a un amendement à l'article 3 et un sous-amendement à l'amendement. Voilà. Je demande à l'auteur de l'amendement de bien vouloir lire l'amendement.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Est-ce que je peux passer directement au sous-amendement ou il faut que je lise l'amendement, le 1<sup>er</sup> amendement ?... L'amendement. O.K. !

Le dernier alinéa de l'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes :

- Il est inséré un dernier alinéa ainsi rédigé : « *Les présidents de groupe politique ou le cas échéant les représentants non-inscrits, déposent chaque année au président de l'assemblée, un rapport relatif à l'activité de leurs collaborateurs et ceux de leur groupe politique. Les rapports précités peuvent être librement consultés par les membres du bureau à la présidence de l'assemblée* ».

Eu égard au caractère particulièrement vague de la nécessité d'informer le président de l'assemblée, il convient de préciser ce mécanisme par la mise en place d'une obligation de dépôt de rapport.

De plus, selon l'exposé des motifs : « *Le contrôle ici proposé vise donc ci permettre à l'institution, aux représentants et aux collaborateurs de justifier de la réalité du travail du collaborateur et de son lien avec les missions de l'assemblée* ». Par conséquent, il semble logique de ne pas limiter la consultation de ces rapports au seul président de l'assemblée.

La présidente : Le sous-amendement maintenant, Madame le rapporteur.

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : Il est proposé de modifier l'amendement n° 2 comme suit :

Au lieu de : « - *Il est inséré un dernier alinéa ainsi rédigé : « Les présidents de groupe politique ou le cas échéant les représentants non-inscrits, déposent chaque année au président de l'assemblée, un rapport relatif à l'activité de leurs collaborateurs et ceux de leur groupe politique. Les rapports précités peuvent être librement consultés par les membres du bureau à la présidence de l'assemblée* ». »

Mettre : « - *Il est inséré un dernier alinéa ainsi rédigé : « Les présidents de groupe politique ou le cas échéant les représentants non-inscrits, déposent chaque année au président de l'assemblée et aux questeurs, un rapport relatif à l'activité de leurs collaborateurs et ceux de leur groupe politique* ». »

Le reste sans changement.

La présidente : La discussion est ouverte sur l'amendement. Je pense qu'il n'y a aucune discussion.

On va passer au vote de l'amendement sous-amendé, avec l'article 3 amendé. Qui est pour ?... À l'unanimité. Article 3 amendé, voté à l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Avant d'aller à l'article 4, il y a un amendement... Oui, il y a plusieurs amendements qui ont été déposés avant l'article 4.

Je demande à l'auteur de l'amendement n° 14614 de bien vouloir lire son amendement. Madame Bouteau.

VM

M<sup>me</sup> Nicole Bouteau : L'article 34-1 est ainsi modifié :

Au troisième alinéa, le mot « huit » est remplacé par le mot « dix ».

Il est proposé de rallonger le délai d'organisation par la commission des finances du débat sur le rapport d'orientation budgétaire pour permettre un meilleur examen de celui-ci.

La présidente : Merci, Madame la rapporteure.

Je crois que tout le monde est d'accord sur cet amendement. C'est un nouvel article qui est inséré après l'article 3. Tout le monde suit, là !... C'est l'alinéa de l'article 34 qui est juste. Le mot « huit » est remplacé par le mot « dix ». Voilà. Unanimité ?... Du nouvel article inséré...

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

La présidente : On passe au suivant. L'amendement suivant, c'est l'amendement 14617 porté par notre collègue Madame Valentina Cross à qui je vais demander de bien vouloir exposer son amendement.

M<sup>me</sup> Valentina Cross : Oui. Merci, Madame la présidente. Bonsoir.

Alors, il s'agit d'un amendement pour insérer un nouvel article 4 après l'article 3 de la proposition de délibération portant modification de la délibération n° 2005-59/APF du 13 mai 2005 modifié portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française.

Donc, après l'article 3 du projet de la proposition de délibération, il est proposé d'insérer un nouvel article 4 rédigé ainsi qu'il suit :

*« Article 4.- L'alinéa 2 de l'article 68 de la délibération du 13 mai 2005 susvisée est modifié ainsi qu'il suit :*

*2. Ces commissions sont composées de neuf à treize membres désignées à la représentation proportionnelle des groupes politiques constitués à l'assemblée. Toutefois, si un groupe constitué ne désigne pas de candidat, les sièges qu'il a vocation à pourvoir sont répartis entre les autres groupes constitués proportionnellement à leur importance numérique rapportée au nombre total des membres composant la commission d'enquête. L'assemblée peut également décider de faire siéger dans une commission d'enquête des représentants non inscrits. »*

Renommer l'article suivant en conséquence.

Donc, pour l'exposé, Madame la présidente :

La représentation proportionnelle des groupes politiques constitués à l'assemblée au sein des commissions d'enquête est un gage fondamental de démocratie. Ainsi, l'obligation de prévoir cette représentation proportionnelle doit être maintenue. Cependant, la liberté individuelle de chaque élu prime. On ne saurait ainsi forcer un représentant à siéger dans une instance dont il estimerait le fonctionnement vicié et qu'il ne saurait cautionner.

Le règlement intérieur ne prévoit pas le cas où un représentant refusant de siéger en commission d'enquête ne trouve pas de remplaçant dans son groupe politique ; aucun représentant du groupe ne souhaitant, en effet, prendre part à une commission d'enquête dont il désapprouve les méthodes.

Cet amendement vise ainsi à prévoir une solution lorsque ce cas de figure se produit. L'amendement s'inspire des dispositions prévues dans le même cas de figure concernant la composition du bureau de l'assemblée et de la commission permanente en répartissant les sièges vacants entre les autres groupes constitués proportionnellement à leur importance numérique rapportés au nombre total des membres composant la commission d'enquête.

L'opportunité de cet amendement est vivace. En effet, songeons à la commission d'enquête chargée de recueillir tous les éléments d'informations sur la réforme fiscale qui a été finalement annulée en juillet dernier, ou aux deux commissions d'enquêtes relatives au secteur de l'énergie dont une seule a été mise en œuvre.

Merci, Madame la présidente.

La présidente : Merci, Madame Cross.

La discussion est ouverte sur l'amendement.

Monsieur Tuihani.

M. Marcel Tuihani : Oui. Merci, Madame la présidente. Une intervention très brève.

Comme je l'ai indiqué dans mon intervention lors de la discussion générale, et compte tenu du fait que cette disposition figure la constitution des membres de la commission permanente, je ne peux qu'aller dans le sens des modifications qui sont présentées.

Donc, maintenant, le TAHOERA'A maintiendra sa position favorable sur cet amendement, je dirais, par parallélisme des formes, en quelque sorte.

Je vous remercie, Madame la présidente.

La présidente : Merci, Monsieur le président.

Alors, plus aucune discussion ?... Qui est pour l'amendement de Madame Cross ?... 26 voix pour. Qui est contre ?... 31 voix contre. L'amendement est rejeté.

REJETÉ, à mains levées, par 31 voix contre et 26 voix pour.

La présidente : Nous passons à l'amendement n° 14742 de Monsieur le président.

M. Marcel Tuihani : Merci, Madame la présidente.

Suite à la suspension de séance et compte tenu des discussions que nous avons eues, effectivement — je remercie en tous les cas tout le monde —, je demande le retrait des deux amendements.

Je vous remercie.

La présidente : Merci, Monsieur le président.

Alors, nous allons aller tout de suite à l'article 4. Oui. Article 4, Monsieur le rapporteur.

Article 4.-

La présidente : Même vote ?... À l'unanimité pour l'article 4 ?... Unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

La présidente : Oui. L'article 4 est adopté.

Alors, l'ensemble de la délibération, j'entends bien dire la délibération n° 156-2016... L'ensemble de la délibération, qui est pour ?... 47 voix pour. Abstention ?... Et 10 abstentions.

ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour et 10 abstentions.

La présidente : Le rapport n° 156 est adopté.

oOo

La présidente : Nous venons au rapport n° 174-2016.

Article 1<sup>er</sup>, Monsieur le rapporteur...

M. Antony Geros : Oui. Bien entendu, il faut expliquer le vote quand il est défavorable.

Alors, pour faire évoluer le règlement intérieur, nous sommes tout à fait d'accord ; mais, par contre, quand on fait évoluer quelque chose, c'est effectivement de manière désintéressée. Or, malheureusement, nous sommes dans une période très intéressée. Ce qui a fait intervenir certains sur certains sujets qui normalement n'auraient pas dû l'être... Vous êtes d'accord avec moi. Ce qui a d'ailleurs énervé un peu certains groupes...

Mais, ceci étant, la réalité nous rattrape puisque, par le passé, nous avons été confrontés à des dispositions malheureusement qui étaient d'une limpidité on ne peut plus claire en séance, mais malheureusement qui ont été travesties lors de l'exécution. L'ensemble des dispositions qui nous sont présentés ici, c'est vrai qu'elles ont été discutées au niveau du bureau. Nous avons tous effectivement apporté notre pierre, notre contribution à la construction de ce dispositif, mais il n'est pas terminé. Il y a beaucoup d'autres modifications qu'il faut entreprendre.

Et en parlant de ces modifications, je regrette vraiment le rejet qui a été donné par la majorité du dernier amendement qui a été proposé. C'est un amendement qui, à notre avis, ne souffrait pas d'ambiguïté, puisque ce dispositif existe déjà concernant la commission permanente et concernant la constitution du bureau de l'assemblée. Parce que, par le passé, on a eu l'expérience de ces difficultés ; mais, malheureusement, au niveau des commissions d'enquêtes, jamais. Et maintenant, on commence — par deux fois — à rencontrer les mêmes problèmes que nous avons rencontrés les années passées, longtemps derrière, au niveau de la commission permanente et au niveau de la constitution du bureau de l'assemblée. Donc, qu'est-ce qu'on a fait ? On est allé chercher ce que nos aînés, sinon nous-mêmes, avons rédigé à l'époque pour contourner le problème et apporter une réponse et une solution qui soit acceptable et acceptée, et nous l'avons transposée à la commission d'enquête. Et le fait de refuser me laisse à penser que, visiblement, vous avez une vision qui semble être un peu, pas étriquée, mais un peu bornée. C'est-à-dire que c'est presque une vengeance que vous voulez exercer vis-à-vis de

la seule personne qui est concernée pour le moment par la disposition et qui est Tina, parce que c'est la seule représentante de notre groupe au sein de cette commission d'enquête.

Donc, peut-être que vous avez raison. Mais, en tous les cas, nous disons que vous avez tort, parce que l'expérience nous apporte justement le fait qu'on a vécu ce genre de difficultés. Et vous-mêmes, certains de la majorité connaissent bien ce qu'il s'est passé à l'époque au niveau, notamment, des commissions, de la commission permanente et de la constitution du bureau. C'était des démissions à tout bout de champ ! On fait une commission législative, on modifie la composition du bureau, on arrive en séance, on adopte le nouveau bureau, et puis la personne qui vient d'être imposée dedans lève le doigt pour dire : « Monsieur le président, je démissionne ! ». Et c'est reparti, on refait un tour de manège, trois, quatre fois... Il faut combien de tours de manège pour se rendre compte qu'il faut peut-être qu'on change notre texte ? Il y a un problème à ce niveau.

Bon, à côté de cela, il y a effectivement les recours. On peut faire un recours pour demander au juge d'arbitrer si on n'arrive pas à s'entendre entre nous. Mais, ce qu'il va se passer c'est ce que je viens de vous décrire. Exactement comme les années passées, on va aller en commission, on ne va rien dire, on va demander à la majorité d'inscrire un nom, ils vont inscrire, on va venir ici, on va faire adopter la « délib », et une fois qu'elle va être adoptée, la personne qui a été inscrite d'office va lever le doigt et va dire : « Monsieur le président, je démissionne. ». Et c'est reparti.

La présidente : Merci, Monsieur Geros.

Nous passons à l'article 1<sup>er</sup> de la deuxième délibération, à savoir la 174-2016.

— Cf. annexe —

Article 1<sup>er</sup>.-

La présidente : Monsieur le rapporteur.

M. Marcel Tuihani : Oui. Merci, Madame la présidente.

Juste une petite intervention. Je sais que certains élus, notamment des îles, ont souvent demandé la modification du règlement s'agissant justement de la prise en charge des frais de transport « retour au domicile », comme prévu par la délibération. Alors, je m'excuse. C'est bien cette délibération qui fixe le lieu de retour. C'est notamment son article 5 qui dit la chose suivante : « *La prise en charge porte sur le transport de l'intéressé de sa résidence principale...* ». Quand bien même cette précision est apportée dans cette délibération, Madame la présidente, j'ai été amené récemment à, je dirais, ne pas respecter, en quelque sorte, cette exigence en accordant à un des élus de retourner, non pas dans son lieu de résidence, mais bien dans une île qui fait partie de sa circonscription électorale.

Ce que je souhaite dire, Madame la présidente... Et je reviendrai naturellement devant les élus avec des propositions de modification sur ce point en particulier, et certainement d'autres, comme notre représentant, Monsieur Tony Geros, vient de l'évoquer à l'instant, afin d'apporter, je dirais, plus de souplesse, plus de flexibilité, ce terme a été évoqué, tout à l'heure.

Donc, voilà, Madame la présidente, les quelques informations complémentaires que je souhaite apporter à cette délibération. Donc, je reviendrai vers vous après examen, bien sûr, de ces propositions de modification en bureau.

Je vous remercie.

La présidente : Merci, Monsieur le président.

Qui est pour l'article 1 ?... 47 voix pour ?... Vous vous abstenez ?... L'UPLD ?... L'article 1 est adopté.

ADOPTÉ, à mains levées, par 47 voix pour.

La présidente : Article 2.

Article 2.-

La présidente : Monsieur Maamaatuaiahutapu.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Madame la présidente. Vous êtes certainement lasse et vous voudriez que l'on en finisse au plus vite.*

J'aimerais que l'on m'explique ce que vous entendez par « *visite de travail* » d'une commission d'enquête ou « *d'une visite de travail* ». À quoi ça correspond au juste ?...

La présidente : Monsieur le rapporteur.

M. Marcel Tuihani : Oui. Simplement, la visite de travail vient, en quelque sorte, dans la continuité de l'article 2 de la délibération précédente qui a été adoptée puisqu'il est indiqué au paragraphe que je vais vous lire que : « *Ce crédit spécifique est destiné à couvrir, sur la base d'une fiche projet validée par le bureau, les dépenses liées aux visites de travail réalisées par la commission ainsi que les dépenses relatives à l'organisation...* »

Donc, la définition est celle qui avait été largement discutée préalablement, et notamment dans la délibération, en son article 2, en particulier lors des discussions que nous avons eues sur la délibération que nous avons adoptée précédemment, Madame la présidente.

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Même vote pour l'article 2 ?... Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : Article 2, adopté.

L'ensemble de la délibération ?... Même vote ?...

MÊME VOTE.

oOo

**D É S I G N A T I O N   D E S   R E P R É S E N T A N T S   A U   S E I N**  
**D E S   C O M M I S S I O N S   E T   O R G A N I S M E S**  
**E X T É R I E U R S   À   L ' A S S E M B L É E   D E   L A**  
**P O L Y N É S I E   F R A N Ç A I S E**

La présidente : Chers collègues, avant d'arriver au point III, c'est-à-dire la désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs, il nous reste le texte sur la perliculture et l'acte de délégation à la commission permanente. Il vient de m'être communiqué qu'il y a deux autres textes qui vont être soumis à l'approbation de l'assemblée. Cela m'apporte à vous dire que je serai amenée, à la fin des différents points qu'on va évoquer, à clore la séance actuelle et convoquer, tout de suite après, la conférence des présidents de groupes pour fixer l'ordre du jour de la prochaine séance qui est prévue le mardi 13. Enfin, c'est le règlement qui nous donne à ce que la séance...

*(Réactions dans la salle.)* Non, on ne va pas ouvrir la discussion sur ce sujet ! Je voulais vous donner un peu le ton de nos travaux, là, pour que tout le monde sache qu'est-ce qu'on va faire.

On va aller au point III déjà... Monsieur Geros, vous avez trois minutes. Trois !

M. Antony Geros : Merci, merci, Madame la présidente.

Vous venez de dire qu'on va nous rajouter deux autres textes. C'est cela ?... Et que donc, on va, en conférence des présidents, répartir le temps d'intervention pour intervenir le lendemain à 14 heures... Ah, c'est tout de suite la conférence des présidents ?...

La présidente : Monsieur Maamaatuaiahutapu.

M. Victor Maamaatuaiahutapu : *Merci, Madame la présidente.*

*Non, j'aimerais juste vous expliquer pourquoi nous n'avons pas voté en faveur des dispositions qui viennent d'être présentées, Madame la présidente. À l'heure actuelle, notre population connaît une situation difficile et douloureuse. Je ne vous apprends rien. C'est la réalité. Savez-vous ce que l'on risque de nous reprocher demain ? - « Voilà qu'ils se votent un budget, une enveloppe pour aller se balader et faire leur propagande électorale ! » C'est ce qui nous pend au nez ! Écoutez-moi ! Notre population se démène aujourd'hui pour avoir de quoi manger et nous, nous décidons d'utiliser les deniers publics pour aller nous balader. Vous pouvez secouer la tête, Madame la présidente, mais c'est ce que nous entendrons dire dans les jours à venir.*

*Merci.*

La présidente : *Merci, Victor.*

Nous passons au point III, à savoir que pour faire suite à l'arrêté n° 18-79/CM du 17 novembre 2016, nous avons à élire deux représentants suppléants au sein du Haut-comité de l'éducation. Y-a-t-il des candidatures ?... Madame Puhetini, vous avez la parole.

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : Merci, Madame la présidente.

Nous proposons Joseph Ah-Scha, suppléant de Madame Chantal Galenon, et Béatrice Lucas pour Isabelle Sachet. Voilà.

Merci.

La présidente : Y-a-t-il d'autres candidatures ?... Non. Je vais passer au vote. Qui est pour ?... Unanimité.

ADOPTÉE, à mains levées, et à l'unanimité.

oOo

## EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

RELEVÉ DE LA CORRESPONDANCE REÇUE À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DEPUIS LE 25 NOVEMBRE ET ARRÊTÉE LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016

Rapport n° 20/REL/2016/APF 8 du 2 octobre 2016.

La présidente : Nous passons au point IV, à savoir l'examen de la correspondance. Tous les représentants ont, dans leur...

M. Antony Geros : Juste une question : vous avez demandé l'avis de nos membres ? Non, mais...

La présidente : Hé, il faut suivre le film, là ! Je viens de donner la parole à Madame Puhetini et j'ai demandé est-ce qu'il y a d'autres candidatures...

M. Antony Geros : *Non, nous avons été perturbés par votre décision relative à la tenue d'une conférence des présidents tout de suite après pour une séance censée se tenir mardi à 14 heures. Car cela reviendrait à clôturer notre séance, à la clôturer officiellement d'aujourd'hui. Pourtant, la décision que nous avons prise et qui avait été annoncée par le président c'est que la séance serait suspendue et que nous la reprendrions mardi. Au travers de la proposition que vous faites, tout est chamboulé. Cela signifie que si nous clôturons la séance aujourd'hui, nos élus des îles rentreront dans leurs archipels. Et certains élus ne sont pas sûrs de pouvoir revenir. Si nous nous entendons sur le fait qu'ils ne seront pas ponctionnés sur leurs indemnités, il n'y a aucun souci. Car aujourd'hui, c'est le souci qu'ils ont, soit parce qu'il n'y a pas de vol ou parce qu'il n'y a plus de place dans les avions, ou alors... Ça ne dépend pas d'eux. Ils aimeraient bien revenir mais ne pourront pas le faire faute de place dans les avions. Aussi, l'organisation de nos travaux se retrouve toute chamboulée. J'aimerais, Madame la présidente, que vous nous indiquiez la marche à suivre. Confirmez-vous la clôture de notre séance ce soir ?... C'est bien ça ?...*

La présidente : *Notre président nous a informés ce matin de la raison pour laquelle l'étude du texte sur la perliculture ou en tout cas sur le commerce des produits de la perliculture dans notre pays serait reportée. Son discours de ce matin était on ne peut plus clair : l'étude de ce texte devait être reportée à mardi. Ensuite, j'ai été informée cet après-midi même de l'opportunité de compléter notre ordre du jour de mardi avec deux autres textes à étudier. Cela signifie donc que nous aurons finalement 4 textes à étudier à l'occasion de notre séance de mardi, l'idée étant de ne pas multiplier les reports. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé que nous clôturons notre séance ce soir. Tous les présidents de groupe sont présents, et juste après la séance, nous nous réunirons en conférence des présidents afin que tout le monde soit au courant du contenu de l'ordre du jour de mardi prochain. Il s'agit ici d'optimiser le temps que nous passons en séance et que nous ne nous réunissions pas pour un seul dossier et que nous puissions étudier plusieurs dossier à cette occasion.*

*Effectivement, je peux comprendre votre argument quant aux difficultés qu'auront les uns et les autres à trouver un vol. Que ceux qui sont sûrs de pouvoir revenir rentrent, et que ceux qui n'en n'ont pas la certitude restent à Papeete. Non, c'est une idée... (Rires.)* Non, chacun est libre. Chacun sera libre. En tout cas, je ferai passer au vote la disposition. Le traitement est égal pour tout le monde. À chacun aussi de gérer... Voilà la responsabilité des élus que nous sommes ! On va commencer comme cela.

Monsieur le rapporteur....

M. Antony Geros : Madame la présidente, la responsabilité, dans ces conditions, c'est de faire démarrer la séance à 9 heures. On a trois textes. Ah oui ! Dites-nous tout !

M. Marcel Tuihani : Madame la présidente, juste pour les élus des îles, effectivement, dans la mesure où ils reviendraient et ne disposeraient pas de place dans l'avion — parce qu'effectivement, c'est un problème dans certaines destinations, les Australes, les Marquises ; sauf à me tromper, peut-être de temps en temps aux Tuamotu —, naturellement, c'est une excuse qui est recevable pour éviter justement le prélèvement d'indemnités en cas d'absence.

Ceci étant dit, compte tenu, je dirais, du caractère exceptionnel de cette séance programmée mardi, dès demain matin, j'appellerai en personne le PDG d'Air Tahiti afin de garantir des places disponibles pour les élus des îles du moins, les élus qui rentreront chez eux. D'accord ?... Donc, je veillerai à prendre les dispositions dans la mesure du possible pour garantir, je dirais, le bon fonctionnement et la présence surtout des élus mardi prochain.

Merci.

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Dernière intervention, Madame Galenon.

M<sup>me</sup> Chantal, Minarii Galenon : *Merci* Madame la présidente.

Je reconnais que nous sommes le groupe minoritaire de cette assemblée. Je le respecte tout à fait. Cependant, je ne comprends pas pourquoi, pour ma suppléance au comité de l'éducation, je ne pourrais pas aussi avoir un membre de mon groupe. Pourquoi est-ce que ce sont deux membres de la majorité ? Est-ce que vous pouvez me répondre là-dessus ?

Merci.

La présidente : Merci, Madame Galenon.

Le sujet est clos. Le vote est passé.

Alors, je vais soumettre aux voix la proposition, à savoir : les deux derniers rapports qui étaient prévus dans cette séance, à savoir, le premier, la loi du pays concernant les activités de la perle, plus la dernière délibération donnant délégation à la commission permanente, à ce qu'on les inscrive dans la prochaine séance prévue le mardi 13 à 9 heures. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉE, à mains levées, et à l'unanimité.

M<sup>me</sup> Sylvana Puhetini : Il y a une commission de l'éducation le mardi matin, et la CCBF aussi où il y a 37 dossiers.

La présidente : En tous les cas, en tous les cas, chers collègues, la session nous donne l'opportunité de travailler jusqu'à minuit, mardi. Alors, alors, non... Je soumetts aux voix la question que je viens de poser puisque, juste après, comme j'ai prévenu que la conférence des présidents de groupe est convoquée, moi, je préfère dire à 9 heures. Comme cela, même si on doit commencer à 14 heures... Parce que si je dis à 14 heures, il y en a qui vont arriver à 16 heures ! Alors, qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉE, à mains levées, et à l'unanimité.

La présidente : La prochaine séance, mardi 13 à 9 heures.

oOo

### CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente : Nous avons fait le tour de tous les sujets aujourd'hui.

La séance est close.

Merci.

oOo

Il est 18 heures 29 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Loïs Salmon-Amaru

Marcel Tuihani